



**BIBLIOTHECA S. J.**

Maison Saint-Augustin

ENGHIEN

Q. 3111

**Les pages intermédiaires sont blanches**

AK82/8

**LE GUIDE**  
**DU**  
**BIBLIOTHÉCAIRE.**

**Les pages intermédiaires sont blanches**

# MÉTHODE

DE

## CLASSEMENT ET D'ORGANISATION

D'UNE BIBLIOTHÈQUE CONSIDÉRABLE

SPÉCIALEMENT DANS UN ÉTABLISSEMENT RELIGIEUX.



On nous a demandé plusieurs fois des notes détaillées pour aider au classement de Bibliothèques considérables. Jusqu'à ce jour nous avons dû nous borner à indiquer quelques ouvrages spéciaux destinés aux Bibliothécaires, entre autres le *Manuel de Bibliothéconomie* de M. Constantin, sans nous dissimuler tout ce qu'ils laissent à désirer sous plus d'un rapport. Aussi avons-nous songé à offrir aux amateurs, et surtout aux membres des congrégations religieuses, aux directeurs des séminaires, aux principaux des collèges, et à toutes les personnes qui ont à classer ou à surveiller une grande Bibliothèque, un guide auquel ils pussent recourir avec confiance. Or, le travail dont nous donnons aujourd'hui une seconde édition, et qui est l'abrégé d'un autre plus considérable, a déjà été suivi dans le classement de plusieurs collections importantes de livres de tout genre, et l'expérience en a démontré l'utilité. Nous espérons donc que, grâce à lui, on verra moins souvent dépenser beaucoup de temps et des sommes assez fortes, en pure perte, dans des essais restés infructueux parce qu'on manquait d'une méthode sûre et éprouvée. Pour que celle-ci ait toute son efficacité, nous ne craignons pas d'entrer dans des détails minutieux, qui paraîtraient même puérils si l'on ne savait jusqu'à quel point il faut être précis dans les indications de ce genre. Qu'on ne se laisse donc pas effrayer par l'aridité et la sécheresse des premières

pages; et surtout, quand on mettra ces instructions en pratique, qu'on n'en néglige aucune : le point auquel on attacherait peu d'importance en aurait peut-être plus qu'on ne le croit ; souvent aussi les changements qu'on se permettrait, sous prétexte d'améliorations, deviendraient une source de difficultés.

Sans doute on a raison de s'attendre à un grand travail et à de nombreuses difficultés, quand on se voit chargé de mettre en ordre une quantité confuse ou mal classée de livres au nombre de 10, 15, 20, 30 ou 40 mille volumes et plus ; quand il s'agit de les diviser d'abord en catégories, logiquement enchaînées et bien étiquetées dans leurs rayons respectifs ; puis d'en dresser un, deux ou trois catalogues, par exemple : un catalogue des matières dans un ordre systématique ou méthodique ; un catalogue des auteurs d'après l'ordre alphabétique et avec des indications suffisantes pour trouver promptement les ouvrages cherchés ; enfin un catalogue des titres disposés aussi suivant l'ordre alphabétique. Or, si nous ne nous trompons, les difficultés disparaîtront en grande partie par l'adoption de la méthode que nous allons exposer, et que nous diviserons en deux parties. Dans la première nous exposerons tout ce qui a rapport au local et au matériel d'une Bibliothèque ; dans la seconde nous donnerons un plan de divisions, logique et rationnel, des livres d'une Bibliothèque considérable. — Nous éviterons tout ce qui serait de pure théorie, pour nous attacher exclusivement à ce qui nous paraîtra d'une pratique facile.



## PREMIÈRE PARTIE.

### DU MATÉRIEL D'UNE BIBLIOTHÈQUE CONSIDÉRABLE.



Nous diviserons cette première partie en onze sections :

- 1° De la disposition du local ;
- 2° De la boîte aux cartes ;
- 3° Du triage et du placement des livres ;
- 4° De la petite Bibliothèque et du magasin ;
- 5° Des étiquettes ;
- 6° Des cartes bibliothéconomiques ;
- 7° Des catalogues en général, et spécialement de celui des matières ;
- 8° Du catalogue des auteurs ;
- 9° Du catalogue des titres ;
- 10° Du catalogue des collections et des recueils.
- 11° De la reliure des catalogues.

#### PREMIÈRE SECTION.

##### *De la disposition du local.*

Remarquons d'abord, en général, par rapport aux dimensions et dispositions du local, que, dans une communauté, une suite de salles successives, éclairées chacune par une ou deux fenêtres, est préférable à une immense salle qui ne donne pas assez de murailles, et n'offre pas aux lecteurs autant de facilité pour s'isoler. Toutefois on ne fera point de murs pour ces chambres successives, ni même de cloisons en planches ou autrement ; les armoires ou casiers suffiront pour établir les séparations, et l'air circulera librement au-dessus des livres. Il est utile que les casiers soient peu élevés, et c'est dans ce but que, souvent, on établit des galeries en fer dans des Bibliothèques qui n'ont pas même six mètres d'élévation. Nous ferons ensuite observer qu'il est utile d'avoir dans toute Bibliothèque de Communauté un soubassement, c'est-à-dire deux rayons formant dans le bas deux grandes

cases, limitées, à hauteur d'appui, par une tablette saillante, et destinées aux in-f°. — Si l'on ne voulait pas de soubassement, il faudrait ou mêler tout les formats ou consacrer une ou plusieurs salles exclusivement aux in-f° et aux in-4°, et donner aux rayons la profondeur et la solidité convenables. Dans ce cas, pour opérer de grands mouvements parmi les livres, on devrait y établir provisoirement une suite de tables formées de planches posées sur des tréteaux, afin de suppléer à la tablette saillante, nécessaire dans cette circonstance, et toujours commode pour consulter.

Cette tablette saillante sera séparée par un intervalle de 95 centimètres (mesurés à l'intérieur) du rayon le plus bas qui sert de fond. — Ce dernier rayon, destiné à recevoir le premier rang de livres d'un grand format, sera peu élevé au-dessus du sol, et seulement assez pour obtenir une parfaite horizontalité entre toutes les planches du fond, et pour préserver les livres de plusieurs accidents.

La largeur de la tablette à hauteur d'appui sera, dans sa partie saillante, d'abord de 25 centimètres obligés, puis de 2 autres centimètres, au moins, ajoutés en avant pour l'agrément, mais point arrondis ni façonnés, et faisant saillie sur les montants du soubassement.

La largeur des rayons placés au-dessus du soubassement et s'élevant vers le haut de la salle, sera de 33 centimètres; les montants qui les soutiennent auront la même largeur.

En conséquence, la profondeur du soubassement mesurée sur la tablette sera de  $33 + 25 + 2$  centimètres; soit 60 centimètres. On trouvera peut-être cette largeur bien considérable, mais l'expérience en démontre la nécessité. Si l'on ne peut pas donner cette largeur à la tablette il vaut mieux supprimer le soubassement, car ce dernier n'est réellement utile que quand il offre une largeur suffisante pour que les in-f° s'y puissent tenir debout comme tous les autres formats.

La longueur et l'épaisseur des planches doivent être telles que jamais elles ne plient, de quelque poids qu'on les charge. La longueur d'un mètre est convenable, mais il ne faudrait pas mettre moins. De plus, il est en général très-utile que toutes les tablettes soient parfaitement égales entre elles.

La distance intérieure d'une planche à l'autre, dans la partie supérieure de la Bibliothèque, c'est-à-dire au-dessus du soubassement, sera au moins de 28 à 30 centimètres, parce que telle est la hauteur des grands in-4° qu'on doit pouvoir placer partout.

Il est utile d'avoir des crémaillères; mais elles ne sont pas absolument nécessaires, car, lorsque les dimensions ont été établies comme nous venons de l'indiquer, on a rarement besoin d'élever ou d'abaisser les tablettes. Si l'on voulait cependant pouvoir les déplacer facilement, on évitera d'abord de les clouer, puis on fera exécuter par le menuisier une cinquantaine de petits tasseaux supplémentaires, ayant au plus 1 centimètre d'épaisseur et environ 30 centimètres de longueur, et l'on en glissera un ou plusieurs sous le rayon qu'on voudrait élever. On se passera ainsi des crémaillères.

Quand on désire pouvoir mettre deux rangs de livres sur toutes les tablettes, on place dans le fond, sur des crémaillères ou des supports, de petits rayons solides destinés à élever assez les livres pour qu'on aperçoive leur titre extérieur. Ces petits rayons auront la moitié de la largeur des grands. C'est alors qu'on voit l'utilité des 30 centimètres de distance entre chaque planche, et l'on désire même en avoir davantage. — Mais les in-4° ne peuvent pas entrer dans des rayons de ce genre, il n'y a plus assez de profondeur. De plus, le rang antérieur devra n'occuper que la moitié de la longueur environ : afin qu'on puisse mieux voir et prendre les livres; le second rang devra être complet. — Si l'on voulait absolument que les in-4° pussent entrer dans ces rayons où les livres du fond seraient élevés sur une planchette, il faudrait couper convenablement cette planchette et lui donner des pieds particuliers sans l'appuyer sur les crémaillères.

Quand on voudra gagner de la place dans le haut de la Bibliothèque et dans le soubassement, on aura soin de supprimer toute corniche; et, si l'on en met une, elle devra être simple, étroite, et ne servir qu'à recevoir une ou plusieurs étiquettes. On peut aussi mettre, dans le plafond, soit des crochets à vis, soit une bande clouée à plat, pour recevoir les étiquettes.

Afin d'éviter l'ombre et l'obscurité dans les coins de la Bibliothèque, on a coutume de supprimer ces coins; mais si l'on veut ménager le terrain il vaut mieux : 1° placer les rayons de façon que l'enfoncement soit tourné vers la lumière; 2° mettre seulement un cadre au lieu du montant qui porterait ombre. Ce cadre, ou carré long formé de deux barres solides, devient nécessaire dans le soubassement; il sera d'ailleurs assez fort pour porter les crémaillères et les tasseaux.

Les montants seront simples et sans ornements sur le devant; quand il y a des crémaillères et qu'elles sont bien faites, il est inutile de clouer sur les montants une planche mince pour cacher les joints. Cette planche toutefois, si on l'emploie, doit être aussi étroite que possible, afin de masquer les crémaillères seules et nullement les livres.

On aura soin que les crémaillères soient toutes du même pas, ayant les dents profondes et très-solides et se prêtant, avec l'épaisseur des planches, à mettre 30 centimètres d'intervalle entre les planches; ce qui exige un calcul avant de fixer la hauteur du pas. Les tasseaux supplémentaires dont nous avons parlé corrigent une trop grande hauteur du pas, lorsqu'il en est besoin.

Quand tout le travail des rayons sera terminé et qu'ils seront posés, on leur fera donner, dans tous les sens, une couche d'encaustique. On les rendra ainsi luisants et glissants. Ce procédé, peu dispendieux, conserve à la fois les livres et les planches.

Disons un mot des échelles. — Les plus commodes sont ordinairement les escaliers roulants; mais comme ils exigent des frais et un grand local, on pourra se contenter d'échelles simples et très-légères, en bois dur, mais non pliant; on les fixera par un crochet à des tringles en fer régnant autour de la Bibliothèque à hauteur convenable. Ces tringles devront être très-fortes et solidement attachées aux montants; elles devront être placées environ à 20 centimètres des rayons, afin qu'on puisse faire mouvoir ces rayons et y prendre les livres. Si l'on ne voulait pas faire la dépense des tringles, on assujettirait, pour qu'elle ne se dérange pas, la tablette destinée à recevoir l'ex-

trémité supérieure de l'échelle au moyen d'un tasseau mobile placé au-dessus de cette tablette, et une tringle en bois clouée contre cette même tablette ferait l'office d'une tringle en fer; ou bien encore, à l'extrémité supérieure de l'échelle, on clouerait fortement une barre de bois de la grosseur d'un barreau d'échelle carré; cette barre porterait sur la tablette, pousserait les livres uniformément, et empêcherait l'échelle de reculer.

Outre le local consacré à la Bibliothèque proprement dite, il en faudra un second pour les livres doubles qui formeront la Bibliothèque dite usuelle. Les bois devront être confectionnés dans ce deuxième local comme dans le premier; seulement on pourra y supprimer le soubassement, parce que les in-f<sup>o</sup> y sont rares, et pour diminuer le nombre des étiquettes.

Enfin il faudra un troisième local, dit Magasin, destiné d'abord aux mauvais livres, puis à tout ce qui ne peut entrer ni dans la grande Bibliothèque ni dans la petite; par exemple, les livres rares et précieux qu'on craint de voir disparaître, les incunables, les manuscrits reliés ou non reliés, les papiers et ouvrages confiés, la dépouille littéraire des morts, les ouvrages dépareillés, les ouvrages non encore terminés, les ouvrages à vendre ou à donner, les ouvrages non encore examinés et non inscrits, les ouvrages qui attendent la reliure ou la réimpression, les écrits périodiques non reliés, les morceaux de musique non reliés, les ouvrages in-folio maximo, les produits de la lithographie et surtout de l'autographie, les estampes de tout genre, les grands tableaux synoptiques, les cartes de géographie isolées, les plans de villes, etc., enfin toutes les brochures anciennes ou modernes qui sont trop petites pour être placées dans les rayons, avant d'être reliées soit isolément, soit avec d'autres de ce même genre.

Dans ce troisième local ou Magasin, on disposera encore tous les bois comme dans les deux autres locaux; on pourra néanmoins y supprimer encore le soubassement, pour mettre ensemble les divers formats sur une matière. De plus on y fera, en assez grand nombre, des tiroirs, dont quelques-uns devront être larges et profonds, et tous porter des étiquettes mobiles indiquant leur contenu. Si l'on met dans un tiroir une ou plusieurs cases, on aura soin de les faire toutes mobiles.

Quand la menuiserie des trois locaux dont nous avons parlé sera terminée, on s'occupera de numérotter les diverses divisions et chaque planche en particulier.

1° Pour numérotter ou désigner les divisions ou colonnes de livres placés entre deux montants, on se servira des vingt-cinq lettres de l'alphabet prises d'abord une à une, puis deux à deux, ce qui donne les signes A. B. C. D. etc... et AA. AB. AC. AD... et BA. BB. BC. BD... etc..., etc... On aura ainsi des milliers de combinaisons formées de deux lettres seulement. Si l'on se contentait de doubler chaque lettre et de prendre pour la 26<sup>e</sup> division et les suivantes : AA. BB. CC. DD..... on n'aurait de lettres que pour 50 colonnes, ce qui est insuffisant dans une grande Bibliothèque.

Ces lettres sont placées au plafond, sur le milieu de la division ou colonne, et non point devant un montant. On les éloignera assez des rayons pour qu'elles se détachent de l'étiquette, c'est-à-dire de 15 ou 20 centimètres au moins.

Ces lettres pourront être tracées sur le plafond par un peintre, ou mieux on aura recours à un imprimeur. Pour cet effet, on choisira soi-même les caractères d'imprimerie les plus grands et les plus arrondis, ceux qui ont au centre le plus de blanc ; on donnera une liste bien exacte et bien claire de ce que l'on désire, et l'on en commandera l'impression sur des feuilles de carton très-minces, ayant 12 ou 15 centimètres carrés environ, et enfin on clouera tous ces cartons au plafond très-légèrement, pour se conserver la facilité de les changer.

Si l'on ne pouvait pas mettre ces cartes au plafond, et qu'on fût obligé de placer les caractères sur la tablette du soubassement ou sur la plinthe inférieure, ce serait au peintre seul qu'il faudrait recourir.

La première colonne sera celle de gauche, en entrant dans la Bibliothèque, à moins que le local ne s'y oppose, mais toujours on procédera de gauche à droite, sans revenir sur ses pas.

2° Pour numérotter les rayons, on fera peindre sur chacun un des chiffres 1. 2. 3. 4. 5..., et ainsi de suite en allant de bas en haut et en commençant sur la plinthe du fond. On prendra pour modèles des chiffres très-arrondis, presque aussi hauts que

la tablette est épaisse ; on placera ces chiffres au quart environ du rayon , vers la gauche , et non pas au milieu , qui est réservé pour les étiquettes des matières. Ce serait néanmoins un léger inconvénient que de cacher ainsi quelques chiffres ; on pourrait donc l'accepter ou placer l'étiquette sur le côté. On aura soin aussi de mettre toujours ce chiffre sur les rayons et non sur les montants, quand même les rayons seraient fixes. De plus, on ne se servira pas de petits papiers collés, mais on fera peindre les chiffres , parce que les papiers se décollent trop facilement, surtout quand les planches ont été cirées ou encaustiquées.

3° Si l'on voulait abrégcr la numérotation , il y aurait un moyen facile : ce serait de supprimer celle des divisions ou colonnes ou casiers, et de se borner à numéroter les tablettes. En conséquence, la première tablette à gauche en entrant dans la Bibliothèque, au bas de la première division, porterait 1, la suivante 2, et ainsi jusqu'à la dernière dans le haut ; la numérotation se continuerait en revenant au bas de la deuxième division, puis au bas de la troisième, et l'on arriverait de cette manière jusqu'à la dernière tablette de la dernière division. — Cette méthode offre une simplicité théorique qui séduit, mais elle a un inconvénient pratique qui la fait généralement rejeter ; c'est que les numéros des rayons, quelques soins que l'on prenne, sont toujours beaucoup moins visibles qu'une lettre moulée qui a 10, 15 ou 20 centimètres de haut. On peut aussi, quand la Bibliothèque doit avoir moins de 100 colonnes, numéroter celles-ci par les chiffres arabes 1. 2. 3. 4. 5. etc..., et mettre au contraire sur chaque planche une lettre moulée de l'alphabet A. B. C. D. etc... Cette méthode, quoique moins généralement adoptée, est beaucoup plus favorable à la mémoire des lecteurs.

## DEUXIÈME SECTION.

### *De la Boîte aux cartes.*

Le local de la Bibliothèque étant parfaitement préparé, ou même pendant qu'on y travaille, le Bibliothécaire fera confectonner une ou plusieurs boîtes destinés à recevoir les cartes

bibliothéconomiques ; il commandera en même temps, sur un modèle donné, un nombre de cartes proportionné au nombre de volumes qui composent la Bibliothèque, ou même égal à ce nombre, afin qu'il y ait un peu de surabondance.

Cette boîte aux cartes sera semblable à un tiroir, elle pourra même être placée comme tiroir dans un meuble ou sous une table. Si on la laisse isolée, on la complétera par un couvercle plat et uni, s'engageant au moyen d'une rainure arrondie dans le côté opposé à la serrure, et à demi-bois dans les deux autres côtés.

Les dimensions de la boîte aux cartes seront : 1° 44 centimètres 1/2 de hauteur à l'intérieur, du côté où se trouve la serrure ; 2° 60 centimètres au plus de longueur et de largeur à l'intérieur. Avec les dimensions qu'on vient de donner, la boîte devient un peu lourde quand elle est remplie : on annule cet inconvénient en la laissant sur une table ; mais si l'on veut en faire un tiroir, il faudra diminuer sa largeur, et ne lui donner, par exemple, que 4 rangées de cartes au lieu de 6. Pour n'être pas obligé de retirer complètement les boîtes devenues tiroirs, lorsqu'on veut s'en servir, on prolongera de 15 centimètres environ les deux planches latérales et l'on placera à leur extrémité un arrêt mobile, un clou par exemple ou une cheville de bois ; ou bien l'on mettra contre chaque porte, s'ouvrant d'équerre seulement et à deux battants, des tasseaux sur lesquels glisseront les boîtes.

On la divisera intérieurement par des cloisons fixes, placées dans une direction parallèle aux rayons visuels et perpendiculaires au côté où se trouve la serrure. Ces cloisons seront séparées l'une de l'autre par un intervalle de 10 centimètres pris du milieu d'une cloison au milieu de l'autre. L'épaisseur de ces cloisons sera de 1 à 2 centimètres ; elles seront en bois dur et sec, ainsi que toute la boîte. La hauteur des cloisons sera celle du côté où est la serrure, c'est-à-dire de 44 centimètres 1/2.

Si l'on trouvait, chez les marchands de papier, des cartes convenables et à bon marché, quoique différant un peu des dimensions susdites, on pourrait les prendre dans la quantité requise ; mais il faudrait alors changer les dimensions de la boîte et les adapter à celles des cartes trouvées.

L'épaisseur et la nature du bois, pour les quatre côtés, sera parfaitement indifférente ; mais on y aura égard, dans la construction, pour la distance des cloisons entre elles.

Les cloisons et les deux côtés latéraux porteront des entailles de 2 en 2 centimètres, ou même plus rapprochées pour recevoir des planchettes mobiles destinées à séparer les paquets de cartes. Il faut plus de 15 entailles, pour la longueur de 60 centimètres ; 20 entailles suffisent ; il sera bon d'aller jusqu'à 25.

Ces planchettes seront de la hauteur intérieure des côtés et des cloisons, c'est-à-dire de 11 centimètres 1/2. Elles seront échancrées dans le milieu pour qu'on puisse les pincer facilement. On peut aussi les échancrer dans chaque angle supérieur par un quart de cercle de 2 centimètres de rayon, ce qui donne l'avantage de voir le commencement de chaque première carte ; mais alors les rainures ou entailles latérales ne devront monter que jusqu'à l'échancrure ainsi que les cloisons fixes. — Leur épaisseur sera d'un centimètre, au plus. Sur cette épaisseur on devra pouvoir mettre une lettre de l'alphabet ; si cependant elles étaient trop minces pour recevoir cette lettre, on y collerait un petit carton saillant, ou bien l'on placerait la lettre sur la cloison fixe voisine. On n'y mettra pas le fil du bois par le haut, afin qu'elles puissent, en séchant, diminuer comme les cloisons.

Les cartes auront en largeur 7 centimètres 1/2, et en hauteur 11 centimètres. On fera faire, dans ces dimensions, deux modèles en bois dur ou mieux en métal, cuivre, zinc ou fer blanc, en leur donnant l'épaisseur qu'on désire prendre pour les cartes. Ces deux modèles serviront pour vérifier les dimensions de la boîte aux cartes, et on les conservera soigneusement. On donnera un de ces modèles au coupeur de cartes, afin qu'il coupe de suite toute la quantité dont on aura besoin pour la Bibliothèque entière.

On pourrait, sans doute, donner aux cartes d'autres dimensions ; mais leur destination exige qu'on s'éloigne peu de ces limites, et il est nécessaire qu'elles soient plutôt grandes que petites.

On s'efforcera d'obtenir des cartes parfaitement égales entre elles et de même carton ; mais ce n'est qu'en se donnant beau-

coup de peine qu'on réussit dans ce point important, ce n'est qu'en surveillant le cartier avec une grande énergie. Après s'être assuré de l'égalité dans la couleur, le papier, la force, etc., on mêlera les cartes dans tous les sens et on les comparera au modèle conservé.

Le carton doit être ferme, blanc et lisse, mais on peut le prendre peu épais et à bon marché. Un carton qui n'est que du gros papier conviendra rarement; il faut, s'il est possible, qu'il soit formé de trois feuilles collées ensemble; l'une, intérieure, de papier fort et commun, les deux autres d'un papier fin et glissant.

Quand on achète les cartes ainsi confectionnées et disposées par paquets de cent, elles doivent coûter environ 60 centimes le cent. Elles coûteraient moins si on les coupait soi-même avec un emporte-pièce qu'on ferait construire exprès, et qui d'ailleurs assurerait l'égalité si désirable dans les dimensions et si difficile à obtenir. Il serait bon aussi de calculer la quantité de feuilles de carton dont on aura besoin et de les commander, sur modèle, à un fabricant de cartons. On aura soin de tenir les cartes toujours très-propres, même sur le verso où l'on n'écrira rien, et d'où l'on fera disparaître toute espèce de tache.

Quant au nombre des cartes, nous avons déjà dit qu'il faut s'en procurer autant que l'on a de *volumes*, et non pas seulement autant que l'on a d'*ouvrages*, parce que les cartes dites supplémentaires en absorbent un grand nombre (environ un cinquième de la totalité); ces cartes supplémentaires, dont nous parlerons plus tard, sont destinées à indiquer les doubles noms et les noms des collaborateurs, c'est-à-dire traducteurs, commentateurs, abrégiateurs, etc., etc. Il faut, d'ailleurs, avoir toujours des cartes en réserve pour les nouveaux ouvrages.

Le nombre des planchettes mobiles serait de 25 environ pour une boîte, si l'on conservait les cartes dans le seul ordre alphabétique des titres; mais il doit être de 45 environ, si l'on conserve, comme on le fait ordinairement, ces mêmes cartes dans l'ordre alphabétique des noms d'auteurs, et en même temps des titres pour celles où l'auteur n'est pas connu.

Aux planchettes dont nous venons de parler, on pourrait en

ajouter d'autres différentes de hauteur ou de forme, pour subdiviser les paquets de cartes trop considérables, et les tenir mieux en repos. Il est essentiel que chaque planchette puisse glisser facilement dans toutes les rainures non-seulement d'une boîte, mais de toutes les boîtes. Ce point est très-important.

### TROISIÈME SECTION.

#### *Du triage et du placement des livres.*

Après les soins donnés au local et à la boîte aux cartes, le premier travail qui se présente est le triage des livres. Voici un moyen d'y procéder :

On écrit d'abord, en gros caractères, sur quoi que ce soit, les principales subdivisions qu'exige toute Bibliothèque un peu considérable, par exemple : *Pantographie* ou *Encyclographie*, *Écriture sainte*, *Liturgie*, etc., etc. On fait ensuite un plus grand nombre de ces écriteaux, quand on veut avoir plus de subdivisions, à moins qu'on n'ait une mémoire suffisante pour se passer de cet utile secours.

Après ce petit travail, on enlève de la masse des livres tous les in-f° grands et petits, et l'on en fait des tas sans ordre, de distance en distance, auprès de chacun des écriteaux susdits qu'on aura dû disséminer convenablement.

Quand tous les tas des in-f° sont terminés, on y met un peu d'ordre, on les subdivise sans beaucoup d'application, puis on en retire et l'on emporte au loin tous les doubles qui ne présentent aucun doute; on met ensuite tous ces in-f° à la suite les uns des autres, sur le parquet, le dos en haut, en commençant au pied de la première division marquée A, puis au pied de la deuxième division ou colonne B, et ainsi successivement. Quand tout le devant des divisions ou colonnes est occupé par un long rang d'in-f°, on en met un second sur la tablette saillante du soubassement.

Alors on voit clairement si toutes les cases de ce soubassement seront pleines, ou non, par le placement des seuls in-f°. Si elles devaient être pleines, on ne placerait aucun des in-4°

parmi les in-f° ; sinon on joindrait à ces in-f° autant d'in-4° qu'il serait possible et convenable.

On profitera de cet étalage de livres pour retirer sur-le-champ tous les doubles qu'on découvrirait encore, et qu'on n'aurait aucune raison de laisser dans la grande Bibliothèque. Au reste, ce ne sera qu'en écrivant les cartes qu'on pourra terminer complètement cette séparation des duplicata.

Si le nombre des in-f° était tellement considérable qu'ils formassent plus de deux rangs, on se disposerait à doubler les rangs dans le soubassement, à moins qu'on n'eût une pièce pour se débarrasser de certains in-f°, par exemple du *Moniteur* et autres grands journaux polygraphes, ou des grandes collections de SS. Pères ou d'autres. En doublant les rangs d'in-f° dans une case, on a soin de mettre au fond ceux qui ont plus de volumes et une plus grande élévation, et en outre, le rang du fond doit occuper toute la longueur de la tablette, et le rang qui est sur le devant n'en occuper que la moitié environ, comme nous l'avons indiqué précédemment, p. 9.

Si on voulait ne mettre dans la partie supérieure de la Bibliothèque que les petits formats au-dessous de l'in-4°, et placer tous les in-4° avec les in-f° dans le soubassement, en y joignant même les grands in-8° il serait facile de doubler les rangs dans le soubassement, parce que les in-4° trouveraient naturellement leur place devant les in-f°. On obtiendrait, par cette disposition, l'avantage de tenir les rayons supérieurs un peu moins séparés entre eux, à moins qu'on ne voulût y doubler aussi les rangs, car alors il est bon de les tenir très-séparés, afin de pouvoir y élever sur une demi-tablette le rang du fond, comme nous l'avons déjà dit, p. 9.

Jamais on ne mettra d'in-f° dans la partie supérieure de la Bibliothèque; c'est une disposition vicieuse, du moins quand il y a un soubassement qui d'ailleurs est spécialement construit pour ce format.

Après avoir prévu et préparé ce que doit contenir le soubassement, on enlève successivement tous les livres qui doivent y entrer, on les emporte avec ordre dans quelque pièce voisine, ou du moins on les empile à plat dans le soubassement même, jusqu'à ce qu'on puisse les placer définitivement. Pour se dé-

barrasser de la planche mobile du soubassement, on l'abaisse sur le fond inférieur. Au-dessus de chaque pile d'in-f<sup>o</sup>, au lieu convenable, on met l'étiquette qui en fait connaître l'espèce.

On a grand soin de ne jamais embarrasser la tablette saillante, dont l'usage est continuel. On s'élève, en empilant les livres dans chaque division, aussi haut qu'il est nécessaire; mais il faut prévenir l'inconvénient d'une trop grande hauteur, en subdivisant à propos et en se donnant de la place sur la droite.

Pour trier plus facilement les petits formats, on peut s'asseoir au milieu de la salle, ou se tenir debout devant une table, auprès d'un monceau de livres qu'on veut séparer; et dès qu'on a vu suffisamment le contenu d'un ouvrage, on le porte, ou bien on le jette, en le faisant tourner à plat, vers le tas qui lui convient.

Quand il y a plusieurs pièces pour la Bibliothèque, on fait cependant des tas autour de soi; mais on les diminue successivement, en portant les livres à leur place spéciale.

Lorsque tous les tas sont faits, et que les livres ont subi ce premier triage, on s'occupe de les trier plus spécialement, en commençant par ceux de la partie supérieure de la Bibliothèque, et alors on s'applique de nouveau à ôter les duplicata.

Pour bien faire toutes les subdivisions pratiques de la partie supérieure, il faut, d'abord, bien posséder la théorie de ces subdivisions, dont nous donnerons plus tard le détail. On commence par les encyclopédies et les livres analogues, on les étale sur la tablette saillante, et, pour se donner de la place, dès que leur arrangement est terminé par ordre de matière et de grandeur, on les dépose sur les planches qui leur sont destinées; puis on passe aux Préliminaires de toute la science théologique, et ainsi de suite.

Il est utile de suivre l'ordre des grandeurs de format dans les volumes d'une même subdivision, parce qu'alors au simple coup d'œil, on reconnaît le commencement et la fin de cette subdivision. Quand on compte doubler les rangs (et l'on peut y être forcé tôt ou tard; au moins dans certaines parties) la disposition par grandeur de format, dans chaque rayon et matière, devient une nécessité. En doublant les rangs, il est toujours

plus avantageux de composer le demi-rang, qu'on met sur le devant, avec des livres presque aussi grands que ceux du fond, et non pas avec des volumes beaucoup plus petits. On se donne ainsi plus de place pour l'avenir.

On pourra, en plaçant les livres dans les rayons supérieurs, suivre exactement les subdivisions du catalogue, sans jamais mêler deux subdivisions voisines; mais alors il faudra multiplier les étiquettes, et renoncer un peu à la beauté de l'alignement qui est détruite par la diversité des formats; alors aussi, il faudra que la Bibliothèque soit très-considérable, ou que les subdivisions soient sagement ménagées. Si la Bibliothèque était peu considérable et les subdivisions nombreuses, on en mettrait plusieurs ensemble sans les confondre dans le catalogue des matières. Toutefois, les nombreuses subdivisions sont préférables, dans l'usage, aux grandes divisions avec peu d'étiquettes; car on trouve ainsi les livres bien plus facilement.

Quand on place les livres dans les rayons, surtout dans la partie supérieure, il arrive quelquefois qu'une subdivision est un peu trop étendue pour pouvoir entrer tout entière dans une même colonne, et qu'on se voit forcé d'en rejeter les derniers volumes dans la colonne suivante, qui souvent est destinée à des ouvrages traitant des matières différentes. Alors on s'adresse aux in-4° et aux grands in-8°, on en fait descendre quelques-uns parmi les in-f°, et l'on se donne ainsi de la place. Si l'on ne peut recourir à ce moyen, on prend le moyen contraire, c'est-à-dire que l'on retire des in-4° du soubassement pour les mettre dans la partie supérieure, et augmenter ainsi le nombre des ouvrages qui doivent passer dans la colonne suivante. Si ces deux moyens sont impraticables, on double ou bien l'on diminue les rangs de livres dans celui des rayons précédents où il est plus convenable de faire cette opération.

Tous les volumes qui appartiennent à la partie supérieure de la Bibliothèque étant placés, on s'occupe de ceux du soubassement, et il est facile de les arranger en très-peu de temps. On les met tous sur la tablette saillante, on perfectionne les subdivisions, puis on les place d'une manière définitive, quoiqu'on s'attende à des changements; mais ce premier ordre est toujours fort utile.

Enfin , on examine avec soin et l'on remanie toute la partie supérieure de la Bibliothèque , pour resserrer ou desserrer les livres de manière à arriver exactement à la fin des colonnes , afin aussi de laisser partout un espace convenable pour les livres qu'on espère acquérir, etc. On est souvent obligé de faire ce mouvement pour perfectionner l'ordre non-seulement dans certaines parties mais dans toute la Bibliothèque ; il faut alors l'entreprendre courageusement : l'habitude finit par amener la rapidité.

Il faut tout au plus quinze jours , à un homme seul , pour classer ainsi dix mille volumes , pourvu qu'il ne perde pas le temps à lire.

#### QUATRIÈME SECTION.

##### *De la petite Bibliothèque et du Magasin.*

L'arrangement de la petite Bibliothèque et du Magasin vient naturellement après celui de la grande Bibliothèque.

Dans la petite Bibliothèque, qui est formée des seuls duplicata , on observera exactement le même ordre que dans la grande. On y mettra même des étiquettes comme dans celle-ci, et on pourra les faire imprimer en même temps.

Afin de mieux remarquer les livres de la petite Bibliothèque partout où ils se trouveront, on y collera, dans le bas du dos, un petit papier blanc et très-mince , haut de 4 ou 5 centimètres, en prenant toutes les précautions possibles pour qu'il ne se décolle pas. On le placera très-bas , à quelques millimètres de l'extrémité, sans tenir compte des dorures. La hauteur, une fois adoptée, de 4 ou de 5 centimètres , ne variera jamais, la longueur seule pourra varier.

Les divisions ou colonnes et les rayons de la petite Bibliothèque ne seront point numérotés , parce qu'on n'a pas coutume d'en rédiger les catalogues.

Quant au Magasin , on s'occupera d'abord des mauvais livres. S'ils sont nombreux, on les mettra dans le même ordre que ceux de la grande Bibliothèque ; s'ils sont peu nombreux, on les classera arbitrairement, par exemple : ouvrages concernant l'Écriture sainte, ouvrages de Théologie, ouvrages contre

la Religion , ouvrages philosophiques , ouvrages de Jurisprudence, ouvrages de Littérature, ouvrages historiques, etc., etc... On mettra à chaque subdivision des étiquettes qui en indiquent parfaitement le contenu.

On placera ensuite les in-<sup>fo</sup> maximo , à moins qu'on n'ait réussi à leur procurer quelque place dans la grande Bibliothèque. Puis viendront tous les objets énoncés ci-dessus, p.11, comme composant le Magasin. On mettra partout des étiquettes convenables et solides.

Les brochures du temps demanderont beaucoup de peines et de soins. On les disposera par matières dans des tiroirs ou des cartons bien étiquetés. Elles y seront divisées par formats, en paquets toujours ficelés et portant une étiquette sur un papier blanc et ferme presque aussi grand que le paquet. On en ôtera toutes celles qui pourraient être reliées ensemble ou séparément. Quand une brochure est réellement si petite qu'on ne peut la relier seule, on y joindra du papier. En général, il faut faire le moins possible de ces collections de pièces, qu'il est difficile de retrouver séparément malgré les soins qu'on prend dans ce but. Tous les volumes formés de brochures qu'on aura cru devoir réunir, porteront, en guise de frontispice, 2 ou 3 feuilles d'un papier blanc et fort ; ces feuilles seront destinées l'une à recevoir le titre du volume, et l'autre à offrir la table longue et détaillée de toutes les brochures contenues dans le volume ; ces brochures seront fortement numérotées au crayon, dans leur partie supérieure, après la reliure, et ce numéro sera consigné dans la table , avant chaque titre particulier. Cette table sera faite de manière à pouvoir être copiée textuellement pour former un petit catalogue spécial, ou registre , qu'on intitulera *Dépouillement des Collections et des Recueils* ; c'est-à-dire qu'on mettra, dans une première colonne, le nom de l'auteur écrit en gros caractères, puis le titre dans une seconde colonne, puis l'année dans une troisième colonne ou à l'extrémité de la ligne.

Quant à la manière de former des recueils, on aura soin d'abord, comme nous l'avons fait observer ailleurs, de faire autant de recueils que de formats ; en second lieu, avant d'assembler les brochures de même matière, on donne une année

au moins approximative à toutes celles qui n'en ont point ; ensuite, pour éviter les duplicata, on s'assure minutieusement qu'aucune des brochures présentes n'est reliée dans les recueils déjà existants ; puis on dispose les pièces par années de manière à former des volumes de grosseur convenable ; on ficelle chaque volume et l'on y joint une étiquette portant le titre exact (qui sera presque toujours celui du dos) puis les années extrêmes et la tomaisson. On aura grand soin de ne pas établir de nouvelle série mais de continuer les anciennes, chacune dans son format spécial.

## CINQUIÈME SECTION.

### *Des étiquettes.*

Tout le placement étant terminé, il faut rendre l'ordre sensible aux yeux par des étiquettes bien exécutées et bien placées, en nombre suffisant.

On composera les étiquettes avec application, sans cependant s'astreindre rigoureusement aux expressions techniques du catalogue des matières. On en fera une liste exacte, bien méditée, bien écrite, et portant à la marge, au crayon, la marque de la division et du rayon où chaque étiquette doit être clouée, afin de ne rien oublier ni changer.

On fera une liste spéciale pour la petite Bibliothèque et pour le Magasin.

Quelquefois une tablette portera deux étiquettes ; par exemple, quand il n'est pas possible de tout exprimer dans une seule, ou quand il faut indiquer deux matières différentes.

D'après une bonne liste, on pourra exécuter ou faire exécuter ce travail au moyen de caractères mobiles découpés dans des feuilles de cuivre. Si l'on n'a point ces caractères, on s'adressera à un imprimeur, et la dépense sera peu considérable ; mais il faudra des soins tout particuliers : on ira soi-même chez l'imprimeur choisir des caractères très-arrondis et presque aussi hauts que l'épaisseur des planches, c'est-à-dire de 2 centimètres environ. On fera faire sous ses yeux une épreuve de plusieurs titres, afin de s'assurer que l'imprimeur éloign

assez les caractères et les mots les uns des autres pour qu'on puisse les voir facilement de loin.

Il est rare que les imprimeurs fassent exactement le nombre d'étiquettes demandées ; ils en font toujours ou plus au moins ; mais il faut que la liste du Bibliothécaire soit parfaite.

On recommandera à l'imprimeur de mettre un filet aux endroits où les étiquettes devront être coupées et séparées les unes des autres, pour former des bandes égales.

On choisira le papier d'avance ; on le prendra plutôt fort que faible, parce qu'on a quelquefois besoin de décoller le papier d'une étiquette.

Après avoir découpé toutes les étiquettes, on les comparera avec les listes pour s'assurer de l'exactitude de l'exécution ; puis on collera chaque étiquette sur un carton un peu plus large que l'épaisseur des rayons.

Les cartons seront égaux entre eux dans toutes leurs dimensions, même ceux qui ne porteraient qu'un petit mot. On composera l'étiquette d'après la longueur des cartons, qui sera d'environ 40 centimètres, avec une largeur de 4 ou 5.

On pendra ces cartons au moyen de deux petites cordes rondes et blanches, très-flexibles. Ces cordes seront clouées à demeure par de petits clous de tapissier, soit en avant, soit au-dessus de leur tablette respective (la tablette saillante seule exceptée), de manière qu'elles puissent se soulever facilement et qu'elles descendent le moins que possible au-dessous de la tablette ; dans le soubassement néanmoins, elles seront clouées sous la grande tablette, et dans l'extrémité supérieure de chaque colonne, on les fixera sur le plafond ou sur quelque corniche.

On percera tous les trous, dans chaque carton, à égale distance les uns des autres, pour faciliter les changements.

Les petites cordes seront nouées d'avance, et le nœud qui les empêchera de sortir sera placé du côté des lettres et fera pencher le carton un peu sur le devant pour qu'on voie mieux l'étiquette.

Ces petites cordes toutes nouées auront environ 4 centimètres de longueur. On en mettra deux par carton, afin d'obtenir la position horizontale et plus de fixité.

## SIXIÈME SECTION.

### *Des Cartes bibliothéconomiques.*

Après avoir établi l'ordre dans les deux Bibliothèques et dans le Magasin, et rendu cet ordre sensible par des étiquettes, le Bibliothécaire devra se mettre courageusement au travail des cartes ; c'est le plus difficile, mais c'est aussi le plus important, et sans lui jamais une Bibliothèque n'est sérieusement organisée, quelle que soit la beauté des catalogues qu'on y montre au public. Les catalogues, dans une maison où l'on étudie beaucoup, doivent durer environ 15 ou 20 ans, les cartes doivent durer autant que la Bibliothèque.

Pour commencer ce travail, on apporte sur une très-grande table tout le premier rayon de la première division, dont chaque livre doit porter la marque A—1 au crayon tendre ; cette barre entre la lettre et le chiffre, qu'on aura soin de placer exactement comme elle est ici placée, est nécessaire pour bien séparer ces deux signes. On fait la carte, ou les cartes, pour chaque ouvrage, on marque chaque volume intérieurement, et quand tout le rayon est terminé, on le reporte à sa place et l'on prend le rayon suivant A—2, et ainsi de suite jusqu'au sommet de la division ou colonne. On tient toujours, vers la droite, la boîte des cartes ouverte sur une petite table séparée.

Une seule personne peut faire tout au plus 100 cartes par jour, en travaillant 10 heures.

On aura soin de ne pas rayer les cartes, parce qu'on doit toujours avoir la faculté de serrer les lignes ou de les espacer, et surtout d'employer le grattoir quand on s'est trompé ; ce qui arrive aux plus habiles et qui exige qu'avant d'accepter les cartes on s'assure par des essais qu'elles peuvent être grattées facilement, et qu'on peut écrire encore sur l'endroit gratté sans employer la sandaraque qui salit toujours.

Voici maintenant tous les points qui doivent composer une carte dite principale ; nous allons les examiner l'un après l'autre, et résoudre les difficultés qu'ils pourraient offrir.

— LOYOLA (St-Ignace de)

— MANRÈSE, ou les Exercices spirituels de St-Ignace de Loyola mis à la portée de tous les fidèles, dans une exposition neuve et facile, par M. l'abbé Charles Deplace, chanoine.

— 1 in-12°

— Lyon

— 1846

— DEGHAMPs (Stephanus) s. J.

— HÆRESI (Stephani Dechamps..... è s. J. de Jansenianâ, ab apostolicâ sede meritò proscriptâ, libri tres. Opus.... emendatius prodit curâ et labore P. Stephani Souciet, è s. J.

— 1 in-f°

— Lut. Paris.

— 1728

D'après ces deux exemples pris au hasard, on voit que chaque carte principale est divisée en cinq parties et contient de plus, dans les deux coins inférieurs, des lettres et des nombres qui sont imprimés sur le modèle ci-dessus, mais qu'on aura soin d'écrire avec un crayon :

- 1<sup>o</sup> Le nom de l'auteur ;
- 2<sup>o</sup> Le titre de l'ouvrage ;
3. Le nombre des volumes et le format ;
4. Le lieu de l'impression ;
5. La date de l'impression.

Les deux indications au crayon sont : 1. à gauche, la place du livre dans les rayons ; 2. à droite, la page du catalogue des matières dans laquelle l'ouvrage a été inscrit.

Nous ferons observer, en passant, que la première indication serait d'un autre genre pour les livres du Magasin, surtout s'ils étaient peu nombreux, parce qu'alors, au lieu de V — 8, on mettrait +, signe qui sera placé au crayon sur tous les volumes de ce local, afin que le Bibliothécaire soit plus libre pour les changements de place, par rapport à ces ouvrages, qui ne sont d'ailleurs maniés ordinairement que par lui. S'il craignait de ne plus se rappeler leur place dans ce local, avec une marque si vague, il mettrait un numéro sur chaque planche, de manière à ne former qu'une seule série depuis le premier jusqu'au dernier, et il joindrait ce numéro à la croix au bas des cartes.

Nous ferons encore observer que, si le titre d'un ouvrage est obscur, s'il est insuffisant pour faire connaître la nature du livre, et par conséquent pour indiquer la division et la subdivision qui lui conviennent, on devra ajouter dans la carte des mots significatifs qu'on aura soin de souligner. On pourra aussi mettre au crayon, dans le haut de la carte, quelques mots qui préviennent tous les doutes, afin qu'on ne soit plus obligé de recourir aux volumes quand on n'aura plus que les cartes entre les mains pour classer définitivement les ouvrages.

1. NOM DE L'AUTEUR, PLACÉ AU HAUT DES CARTES. — On le mettra toujours au nominatif, et, s'il est gouverné par un mot précédent, le nominatif paraîtra dans les prénoms. Ainsi Thomas à Kempis s'écrira : KEMPIS (Thomas à).

On écrit le nom de l'auteur en gros caractères, clairement et fortement, pour qu'il soit aperçu du premier coup d'œil dans le triage des cartes. On a soin de ne pas l'éloigner du bord à gauche, ni lui ni aucun des autres mots commençant les lignes, comme dans les deux modèles.

On fait précéder cette première lettre d'un trait de ce genre — commençant au bord de la carte, et l'on met ce trait aux articles suivants, lors même qu'il n'y aurait pas lieu à continuer la ligne, afin de marquer sa place et de signaler son absence.

La carte doit toujours être écrite dans le sens le moins large comme dans les modèles ci-dessus.

Après le nom propre de l'auteur, on inscrit les prénoms, les qualités et les particules qui, dans le livre, précèdent ce nom propre ; on les transpose sans y rien changer, et on les enferme entre deux parenthèses. Quand les qualités exprimées dans le livre sont placées après le nom de famille, on les met après les parenthèses et non dans les parenthèses.

Après la seconde parenthèse, on ajoute, en abrégé, certaines qualités qui suivent ordinairement les noms propres, par exemple : Bén.... Dom.... Aug.... Cap.... Chan.... Abb.... S. J.... Avoc.... JC.... Méd.... etc... Elles servent à distinguer les homonymes, et l'on est quelquefois obligé, pour obtenir ce but, de les introduire dans le titre, quand elles ne s'y trouvent pas imprimées.

Les noms d'évêques offrent souvent, comme noms d'auteurs, des difficultés : beaucoup de prélats, dans leurs publications, ne sont pas désignés par leur nom de famille ; on se voit alors forcé de remplacer ce nom par celui de la ville épiscopale, en ajoutant, dans les parenthèses, le mot *évêque* ou *episcopus*, aux prénoms qui sont ordinairement imprimés. On se rappellera que ce mot doit être souligné, ainsi que tous ceux qui ne seraient point imprimés dans le frontispice, et qu'on croirait, pour plus de clarté, devoir introduire dans la carte. Si le titre entier était arraché, et qu'on parvint à le découvrir dans les approbations ou ailleurs, on l'écrirait sur le livre et on le soulignerait tout entier dans la carte, mais on le soulignerait seulement au crayon, dans l'espoir de trouver plus tard un meilleur exemplaire.

Les deux parenthèses seront exclusivement destinées à indiquer une transposition faite de gauche à droite. On n'exceptera de cette règle que le petit mot (*sic*), introduit par l'usage comme justification après une anomalie.

Certains ouvrages anonymes, spécialement les Catéchismes et les Bréviaires, portent ces mots ou autres semblables : *Imprimé par ordre de Mgr l'Évêque de.....*. Alors l'Évêque pourra être regardé comme l'auteur du livre, puisqu'il en adopte et publie la doctrine. Il en sera de même pour certains livres : ainsi Justinien, dans son Code, parle en son nom, quoiqu'il ne soit pas l'auteur du Code ; mais il a tout vérifié et approuvé. On ne pourra pas appliquer cette règle aux Papes, parce qu'il en est dont le nom reviendrait trop souvent et sans utilité, principalement dans les Bibles et dans les livres liturgiques.

Quand un auteur a deux noms de famille, on traite le premier comme un simple prénom ou nom de baptême. Ainsi : Guyard de Berville s'insérera BERVILLE (Guyard de). Toutefois, comme ce premier nom est souvent aussi connu que le deuxième, on fera pour lui une carte dite supplémentaire, portant deux articles seulement, sans aucune autre indication soit à l'encre, soit au crayon. Dans l'exemple cité, cette carte se composera ainsi :

— GUYARD DE BERVILLE.

— V. Berville.

Cette carte servira uniquement pour le catalogue des auteurs. Si l'on voulait s'exempter de ce travail, il faudrait mettre, en tête du catalogue des matières et du catalogue des auteurs, une note ainsi conçue : *Quand un auteur a un double nom de famille, c'est toujours au second, comme généralement plus connu, que se fera l'inscription ; et il en sera de même pour les noms de religion, où l'on substitue au nom de famille soit le lieu de naissance ou du baptême, soit un nom de saint ou de mystère.*

Il est une autre espèce de cartes supplémentaires que nous allons faire connaître de suite pour n'y pas revenir, et qui est aussi destinée au seul catalogue des auteurs. Elle n'a égale-

ment que deux articles, mais elle se confectionne autrement que la précédente. Elle est réservée aux Collaborateurs, c'est-à-dire aux Traducteurs, Commentateurs, Annotateurs, Continuateurs, Abréviateurs, Éditeurs même, etc. On fait encore une carte de ce genre pour les auteurs réfutés ou critiqués ou analysés, parce que c'est le seul moyen de trouver promptement ces réfutations, ces critiques, ces analyses. L'auteur réfuté n'aura jamais qu'une carte supplémentaire, et il ne sera point assimilé à un auteur commenté ou traduit.

Voici un exemple de ces cartes supplémentaires. Dans les modèles d'une carte principale donnés précédemment (p. 26), on a vu figurer un M. Deplace; pour que son nom soit consigné au Catalogue des auteurs, et que son travail soit connu directement, on fera pour lui une carte ainsi composée :

- DEPLACE (l'abbé Charles), chan.
- V. Loyola (Saint Ignace de) — Manrèse.....

Et pour l'exemple latin, on aura :

- SOUCIET (Stephanus), S. J.
- V. Dechamps (Stephanus), S. J. — Hæresi (... de) Jansenianâ.

Au bas de cette carte, on pourrait ajouter, au crayon, les deux indications qui se trouvent dans les modèles de la page 26, et la carte serait terminée. Mais il vaut mieux s'en abstenir, à cause du travail extrêmement pénible qui en résulte pour le bibliothécaire dans les inscriptions et surtout dans les changements de place qu'on doit souvent faire subir aux livres. Les lecteurs seront moins favorisés, mais c'est un léger inconvénient.

On voit donc, en résumé, que les cartes supplémentaires destinées aux Collaborateurs contiennent seulement : le nom du Collaborateur en première ligne, comme il est mis dans les cartes principales; puis, en seconde ligne, un grand V. moulé qui signifie *Voyez*, ensuite le nom de l'auteur suivi de ses prénoms et qualités, et enfin du commencement du titre de l'ouvrage tel qu'il est écrit dans la carte principale. Au moyen de ces cartes supplémentaires, 1° on saura tout ce qu'on possède

d'ouvrages d'un auteur, d'abord les ouvrages directs, puis les indirects, tels que les traductions et annotations; 2<sup>o</sup> on pourra recourir à l'auteur et le trouver par le nom de son collaborateur comme par le sien.

Si l'on craignait de confondre une édition avec une autre, ou si le titre offrait du vague, on ajouterait, à la seconde ligne des cartes destinées aux Collaborateurs, quelque courte indication, par exemple, celle des volumes, du format, de l'année, etc..., sans cependant faire un troisième article dans cette carte supplémentaire.

Si un ouvrage anonyme a un Commentateur ou autre Collaborateur connu, on fera la carte principale et unique sous le nom de ce Collaborateur.

Si l'auteur était pseudonyme, on ferait la carte principale pour le faux nom, et l'on y ajouterait, pour le vrai nom, une carte supplémentaire.

On ferait encore une carte supplémentaire mais principale pour un ouvrage qui serait relié ou imprimé avec un ouvrage d'un autre auteur, mais relatif à la même matière, par exemple, si une Arithmétique de Lacroix se trouvait suivie d'une Arithmétique de Bezout, on ferait d'abord une carte principale sous le nom de Lacroix, en ajoutant à la phrase du titre ces mots soulignés : *Suivie de : Arithmétique de Bezout*. On ferait ensuite pour Bezout une carte supplémentaire comme il a été indiqué ci-dessus, avec renvoi à la place et au catalogue des matières. C'est plus court, mais cependant bien moins avantageux que de faire une carte principale ou totale, en ajoutant : *Relié après, etc...*, et cela même dans le cas où les deux ouvrages seraient du même auteur.

Mais s'il arrivait par hasard que cette première Arithmétique de Lacroix fût suivie d'un livre tout différent, par exemple, d'un livre d'histoire ou de prières, alors il serait non-seulement utile mais nécessaire de faire une carte principale avec ses cinq divisions, et l'on ajouterait à la phrase du titre, en soulignant : *Relié après : Lacroix.... Arithmétique*. Par une carte ainsi confectionnée, l'ouvrage, soit d'histoire, soit de prières, etc., pourrait être inscrit avec les matières analogues, et on le trouverait facilement, quand même il serait anonyme.

S'il arrivait que des Considérations, des Notes, des Commentaires, un Lexique, etc..., fussent imprimés séparément, sans le texte de l'ouvrage qui en est l'objet, il conviendrait de faire la carte principale sous le nom du Collaborateur et de ne donner à l'auteur qu'une carte supplémentaire.

Certains ouvrages, principalement ceux qui sont imprimés chez les peuples protestants, donnent dans leur frontispice un nombre prodigieux de Commentateurs et d'Annotateurs, et alors il est aussi pénible qu'inutile de faire, pour chaque personnage, une carte supplémentaire. On évitera cet inconvénient en se bornant au principal éditeur, et en mettant, en place de tous les autres noms, ces mots : *Cum notis diversorum*, mais non *variorum*, qui est consacré pour une collection de ce genre donnée en Hollande.

S'il s'agissait d'opuscules ajoutés en grand nombre à un premier et principal ouvrage, il ne faudrait pas les passer ainsi sous silence, mais ranger l'ouvrage parmi les Collections et lui donner une de ces petites cartes supplémentaires destinées au Registre du dépouillement des Collections et des Recueils.

Assurément il serait utile de faire aussi des cartes supplémentaires, ou même des cartes principales, pour chaque opuscule contenu dans les Recueils composés de petites brochures; mais alors le travail des cartes serait augmenté de beaucoup, et, dans les changements de place, il deviendrait intolérable. Cependant, si le titre général du Recueil est bien clair, et s'il est précédé d'une table bien détaillée et bien écrite, on peut toujours trouver une brochure reliée avec d'autres de même genre. Il suffit donc, pour un semblable Recueil, de faire une seule carte principale sans nom d'auteur, carte où tous les mots seront soulignés et où l'on mettra au crayon seulement les indications des années et du nombre des volumes.

Ces Recueils demandent une carte par format, c'est-à-dire, une pour les in-folio, une pour les in-4°, une pour les in-8° et ainsi de suite.

Lorsqu'un même auteur a plusieurs cartes supplémentaires et que l'idiome n'y est pas changé, par exemple, qu'elles sont toutes en latin ou en français, du moins pour le nom de famille, on peut les réunir sur une même carte jusqu'à ce qu'elle soit

remplie ; et l'on facilite ce travail en tenant toujours les cartes supplémentaires en ordre alphabétique dans leur boîte. On devra aussi les conserver dans cet ordre, afin de pouvoir s'assurer promptement que certaines d'entre elles n'ont pas été déjà faites et éviter les duplicata.

Il serait aussi bien utile de faire une carte supplémentaire pour tous les auteurs imprimés dans une collection soit d'Écriture sainte, soit de SS. Pères, soit de théologiens, soit d'orateurs, soit de poètes, soit d'historiens, etc., par exemple, pour les Collections de Migne, de Gallandus, de Margarin de la Bigue, etc. ; mais on se contentera de recommander cette opération au zèle du Bibliothécaire, pour la raison donnée ci-dessus pour les Recueils, savoir l'excessif travail qu'entraîneraient les changements de place. Il est cependant un moyen suffisant de suppléer à ce défaut de cartes et d'inscription, tant pour les Recueils que pour les Collections ; nous l'avons précédemment indiqué, et il consiste à faire d'excellentes tables pour ces livres, tables que l'on copierait textuellement dans le Registre intitulé : *Dépouillement des Collections et des Recueils*. Si une collection avait une table toute faite, on l'abrégèrait ou bien on la modifierait suivant le but que l'on se propose, car il serait rare qu'on pût la copier telle quelle. On pourrait aussi se contenter de mettre dans ce Registre les noms des auteurs.

En faisant successivement les cartes de la Bibliothèque, on inscrira sur des morceaux de papier, égaux aux cartes, la place où se trouve chaque Collection et chaque Recueil, afin de les pouvoir retrouver au besoin ; on fera de même pour indiquer les ouvrages dépareillés. Après la place, mise sur ces espèces de cartes, on ajoutera le nombre des volumes, le format et les mots *Collection*, ou *Recueil*, ou *Dépareillé*, puis, dans une seconde ligne, le titre exact du livre. S'il s'agit d'un ouvrage dépareillé, on mettra, comme troisième article, ces mots : *Manque tel volume, telle gravure, telle page, etc...*, et toutes les notes qu'on jugera utiles au Bibliothécaire.

Après ces détails sur les cartes supplémentaires, revenons aux noms d'auteurs dont il était question en dernier lieu, page 29, c'est-à-dire aux noms d'auteurs composés de deux noms de famille. Si ces deux noms étaient unis par un trait, on

les considérerait comme ne formant qu'un seul nom ; si ce trait n'existait pas et si l'on voulait alors faire une carte supplémentaire, on le pourrait, mais elle serait peu utile et ne devrait avoir lieu que pour le 2<sup>e</sup> nom ; il vaudrait mieux les confondre par un trait d'union. Beaucoup de noms d'étrangers sont dans ce cas, parce que les autres peuples n'ont pas l'usage de notre trait d'union. Deux noms de saints donnés à un religieux pourront être unis par un trait et regardés comme n'en formant qu'un seul ; ainsi : *Marie-Joseph*.

En commençant ce 1<sup>er</sup> point du nom de l'auteur, nous avons dit qu'il fallait écrire en gros caractères le nom de l'auteur ; nous avons dit aussi équivalement qu'il fallait dégager ce nom de ce qui le précède, et spécialement des prénoms et des particules ; occupons-nous maintenant de ces particules : elles offrent des difficultés.

Ces particules sont : *Le, La, Les, De, Du, Des, Della, Degli, Von, Van, Vander, A ou Ab, E ou Ex, O' ou Mac, etc.*

Pour faire évanouir les difficultés, nous poserons cette règle qui paraît la plus convenable : *La particule française DE, isolée, devant un nom de famille ou de religion, sera la seule qu'on séparera de ce nom pour l'introduire après lui dans les parenthèses.*

On fera de même pour toutes les particules qui la représentent dans les différentes langues ; et, quant à celles qui, d'après l'usage reçu en France, ne sont jamais omises dans la prononciation, comme pour *O' Connell, Mac Grégor, etc.*, on fera une carte de renvoi, semblable à celle des doubles noms, afin de consacrer la règle. On fera spécialement une carte de renvoi pour le pronom *Il, La....* des Italiens devant les noms d'hommes ou de femmes, parce que cette particule, dans cette circonstance, signifie monsieur ou madame, qu'elle n'est pas générale ni par conséquent inséparable du nom de famille mais qu'elle est seulement fort usitée, et pour que les traductions françaises ne soient pas séparées du texte original dans les catalogues. Ainsi, dans le cas présent, on mettra sur cette carte : *O' Connell, V. Connell*. Si cependant le *MAC* était précédé du *DE* français, par une bizarrerie qui peut se rencontrer quelquefois, on ne pourrait corriger cette singularité qu'en re-

gardant le **MAC** comme inséparable de ce qui le suit : ainsi dans **Nicolas de Mac Carthy**, on regardera **Mac-Carthy** comme un seul mot et l'on se permettra d'y insérer un trait-d'union.

D'après cette règle, toutes les particules, autres que **DE**, précédemment énoncées, seront censées faire partie intégrante du nom propre, et on les écrira en gros caractères, comme si ces particules n'étaient pas séparées du nom de famille.

On nous objectera, sans doute, que ce dernier point de la règle et que la règle entière n'est que rarement adoptée par les Bibliographes. Nous l'avouons ; mais il nous semble important de faire admettre cette règle, à cause de sa simplicité et de sa conformité avec les usages de la conversation.

Il faudra, à cette occasion, faire une attention spéciale au génie de la langue latine, et en général de toutes les langues transpositives, lesquelles remplacent nos particules *Le, La, Les....* par les terminaisons des cas. Ainsi **DES CHAMPS** s'inscrira au **D**, mais **A CAMPIS** s'inscrira au **C** ; de même **DU PONT** s'inscrira au **D**, mais **DE PONTE** s'inscrira au **P**.

Les noms des capucins, des augustins, des carmes, des trinitaires, et autres semblables, qui présentent un nom de lieu ou de dévotion substitué au nom de famille, seront traités absolument comme les doubles noms de famille, c'est-à-dire qu'on fera d'abord une carte supplémentaire, portant en titre le 1<sup>er</sup> nom suivi du 2<sup>e</sup>, puis on fera un renvoi à ce 2<sup>e</sup> nom et rien de plus, à moins qu'on n'adopte la note proposée ci-dessus, page 29 ; le 2<sup>e</sup> nom sera placé en tête de la carte principale. Il en résultera, à la vérité, des tournures étranges, mais il faut s'y prêter pour la régularité. Tel est, d'ailleurs, le système suivi par des Bibliographes distingués, et spécialement par les Bollandistes dans leur ancien catalogue qui a été conservé. C'est ainsi qu'on aura : *L'Incarnation (Marie de).... La Croix-de-Jésus (Marie de).... L'Enfant-Jésus (Maur de).... La Nativité-de-la-Vierge (Cyprien de).... Jésus (Thérèse de)...* etc.

Ces noms de religion offrent une raison spéciale pour qu'on s'exempte de leur donner une carte supplémentaire, et qu'on suive le conseil que nous avons donné ci-dessus et p. 29 ; c'est que le premier nom est presque toujours un nom de baptême, lequel doit se mettre entre parenthèses au haut de chaque carte

Si un auteur avait trois ou quatre noms, comme *Madame Poncet de la Rivière, comtesse de Carcado*, on ne s'occuperait que des deux qu'on regarderait comme les plus connus, ou d'un seul ; si l'on en prenait deux, le premier aurait une carte supplémentaire.

Quand on est parvenu à découvrir le nom d'un auteur dont l'ouvrage était anonyme, on écrit ce nom sur l'ouvrage en lieu convenable, puis on le porte sur les cartes en l'y soulignant, ensuite on le met dans les catalogues s'ils sont déjà terminés, en le soulignant aussi dans le catalogue des matières.

D'après l'usage, on regardera comme anonymes tous les Livres saints. Ainsi les noms des auteurs inspirés, tels que Moïse, Josué, Salomon, saint Matthien, saint Marc, saint Luc, etc., ne paraîtront jamais au haut des cartes comme noms d'auteur ; on ne mettra là que les noms des Commentateurs et autres semblables Collaborateurs.

On pourra classer parmi les noms propres ceux de quelques associations connues, par exemple : *Magdeburgenses, Wirceburgenses, Salmanticensis, Benedictini, Jesuitæ*, etc.

Quand un nom de famille, de religion ou d'évêché sera exprimé par un adjectif, on considérera cet adjectif comme un nom propre.

Pour abrégé, on pourra exclure des parenthèses qui suivent le nom propre, toutes les qualifications qu'il est ordinairement facile de suppléer, comme *Monsieur, Monseigneur, le R. P., le Fr.*, etc., mais on mettra toujours soit dans les parenthèses, soit après, toutes les qualifications qu'il est difficile de deviner, ou du moins qui sont plus caractéristiques, par exemple, *le Duc, le Marquis, le Comte..., le Cardinal, l'Abbé, le Chanoine..., Madame, Mademoiselle*, etc.

2<sup>o</sup> TITRE DE L'OUVRAGE. — On aura soin, comme pour le nom propre de l'auteur, d'écrire en gros caractères le premier mot du titre, parce qu'il devrait aussi entrer dans un ordre alphabétique si l'on faisait le catalogue des titres ; mais c'est dans ce catalogue seul qu'on transcrit ce premier mot en gros caractères, parce que c'est le seul où les titres soient rangés suivant l'ordre alphabétique.

On a souvent beaucoup de peine à décider quel est le pre-

mier mot d'un titre ; or cette difficulté a donné naissance à plusieurs méthodes qu'on pourra étudier dans les divers Bibliographes ; nous allons en exposer quatre.

1<sup>re</sup> Méthode. Les uns, tels que les premiers rédacteurs du *Journal de la Librairie*, désespérant de donner une méthode parfaitement satisfaisante, ou du moins n'ayant pas l'intention de placer les titres rigoureusement selon l'ordre alphabétique, ne s'occupent nullement du 1<sup>er</sup> mot ; ils copient, sans aucune modification, le titre de l'ouvrage tel qu'il est imprimé, en remplaçant seulement par des points les expressions qu'ils regardent comme moins utiles dans le corps de la phrase, mais non au commencement qu'ils respectent toujours.

2<sup>e</sup> Méthode. Les autres, tels que Barbier, dans son *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, prennent aussi le titre tel qu'il est imprimé, mais ils déplacent les seules particules, comme *Le, La, Les, De, Du, Des*, etc., et ils les mettent entre parenthèses après tout 1<sup>er</sup> mot qui ne leur paraît pas être une particule, ni une qualification oiseuse. Ils conservent cependant les particules comme 1<sup>er</sup> mot dans certains titres bizarres de comédies, de romans et de brochures de circonstance.

3<sup>e</sup> Méthode. D'autres, tels que les auteurs des catalogues de librairies ou de ventes, établissent ordinairement pour règle générale qu'on regardera comme 1<sup>er</sup> mot d'un titre *le 1<sup>er</sup> substantif de ce titre*, en mettant après lui, entre parenthèses, les particules et les différents mots qui le précèdent, et en supprimant les qualifications oiseuses et les expressions qui n'ont aucun rapport avec le sujet du livre, surtout les titres honorifiques. Un verbe peut être regardé comme substantif.

4<sup>e</sup> Méthode. D'autres enfin, tels que les Bollandistes et tous ceux qui font un catalogue dans un but spécial, prennent pour 1<sup>er</sup> mot d'un titre celui qui leur paraît exprimer plus positivement le sujet de l'ouvrage. Ainsi, pour le commentaire de Ménochius, qui est intitulé : *Commentarii totius sacrae Scripturae*, le 1<sup>er</sup> mot pour eux est *Scripturae*, tandis que les autres se borneraient à *Commentarii*.

Il est aisé de voir que la 1<sup>re</sup> et la 4<sup>e</sup> méthode ne nous conviennent pas. — La 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> nous conviennent l'une et

l'autre, mais la 3<sup>e</sup> nous paraît préférable. Toutefois, quelque méthode qu'on adopte, on aura grand soin de composer les cartes de manière que le copiste n'ait absolument aucun changement à y faire, et qu'il puisse les copier telles qu'elles sont, sans aucune hésitation et sans savoir le latin; quelques avis du Bibliothécaire devront lui suffire.

On concevra facilement qu'en employant la 3<sup>e</sup> méthode, nous ne prendrons jamais le nom de l'auteur, déjà mis au haut de la carte comme 1<sup>er</sup> mot d'un titre, sauf quelques rares exceptions; par exemple, pour Virgile et Horace, il y a des éditions qui portent au frontispice ce seul mot : *Virgilius* ou *Horatius*; alors il n'y a pas à choisir. De plus, on évitera, autant que possible, d'assimiler à un substantif et de prendre pour 1<sup>er</sup> mot d'un titre un nom propre quelconque extrait de la phrase du titre; on prendra un vrai substantif. Nous disons : *autant que possible*, parce qu'il est des ouvrages, et particulièrement des biographies dont le titre est tellement conçu qu'on se voit contraint de prendre pour 1<sup>er</sup> mot du titre un nom d'homme, surtout dans les langues transpositives. Il y aurait moins d'inconvénient à le faire s'il s'agissait d'un nom d'homme qui ne devrait pas entrer dans l'ordre alphabétique des auteurs, comme sont les noms des écrivains inspirés dont nous avons fait mention page 36. Ce serait toutefois une irrégularité qu'on tâchera d'éviter.

Dans la 2<sup>e</sup> méthode, au contraire, on est obligé de regarder le nom de l'auteur comme 1<sup>er</sup> mot d'un titre, quand il est imprimé au commencement de ce titre; en cela la 2<sup>e</sup> méthode est inférieure à la 3<sup>e</sup>, car elle ôte la facilité de supprimer le nom de l'auteur dans la phrase du titre, quoiqu'on l'ait déjà inscrit dans la colonne des noms d'auteurs, et il en résulte un double emploi qui est choquant, surtout dans le catalogue des auteurs où, pour abréger, on ne répète pas le nom de l'auteur dans le titre commencé du livre; c'est pourquoi nous conseillons de prendre la 3<sup>e</sup> méthode plutôt que la 2<sup>e</sup>.

La phrase du titre devra être assez longue pour que le contenu du livre soit bien déterminé.

On remplacera toujours par des points les mots que l'on aura supprimés, et on soulignera les mots explicatifs qu'on

aura cru devoir ajouter, ainsi qu'il a été précédemment recommandé.

En écrivant sur une carte principale la phrase du titre, on répétera toujours le nom de l'auteur, et on l'écrira de la manière précise dont il y est exprimé, soit à sa place, soit dans une transposition, quoiqu'on l'ait mis déjà au nominatif au haut de la carte.

Il ne faut pas craindre de faire le titre long dans les cartes; ce n'est que dans le catalogue des auteurs qu'on pourra se permettre de l'abrégé; mais il faut surtout qu'il contienne, écrits très-clairement, les noms de tous les personnages pour lesquels on ajoute des cartes supplémentaires à la carte principale. Il est cependant un cas où il serait impossible de faire entrer dans la phrase du titre tous les noms qui doivent avoir une carte supplémentaire, c'est celui où il s'agirait d'une collection, parce qu'alors ces noms se comptent souvent par centaines; mais on a coutume de ne faire, pour les collections, qu'une seule carte, et par là cet obstacle disparaît. (Voyez page 32.)

Si l'ouvrage qu'on inscrit a un atlas, ou des figures intercalées, on indique cette circonstance à la fin du titre, et l'on souligne.

3° NOMBRE DES VOLUMES ET CHIFFRE DU FORMAT. — On comprend facilement ce qu'il faut faire à cet égard, d'après l'inspection des modèles, page 26. On écrit, par exemple : — 2 in-f°... ou — 3 in-4°... ou — 1 in-8°; etc.

Quand on a de bonnes raisons pour garder deux éditions d'un même ouvrage, et que la phrase du titre est identiquement la même de part et d'autre, on peut se contenter de faire une seule carte pour ces deux éditions. Mais alors on ajoute à la phrase du titre ces mots : *Deux éditions*, ou bien *1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> éditions*; puis on indique les différences, s'il s'en trouve, au nombre des volumes et chiffre du format, à la ville, à l'année; par exemple : 1 in-4° et 1 in-8°; Paris et Bruxelles, 1810 et 1815. On ajoute aussi la seconde marque au crayon, si elle est différente dans la deuxième édition.

Si la reliure ne concordait pas avec la toison, et que plusieurs volumes eussent été reliés en un seul, ou qu'un seul

eût été divisé en plusieurs, on l'indiquerait de cette façon : — 3 en 1 in-4°, pour trois volumes in-4° réunis en un; ou bien : — 1 en 2 in-8°, pour un in-8° partagé en deux volumes, etc.

Afin de décider si un ouvrage est in-f°, ou in-4°, ou in-8°, ou in-12°, ou in-16°, ou in-18°, ou in-24°, ou in-32°, ou in-64°, on peut recourir à l'indication qui se trouve au bas de la première page de chaque feuille d'impression; mais on peut aussi se contenter du simple coup d'œil aidé de l'habitude, car ici l'exactitude n'est pas nécessaire.

On aura soin de n'oublier jamais le petit zéro placé au-dessus du chiffre, à droite, pour indiquer le format; il a de l'importance, surtout dans les catalogues tels que nous les conseillons, et dont nous donnerons bientôt le détail.

A la suite de ce chiffre de format, on pourra ajouter ces mots abrégés et soulignés : *pet..... gr... max°.....*, qui servent à distinguer les formats.

4° LIEU DE L'IMPRESSION. — Ce lieu étant presque toujours une ville, on mettra le nom de la ville tel qu'il est imprimé, sans changer le cas, sans le traduire en français. — On se gardera de jamais rien traduire, et même de corriger du vieux français ou des fautes d'orthographe. Si l'on veut rassurer le lecteur, on recourt au petit mot (*sic*).

S'il y a plusieurs noms de villes, ce qui arrive souvent, on prendra celui de la plus célèbre.

Toutes les cartes seront écrites dans l'idiome du frontispice ou titre; seulement, pour certaines langues anciennes, comme l'hébreu, le grec, etc., si le titre est accompagné d'une traduction, soit en langue latine, soit en langue moderne, on pourra préférer la traduction; en y ajoutant quelque explication soulignée, par exemple : *Græcè tantum*, ou *græcè et latinè*, ou *hebraicè*, etc.

On pourrait ajouter le nom de l'imprimeur ou du libraire à celui de la ville; mais les Bibliographes le suppriment ordinairement; il est d'ailleurs peu utile, et il exigerait dans les catalogues des matières une large colonne de plus, ce qui diminuerait l'espace déjà bien restreint. Ainsi on supprimera ce nom, ou du moins on se bornera à quelques imprimeurs

célèbres dont le nom s'inscrira avec celui de la ville, dans le catalogue des matières.

Si l'on avait un grand nombre de Missels et de Bréviaires d'un même diocèse, ce qui a lieu surtout pour le rit romain, il serait bon d'y joindre le nom de l'imprimeur, afin de les mieux distinguer. En outre, vu que plusieurs imprimeurs savants donnent une préface à ces ouvrages et se posent en véritables éditeurs, on pourra les traiter comme tels et mettre sous leur nom les anonymes où serait une préface ou un avertissement de ce genre. Alors on inscrirait leur nom sur le livre et sur la carte. Beaucoup d'Almanachs sont dans le même cas.

Nous ne conseillons pas d'indiquer l'édition, parce qu'ordinairement cette indication serait inutile ; mais on le fera quand on aura des motifs pour conserver deux éditions, par exemple quand l'une de ces éditions aura des notes, ou quand la phrase du titre y conduira naturellement. D'ailleurs l'édition est suffisamment indiquée par la date.

5° DATE. — On la met toujours en chiffres arabes pour plus de brièveté. — Si un ouvrage a plusieurs volumes, publiés en diverses années, on indique la première et la dernière année. Si l'ouvrage n'est pas terminé, on inscrit la première année et on laisse de la place pour la dernière. — Si l'année n'est pas imprimée, mais trouvée, on n'oubliera pas de la souligner. — Si l'année est indiquée en grec, on la laissera en grec en y joignant la traduction en chiffres arabes.

INDICATION DE LA PLACE DES LIVRES DANS LES RAYONS. — Quand les cinq points ci-dessus ont été bien observés, il faut mettre sur la carte, au bas, dans le coin à gauche, avec un crayon tendre et sans appuyer sur le papier, l'indication de la place du livre dans les rayons, comme on l'a vu précédemment dans les modèles page 26. On transporte ensuite cette marque dans tous les volumes de l'ouvrage, s'il en a plusieurs, au lieu convenable, et on laisse sécher cette carte sur la table sans la saupoudrer de sable.

Le lieu qui paraît convenir pour placer sur un livre l'indication de sa place dans les rayons, c'est le haut du premier carton intérieur, mais jamais le vrai titre ni même le faux titre. — Si ce carton ne peut pas recevoir ou laisser apercevoir les

traces du crayon, on mettra cette marque sur un morceau de papier blanc de la grandeur d'une carte environ, et on collera ce papier au lieu choisi. — Si la garde était coloriée du côté du carton, mais blanche sur le verso, ce verso pourrait recevoir la marque. — Si la garde était blanche des deux côtés, il faudrait recourir au premier moyen, et coller un morceau de papier blanc sur le carton.

En marquant légèrement au crayon, sur la carte et ailleurs, la place d'un ouvrage dans les rayons, on aura soin de ne pas omettre ou de ne pas échanger, ni en forme, ni en grandeur, ni en position, le petit trait placé entre la lettre moulée de la colonne et le chiffre de la planche.

Quant à l'estampille, il faut supprimer les cachets, et coller une petite inscription, soit en français, soit en latin, avec de la gomme, sur le milieu du premier carton intérieur, au-dessous de l'indication de la place dans les rayons, ou dans le haut si l'on avait pris le milieu pour y marquer les places des livres.

Avant de parler des catalogues, disons un dernier mot sur les cartes, relativement à l'ordre qu'il faut y mettre, à mesure qu'on les fait.

Lorsque toutes les cartes du rayon A—1 seront dûment terminées, on les placera dans la boîte aux cartes, dans la première case à gauche, vers la planche où est la serrure. On y mettra ensuite toutes les cartes portant A—2, puis celles portant A—3, et ainsi de suite jusqu'au dernier rayon, en tournant toujours l'écriture du côté où est la serrure.

Dès que toutes les cartes d'une colonne sont faites et placées suivant les numéros des planches, on les enferme par une planchette mobile, et on les conserve en cet état pour pouvoir les consulter au besoin, jusqu'à ce que toutes les colonnes soient terminées et que le moment soit venu de les trier et de s'en servir pour faire le premier catalogue.

Parlons maintenant des divers catalogues qu'il est naturellement question de composer quand on a mis fin au travail des cartes.

## SEPTIÈME SECTION.

*Des Catalogues en général, et spécialement de celui des Matières.*

En commençant nos observations bibliothéconomiques, nous avons nommé les trois principaux catalogues qui constituent une Bibliothèque considérable dans un état de parfaite organisation, savoir :

1° Le *Catalogue des Matières* classées dans un ordre systématique ou méthodique et raisonné.

2° Le *Catalogue des Auteurs* inscrits dans l'ordre alphabétique et suivi des seules indications suffisantes pour retrouver un ouvrage.

3. Le *Catalogue des Titres* disposés aussi suivant l'ordre alphabétique et transcrits en abrégé comme dans le *Catalogue des Auteurs*.

Le premier catalogue est le plus important, mais il est aussi le plus difficile. Il répond à cette question : « Quels ouvrages possédons-nous sur telle matière et où sont-ils placés ? » Donnons d'abord ses dimensions.

Le papier, relié et rogné, doit avoir, au moins, 46 centimètres de long sur 31 de large.

Le cadre, qui ne sera marqué fortement que dans le haut, comme dans les registres ordinaires, renfermera, 50 lignes horizontales tracées légèrement au bleu pâle.

Au-dessus de la grosse ligne d'encadrement d'en haut sera une ligne faible comme les 50 horizontales, et destinée au titre courant, qui est celui de la section.

On fera faire ce tracé par un régleur, et non par un lithographe, en lignes rouges et bleues, couleurs qui paraissent mieux convenir.

On prendra un papier poli, blanc, ferme, pouvant être gratté facilement.

Le papier de forme ou à la main, et en particulier le papier dit *Verger*, est préférable au papier mécanique sous le rapport de la solidité et parce qu'il se salit moins, mais il est impossible d'y écrire dans les endroits que l'on a grattés, à moins d'employer la sandaraque, car la préparation du caoutchouc

dite gomme-ponce ne suffit pas pour qu'on s'exempte de la sandaraque, qui tache toujours plus ou moins tôt ou tard.

Si l'on voulait avoir un catalogue avec de belles marges, on adopterait pour format le grand Jésus Verger ou le Jésus mécanique de même dimension. Alors on aurait pour la longueur du papier rogné 52 centimètres, et pour la largeur 35. Le nombre des lignes au-dessous de la barre supérieure serait de 55, et la seconde colonne aurait 15 centimètres de large. Le reste est de même.

On fera tracer six colonnes verticales bien marquées au rouge; elles seront analogues aux points dont nous avons vu que se composait une carte, y compris la marque de la place du livre dans les rayons.

La première colonne, large de 5 centimètres  $1/4$ , sera destinée aux noms d'auteurs, qu'on inscrira tels qu'ils sont au haut de chaque carte et en gros caractères.

Si cette colonne se trouve trop étroite pour recevoir un nom d'auteur qui serait d'une longueur démesurée, voici comment on obvierez à cet inconvénient : 1° les prénoms pourront être remplacés par les seules lettres initiales, ainsi Alexandre par A. et Charles par C. ou Ch.; 2° si ce moyen ne suffit pas (ce qui arrive souvent dans le catalogue des auteurs où cette colonne est moins large que dans celui des matières), alors on continuera ce nom au delà de sa colonne respective. Il vaut mieux recourir à cette dérogation que d'employer des caractères beaucoup plus fins que ceux du reste de la colonne.

La deuxième colonne, large de 14 centimètres, sera destinée à la phrase du titre, telle qu'elle est sur la carte, y compris le nom de l'auteur et les inversions, mais seulement dans le catalogue des matières et dans celui des titres; car, pour celui des auteurs, on se contentera du commencement de cette phrase du titre, en remplaçant le nom propre par des points.

La troisième colonne, large de 1 centimètre  $1/2$ , ou de 2 sera destinée à contenir le numéro des volumes et celui du format; c'est pourquoi on la divisera en deux parties inégales par une ligne verticale, en bleu pâle comme les 50 lignes horizontales. Cette ligne donne le moyen de supprimer la préposition *in* qui, dans les cartes, précède f., 4., 8., etc..., et en tient la

place. Pour supprimer la préposition *en*, qui se trouve là dans certaines cartes, par exemple 3 *en* 1 *in*-4., etc., on la remplace par un petit trait, ce qui donne sur le catalogue | 3-1 | 4° | , et l'on se souviendra de mettre toujours le petit zéro sur le catalogue, comme nous l'avons déjà indiqué, à cause de sa destination spéciale. La première partie sera la plus large.

La quatrième colonne, large de 2 centimètres 1/2, sera destinée au lieu de l'impression, en y joignant les noms des imprimeurs célèbres, quand ils seront consignés sur la carte.

La cinquième colonne, large de 1 centimètre 1/2, sera destinée à la date ou année d'impression.

La sixième colonne, large de 2 centimètres au moins, sera destinée à la place du volume dans les rayons, place marqué au crayon très-légèrement et clairement, avec un crayon choisi *ad hoc*, s'effaçant aisément, et cependant ne maculant pas. Cette marque, telle que A—1, AB—4, AC—7, etc., étant composé de deux parties, on divisera la colonne par une ligne verticale, en bleu pâle, qui tiendra lieu du trait; et, comme la première partie doit souvent contenir deux grosses lettres moulées, on la fera un peu plus large que la seconde, qui n'a jamais qu'un ou deux chiffres arabes: la première partie sera donc au moins de 12 millimètres, et la seconde de 8 millimètres. Cette séparation n'aurait pas lieu si la place n'était marquée que par le chiffre du rayon, méthode que nous avons exposée, mais que nous n'avons pas adoptée, p. 13.

Le nombre de pages qu'on devra faire tirer, pour le catalogue des matières, sera de 100 au plus pour mille volumes, en laissant après chaque subdivision un peu plus de blanc que d'écrit, et à la fin du catalogue une soixantaine de pages supplémentaires. On parvient sûrement à ce résultat, d'avoir autant de blanc que d'écrit, en n'écrivant que sur le verso dans le catalogue des matières, et laissant le recto en blanc, afin que les suppléments successifs paraissent mieux faire suite à ce qui les précède. Dans le catalogue des auteurs et dans celui des titres, chaque page étant formée de deux colonnes, on écrira d'abord sur la première. Le copiste évitera avec soin, surtout dans le catalogue des matières: 1° de continuer une phrase au delà de la page où elle commence; 2° de laisser

trop de blanc après chaque subdivision ; et pour obtenir ce double résultat , il calculera le nombre de lignes qu'exigeront les cartes qu'il inscrit, et il resserrera ou allongera son écriture en conséquence de son calcul. Toutefois, il est fort difficile de décider avec exactitude le nombre de pages qu'on doit faire tirer ; c'est pourquoi, comme on a eu recours à la réglure et non à la lithographie, on pourra faire tirer ces pages à deux ou trois reprises presque sans dépense.

Il faut aussi faire tirer, pour la table et pour la préface qu'on placera en tête du catalogue, autant de pages qu'on le jugera nécessaire, ordinairement de 15 à 20, sans y mettre les lignes verticales autres que celles des deux extrémités qui donnent les marges latérales.

Quand on s'est procuré une certaine quantité de papier pour le catalogue des matières, voici comment on prépare les cartes destinées à la confection de ce catalogue.

Les cartes, classées déjà par colonnes et par rayons, sont en parties disposées suivant l'ordre systématique des matières ; cet ordre est dérangé principalement par le mélange des cartes du soubassement avec celles de la partie supérieure. Il faut donc :

1<sup>o</sup> Détruire ce mélange ;

2<sup>o</sup> Perfectionner les subdivisions ;

3<sup>o</sup> Enfin, placer les cartes de chaque subdivision suivant l'ordre alphabétique des noms d'auteurs pour celles qui en portent un, puis des titres pour celles qui sont anonymes.

Nous allons développer chacun de ces trois articles.

ART. 1<sup>er</sup>. Pour détruire le mélange du soubassement avec la partie supérieure, on retirera d'abord des divers paquets toutes les cartes portant A—1 et A—2, puis les cartes portant B—1 et B—2, et ainsi de suite. On les mettra en ordre de matières, puis on les joindra de suite à leurs semblables de la partie supérieure, et on leur donnera leur véritable place quand on viendra au triage de celles-ci, qui portent A—3, A—4, etc., B—3, B—4, etc.

ART. 2. Pour perfectionner les subdivisions, il faut supposer d'abord qu'on possédait parfaitement leur théorie quand on a placé les livres dans les rangs, de sorte qu'on n'ait plus, pour

le triage définitif des cartes, qu'un léger travail de révision. Or, cette science préalable exige une grande habitude et une connaissance bien positive de la manière dont s'enchaînent les sciences humaines, et de toutes leurs différentes ramifications; ce qui n'est pas chose facile ni commune. Cependant, avec un plan écrit et des essais courageux, et après avoir souvent recommencé, on parviendra à réussir.

Nous ne pouvons détailler ici la suite des divisions et subdivisions des sciences humaines; ce sera l'objet de notre deuxième partie. Nous allons cependant exposer quelques aperçus qui feront mieux saisir toutes ces subdivisions dans leur ensemble, et prépareront à en retenir le détail. Nous aurions pu blâmer ici certains plans de classification qui nous paraissent bien peu logiques; mais nous aimons mieux exposer nos idées indépendamment de toute polémique, espérant que l'expérience en montrera la justesse et l'utilité.

Les sciences humaines, envisagées non pas précisément d'une manière théorique et spéculative, mais d'une manière pratique et positive, présentent cinq grandes divisions :

- 1° La Science de Dieu, ou la **THÉOLOGIE** ;
- 2° La Science des Lois, ou la **LÉGISLATION** ;
- 3° La Science de la Nature, ou la **PHILOSOPHIE** ;
- 4° La Science du langage, ou la **LITTÉRATURE** ;
- 5° La Science des faits, ou l'**HISTOIRE**.

Pour compléter cet édifice, ajoutons :

1° Comme propylée, les sciences envisagées dans leur ensemble, ou la **PANTOGRAPHIE**, qu'on pourrait nommer aussi **ENCYCLOGRAPHIE**.

2° Comme appendice ultérieur, les sciences mélangées, ou la **POLYGRAPHIE**.

Il n'est pas d'ouvrage qui ne soit compris dans l'une de ces sept divisions. De plus, en elles tout s'enchaîne, et il en est de même pour les subdivisions. Or, il nous semble que rarement on rencontre cet avantage dans les diverses classifications que nous présentent les catalogues, même ceux des grandes et célèbres Bibliothèques; et de plus beaucoup de subdivisions rentrent les unes dans les autres. Disons un mot de cet enchaînement, pour le mieux faire sentir :

On commence par les ouvrages qui traitent de toutes les sciences *ex professo*, soit d'une manière générale et par simple aperçu, soit formellement, parce que ces ouvrages initient le lecteur à l'étude et lui offrent même une sorte de Bibliothèque complète, et parce que la méthode synthétique est très-convenable pour un grand développement d'idées. Par égard pour l'Auteur de toutes choses, la *Théologie* réclamait le premier rang dans la série des sciences. La *Législation*, traitant des lois humaines et des lois ecclésiastiques, se rattache à la loi de Dieu et doit suivre la *Théologie*. La *Philosophie*, nous apprenant à connaître Dieu, l'homme et toute la nature, les rapports des êtres et leurs devoirs, s'unit aux deux sciences précédentes et les complète; elle mérite donc de les suivre immédiatement. L'art de parler vient naturellement après l'art de penser; il fallait donc mettre la *Littérature* après la *Philosophie*. Ensuite, l'art de raconter et l'immense développement des récits de tout genre ne sont qu'une partie séparée de la *Littérature*; ainsi l'*Histoire* vient après la *Littérature*. Enfin, beaucoup d'auteurs ayant embrassé plusieurs parties des sciences humaines sans coordination, leurs productions ne se rapportent directement à aucune des cinq grandes divisions; elles constituent des mélanges, qu'on a nommés *Polygraphie*. C'est ainsi que s'enchaînent les sept grandes divisions énoncées plus haut. Pour peu qu'on y réfléchisse, on apercevra facilement un enchaînement semblable dans les subdivisions elles-mêmes; ainsi, pour la *Théologie*, il sera aisé de voir pourquoi on l'a divisée de la manière suivante : *Préliminaire, générale, biblique, liturgique, synodique, patristique, didactique* (dogme et morale), *polémique, catéchétique, parénétiqne, ascétique ou mystique*.

Chacune des cinq grandes divisions énumérées précédemment, et même chacune de leurs subdivisions spéciales, commence par l'*Introduction* et finit par les *Mélanges*. Entre ces deux extrêmes viennent les *Traitéz généraux*, puis les *Traitéz particuliers*.

L'*Introduction* renferme deux espèces d'ouvrages : 1° Des ouvrages de direction pour une étude spéciale, ouvrages contenant des avis, des considérations générales sur la nature de

cette étude, ses avantages et ses dangers ; sur la manière de s'y adonner avec succès ; des préludes, des aperçus sommaires, des classifications, etc. On aurait pu placer ici l'histoire littéraire spéciale et la bibliographie spéciale ; mais il vaut mieux renvoyer ces ouvrages à l'histoire littéraire et à la bibliographie. — 2° Des ouvrages que l'on consulte, mais qu'on ne lit pas, c'est-à-dire des répertoires, des écrits périodiques du genre, mais principalement des Dictionnaires, et tout ce qui est rangé suivant l'ordre alphabétique.

Le nom de *Mélanges* indique, non pas des ouvrages qu'on ne saurait comprendre ni placer, mais des ouvrages formés de matières diverses réunies sans coordination. La *Polygraphie* est la partie des *Mélanges* par rapport à toute la Bibliothèque, tandis que la *Pantographie* contient à la fois l'*Introduction* et les *Traité généraux* de l'ensemble des sciences humaines. C'est ainsi qu'il y a unité dans la totalité comme dans le détail.

Si une division ou subdivision renferme peu d'ouvrages de direction ou peu de répertoires, ce qui est l'ordinaire, on se contentera d'indiquer ces ouvrages sous le seul nom d'*Introduction*.

Si l'on possède, sur une matière, un nombre trop restreint d'ouvrages, on pourra mettre l'*Introduction* avec les *Traité généraux*, comme dans la *Pantographie*, puis les *Traité particuliers* avec les *Mélanges*.

On pourra aussi, pour cette même raison du petit nombre des ouvrages, se permettre de joindre les *Mélanges* à l'*Introduction*, et d'associer ainsi les deux extrêmes, surtout si l'on pense qu'il existe peu d'ouvrages de ce genre.

Enfin, pour ce même motif du petit nombre des ouvrages, on pourra réduire en une seule ces quatre subdivisions : *Introduction*, *Traité généraux*, *Traité particuliers*, *Mélanges*, en les indiquant néanmoins, pour faire naître l'idée de la subdivision quand on recommencera le catalogue et que les livres seront devenus plus nombreux.

Pour dernière remarque par rapport au perfectionnement des subdivisions, nous dirons qu'on devra tenir un juste milieu entre des subdivisions tellement nombreuses qu'on n'ait pour chacune que trois ou quatre ouvrages, et des subdivisions si

peu nombreuses et si générales qu'elles prennent dans le catalogue un grand nombre de pages, ce qui rendrait difficile la recherche des livres.

ART. 3. Après avoir perfectionné les subdivisions des cartes, comme nous l'avons indiqué, il faut les placer suivant l'ordre alphabétique d'abord des noms d'auteurs pour celles qui en portent un, puis des titres d'ouvrages pour celles qui sont anonymes.

Pour mettre les cartes dans l'ordre alphabétique; voici un moyen expéditif et commode :

On trace clairement sur une grande table, avec de la craie, la suite des lettres de l'alphabet, en deux lignes parallèles de même longueur sauf les trois dernières lettres X, Y, Z qui se mettent à part, en laissant un intervalle suffisant entre les lettres et entre les lignes pour qu'on puisse y placer facilement les cartes. Ces lettres étant ainsi tracées, on dépose les A sous l'A, les B sous le B, et ainsi de suite, jusqu'à ce que les cartes d'une matière soient épuisées; on reprend ensuite chaque paquet déposé sous chaque lettre, on perfectionne l'ordre alphabétique et on le place dans la boîte aux cartes.

Quand on a pour une lettre un grand nombre de cartes, comme il arrive pour le catalogue des auteurs, ce moyen mécanique devient un soulagement nécessaire, surtout quand on classe les cartes qui commencent par une voyelle, l'A, par exemple, parce que cette voyelle peut, en général, être suivie d'une des 24 autres lettres de l'alphabet, tandis qu'une consonne n'est jamais suivie que d'une des 5 voyelles ou de quelques autres consonnes peu nombreuses.

Après avoir mis les cartes dans l'ordre alphabétique, ou même avant cette opération, on place, devant chaque paquet concernant une matière, un papier blanc coupé selon la forme des cartes, mais plus haut de quelques centimètres. Sur ce papier on écrit clairement et en détail tout ce qui doit exprimer la subdivision, on met des planchettes mobiles dans les endroits où elles paraîtront mieux placées, et quand cet ordre a été établi dans toute la boîte, on s'occupe de transcrire les cartes sur le papier destiné au catalogue des matières. Pour avoir tout ce qui doit exprimer la subdivision, on

recourra à notre seconde partie, et là on copiera soit mot pour mot, soit avec de légères modifications, suivant le nombre des livres; on aura surtout grand soin de copier les notes destinées toujours à compléter et à éclaircir le titre qui les précède.

Dans ce catalogue, on écrit en gros caractères, tout mot qui entre dans l'ordre alphabétique, mais ce mot seul : c'est d'abord le nom de l'auteur dans la première colonne, puis le premier mot du titre pour les seuls anonymes inscrits après les autres.

On ne laissera jamais une ou deux lignes ou plus en blanc entre chaque ouvrage; cet usage est sujet à beaucoup d'inconvénients; il vaut mieux inscrire tous les ouvrages à la suite l'un de l'autre sans aucune solution de continuité.

La table du catalogue se fait en dernier lieu; elle contient littéralement tout ce qui est écrit sur les papiers indicateurs, sans aucune abréviation, et y compris les notes. Si, cependant, on jugeait à propos de l'abrégé, comme nous l'avons fait dans le plan synoptique qui suivra la seconde partie, on la ferait précéder d'une note pour avertir ceux qui voudraient la copier qu'ils doivent en faire eux-mêmes une telle que nous l'indiquons en copiant tous les titres successifs et toutes les notes qui les accompagnent. Elle devra être suivie d'une espèce de préface extraite des présentes observations, pour aider les successeurs du bibliothécaire à suivre en toutes choses ses errements; sans recourir au présent opuscule.

Les cinq grandes divisions du catalogue des matières; et même les deux divisions qu'on y ajoute, se partagent en sections, les sections en chapitres, les chapitres en articles, les articles en paragraphes, et ainsi de suite autant qu'il est besoin.

Si une subdivision n'a qu'un rapport indirect avec celle qui la précède, on ajoute au titre, entre parenthèses, le mot *appendice*.

On aura soin de numéroter et d'écrire si parfaitement les papiers indicateurs qui précèdent chaque paquet de cartes, que le copiste le plus ignorant ne puisse s'y tromper, et n'ait qu'à les écrire tels qu'ils sont. C'est pourquoi on mettra même le titre courant, au haut de chaque papier indicateur, et ce titre courant sera celui de la section, exprimé en un ou deux mots

seulement ; pour les sections non subdivisées, on prendra celui de la grande division. On ne prendra pas de cartes en place de ce que nous appelons ici papier indicateur, parce qu'on est souvent obligé de les modifier et de les recommencer, et, dans ce but, le papier laisse plus de liberté.

Après avoir inscrit un titre de division, section, chapitre, article, etc., on se met à transcrire toutes les cartes comme elles sont placées. Or, il est important de ne pas mêler les cartes, parce qu'on a, jusqu'à la fin, besoin d'y recourir. Le papier qui porte la subdivision est censé la première carte ; il doit aussi jusqu'à la fin rester à sa place.

Quand toute une page du catalogue des matières est écrite, il faut aussitôt marquer, au crayon tendre, dans le coin de chaque carte inscrite laissé vide à cet effet, le chiffre de cette page, et tracer aussi ce même chiffre sur le papier indicateur, qui doit servir en cet état pour la table des matières.

Cela fait, on remet à leur place dans la boîte les cartes inscrites. On a soin préalablement de tirer de cette boîte tout ce qui est entre les deux planchettes concernant la matière présente, et de le placer en un lieu sûr et commode, devant ses yeux ou dans le tiroir de la table.

Les feuilles du catalogue des matières, avant d'être apportées de la réglure, doivent être disposées en cahiers de 5 feuilles chacun, ce qui fait 20 pages, on numérote légèrement, au crayon, toutes ces pages, dans la bordure qui doit être coupée par le relieur ; on les numérote ainsi pour ne pas les confondre et pour pouvoir les employer une à une. On trace ensuite le chiffre de la page avec de l'encre, au lieu ordinaire de la pagination des livres, c'est-à-dire au coin du cadre le plus éloigné du dos ; on le fait en inscrivant successivement les cartes, ou avant la reliure.

Ce chiffre de la page du catalogue des matières qu'on transporte sur chaque carte, aide à replacer toutes les cartes dans l'ordre systématique, quand on recommence le catalogue des matières ; on le transcrit de plus à l'encre dans le catalogue des auteurs, pour faire découvrir dans quelle matière on a placé un ouvrage et quel est son titre complet. Ainsi il est important qu'il soit bien fait et qu'il n'offre aucune erreur.

Par la suite des temps, quand toute la partie blanche laissée pour chaque matière sera pleine, on écrira au bas de la dernière page : *Voyez un supplément à la fin du Catalogue, page...*; et dans ce supplément final, on écrira au haut de la page : *Supplément à la page...*, et l'on ajoutera à ce chiffre un mot ou deux sur le sujet.

Les ouvrages nouveaux qu'on inscrira après les anciens, seront placés, autant que possible, en face des noms d'auteurs qui leur ressemblent le plus.

Avant d'inscrire les ouvrages nouveaux, on s'assurera d'abord qu'ils ne sont pas doubles, ensuite on fera leur carte, et c'est d'après cette carte, mais non d'après le livre, qu'on inscrira un ouvrage dans le catalogue.

Quand une carte nouvelle est faite, on cherche la place convenable du livre dans les rayons, et l'on marque cette place au bas de la carte d'abord, dans le livre ensuite, puis dans le catalogue, en y inscrivant cette carte, qu'on met alors dans la boîte, au lieu où elle doit être placée d'après l'ordre alphabétique.

Si l'on avait un grand mouvement de livres à faire, soit dans une partie de la Bibliothèque, soit dans toute son étendue, on sentirait vivement alors l'utilité des cartes.

On les mettrait toutes dans leur ouvrage respectif, à la 1<sup>re</sup> page, sous le 1<sup>er</sup> carton, sans les laisser sortir du livre, dans la crainte bien fondée qu'elles ne fussent détériorées; puis on remuerait les livres à volonté.

Dès que l'ordre serait établi, on changerait la marque de la place sur les volumes et sur les cartes, et l'on effectuerait le même changement sur les catalogues successivement.

Pendant qu'on établit la subdivision des livres dans les rayons, et pendant qu'on écrit les cartes, la Communauté peut continuer à prendre les livres nécessaires, excepté dans le court moment où les cartes sont dans leur volume respectif. Il suffit, pour toute précaution, de publier et d'afficher, en gros caractères, sur la porte de la Bibliothèque, l'obligation de ne pas remettre les livres soi-même dans les rayons, quand même leur place serait parfaitement connue, mais de les déposer toujours sur la table de la Bibliothèque.

Alors, dès qu'un livre revient, on l'examine, on en fait la carte s'il y a lieu, et on le place dans les rayons.

Quand toutes les cartes sont terminées, et avant de les trier, on fait apporter successivement tous les livres des chambres, sans aucune exception; on confectionne sur-le-champ la carte de ceux qui doivent entrer dans la grande Bibliothèque, et l'on colle très-solidement un petit papier blanc au bas du dos de ceux qui doivent appartenir à la petite Bibliothèque, comme nous l'avons recommandé précédemment. Ces livres sont aussitôt rendus. Le petit papier blanc n'est pas destiné à recevoir une marque à l'encre ou au crayon, mais uniquement à indiquer un duplicata. Ce papier est d'une grande utilité : il empêche les deux Bibliothèques de se confondre, on s'assure par lui que les lecteurs ne prennent pas trop de livres dans la grande, et on en retrouve facilement tous les volumes.

## HUITIÈME SECTION.

### *Du Catalogue des Auteurs.*

Le catalogue contenant les noms des auteurs inscrits dans l'ordre alphabétique et suivis des seules indications nécessaires et suffisantes pour trouver promptement un ouvrage, est celui qui sert le plus souvent, parce qu'il répond directement à la fréquente question : « Où est tel ouvrage de tel auteur ? » Il sera donc l'objet de soins tout particuliers.

Ses dimensions principales seront les mêmes que celles du catalogue des matières pour le papier, pour le cadre ou lignes extrêmes, pour la ligne supérieure et pour les lignes horizontales.

Mais les lignes verticales différeront sensiblement de celles du catalogue des matières.

D'abord chaque page sera divisée en deux parties égales, séparées l'une de l'autre par deux fortes lignes bleues tirées au milieu de la page.

Chacune de ces deux parties contiendra quatre colonnes dont nous allons exposer la destination.

La première colonne à gauche, large de 4 centimètres 1½, est destinée à recevoir les noms des auteurs en gros caractères comme dans les cartes. Comme elle est moins large que la colonne correspondante dans le catalogue des matières, on se permettra d'abrégier les prénoms, quand il sera nécessaire, et même d'entrer dans la colonne suivante, comme nous l'avons indiqué, page 44.

La deuxième colonne, large de 6 centimètres, contiendra le commencement de chaque titre, commencement qui formera un sens et n'exigera ordinairement qu'une ligne. Mais, comme la clarté passe avant tout, on donnera, en général, à ce titre le nombre de lignes suffisant pour ôter toute ambiguïté, c'est-à-dire deux ou trois lignes, mais jamais plus. On aura soin principalement d'en ôter le nom de l'auteur comme nous l'avons indiqué, page 44. Si cependant le copiste ignorait le latin, ou n'avait pas assez d'intelligence pour faire lui-même cette abréviation du titre, on lui ferait copier la phrase du titre tout entière; c'est un léger inconvénient. On lui recommanderait en même temps d'omettre les numéros des volumes et du format, la date et le lieu d'impression, ce qu'il est toujours facile de faire. On pourrait aussi lui préparer sa besogne, en effaçant faiblement au crayon, sur les cartes principales, ce qu'il doit omettre. — Les cartes supplémentaires ne sont pas susceptibles d'abréviations. Ainsi on les écrit toujours telles qu'elles sont, à moins qu'elles ne soient des cartes totales d'ouvrages reliés après d'autres, et destinées d'abord au catalogue des matières comme toutes les cartes dites principales ou totales.

Si l'on employait le Jésus mécanique ou le Jésus Verger, le cadre pourrait avoir non pas seulement 26 centim. et 1¼ de large, mais 28 ¾ comme pour le catalogue des matières; alors on donnerait le surplus à la seconde colonne qui aurait 7 ½ centimètres de large au lieu de 6.

La troisième colonne, large de 2 centimètres, indiquera la place de l'ouvrage dans les rayons : elle sera, en conséquence, divisée, comme dans le catalogue des matières en deux parties inégales par une ligne verticale en bleu pâle; la première partie aura 12 millimètres et la seconde 8 millimètres, ainsi qu'on l'a indiqué précédemment pour le premier catalogue, p. 45.

La quatrième et dernière colonne, large de 12 millimètres, contiendra les pages de renvoi au catalogue des matières, écrites à l'encre. Cette indication est spécialement destinée à faire retrouver le titre complet et la division dans laquelle l'ouvrage a été placé.

Les colonnes de la deuxième partie de chaque page, à droite, seront absolument les mêmes que celles de la première partie, dont nous venons de parler.

Pour bien faire le catalogue des auteurs, il faut d'abord placer les cartes dans l'ordre alphabétique, au moyen du procédé indiqué précédemment page 50; ce travail, quoique facile, est long et demande une grande application, parce qu'une erreur en ce genre est ordinairement irréparable, et oblige à inscrire séparément toutes les cartes mal placées.

Nous ne mettons pas, dans ce catalogue des auteurs, une petite colonne spéciale pour la page du catalogue des titres, auprès de celle qui contient la page du catalogue des matières, parce que, si l'on est fidèle au soin que nous avons recommandé, de bien marquer, sur chaque carte le commencement du titre, et de ne jamais changer les mots de ce commencement, tel qu'il est consigné sur les cartes, ce soin suffira toujours, au moyen de l'ordre alphabétique, pour faire promptement retrouver le lieu de l'ouvrage dans le catalogue des titres. On doit faire attention que la carte, dès qu'elle est dûment exécutée, est substituée au titre des livres, qui est, en général, moins parfait qu'elle. Si, d'ailleurs, on voulait introduire cette indication de la page du catalogue des titres dans celui des auteurs, le catalogue des titres deviendrait le second des catalogues, au lieu d'être le troisième, sans devenir néanmoins plus important.

Comme on l'a dit précédemment, l'inscription, pour le catalogue des auteurs, se fait sur la première colonne et la seconde sert pour les suppléments successifs.

Quant au supplément extraordinaire de 50 ou 60 pages mises en réserve à la fin du catalogue, on y renverra dès que le supplément ordinaire sera épuisé. On mettra alors, comme à la page 53, au bas de la dernière ou à la première page d'une lettre : *Voyez un supplément à la fin du catalogue, page...*, et

dans le haut de la page du supplément extraordinaire on écrira :  
*Supplément à la lettre...*

Le supplément final sera paginé, mais le corps du catalogue des auteurs ne le sera pas ; les lettres de l'alphabet tiendront lieu de pagination. Ces lettres de l'alphabet, qu'on tracera en gros caractères au-dessus de chacune des deux parties de chaque page, tiendront lieu de titre courant. On les mettra non-seulement au haut de chaque partie des colonnes écrites, mais surtout au-dessus de chaque partie des colonnes restées blanches.

Pour ne pas mêler les feuilles de ce catalogue, on les numérottera préalablement au crayon seulement, comme il a été indiqué pour le catalogue des matières.

## NEUVIÈME SECTION.

### *Du Catalogue des Titres.*

Le catalogue, contenant les titres rangés selon l'ordre alphabétique et aussi abrégés que possible, est facile à concevoir relativement à ses dimensions et à ses lignes, soit verticales, soit horizontales, parce que, sauf une seule différence, tout y est semblable à ce qu'on a vu dans le catalogue des auteurs. La seule différence consiste dans le changement que subit la colonne destinée aux noms d'auteurs ; elle devient alors la colonne des premiers mots de chaque titre ; et ce premier mot s'écrit en gros caractères comme il est dans la carte. Il est seul placé dans cette colonne, afin de rester plus visible.

Ce catalogue répond à la question : « Où est l'ouvrage portant tel titre ? »

La colonne des auteurs change ici de destination, parce que le nom d'auteur entre dans la phrase du titre, soit à sa place naturelle, telle qu'elle existe dans le frontispice de l'ouvrage, soit à la place artificielle qui lui est assignée sur la carte par une transposition nécessaire, mais invariable, ainsi qu'on l'a déjà fait observer ; c'est même principalement pour ce catalogue que les inversions ont été faites sur les cartes. On ne tiendra aucun compte du nom d'auteur, placé en haut de la carte, au nominatif ; il sera censé ne pas exister.

On traitera de même les indications de volumes, de format, de villes et d'années; mais on aura grand soin d'introduire dans la phrase abrégée du titre le nom de l'auteur et de l'écrire très-lisiblement. On laissera ce nom à la place que lui indique la carte dans la phrase du titre, et on ne lui donnera pas de colonne spéciale pour laisser à chaque catalogue son caractère.

La colonne destinée à l'inscription du titre devient alors assez grande; mais cet espace est nécessaire pour que chaque titre n'occupe qu'une seule ligne, ou tout au plus deux, rarement trois.

Dans le catalogue des titres, comme dans celui des auteurs, on mettra au haut de chaque page, en gros caractère, la lettre de l'alphabet à laquelle on est arrivé, et on la mettra sur les colonnes blanches supplémentaires comme sur les colonnes écrites. Cette lettre de l'alphabet servira de titre courant, comme dans le précédent catalogue.

Le catalogue des titres est le moins employé, surtout quand la Bibliothèque est peu considérable; on pourra donc alors le supprimer et ne le faire que pour les grandes Bibliothèques.

Si on renonçait à le faire, on pourrait néanmoins se donner à peu de frais un équivalent; il suffirait de ranger et de conserver toutes les cartes dans l'ordre alphabétique des titres. Mais, dans la pratique, il est beaucoup plus commode, pour le Bibliothécaire, de conserver les cartes suivant l'ordre alphabétique des auteurs pour celles qui portent un nom, et alphabétique des titres pour celles seulement qui sont anonymes. Ainsi, il faudra souvent se résigner à n'avoir pas le 3<sup>e</sup> catalogue, qui, d'ailleurs, augmentant le travail du Bibliothécaire, pourrait bien n'être pas régulièrement entretenu.

Dans le catalogue des titres, on fera ce que nous avons indiqué dans celui des auteurs, pour la colonne voisine supplémentaire, pour les pages supplémentaires de la fin et pour la manière de procéder à l'inscription.

Ce catalogue offre un avantage tout particulier et qu'on désire dans une grande Bibliothèque, c'est qu'il supplée au catalogue des auteurs par rapport à tous les ouvrages anonymes.

Si l'on faisait le catalogue des titres avant celui des auteurs, on s'exempterait d'une assez grande peine, celle de remettre

les cartes dans le double ordre alphabétique qui doit être conservé dans les boîtes après l'entière confection des catalogues.

## DIXIÈME SECTION.

### *Du Catalogue des Collections et des Recueils.*

Il est un quatrième catalogue dont nous avons dit un mot précédemment, à propos des Collections et des Recueils. On ne peut pas lui donner précisément le nom de Catalogue, mais simplement celui de Registre du Dépouillement des Collections et des Recueils. Pour les écrivains, il est immensément utile dans une grande Bibliothèque. Il renferme, par ordre de matières, les tables exactes ou du moins les noms d'auteurs : 1<sup>o</sup> de tous les volumes des Collections ou réunions d'ouvrages *imprimés ensemble* ; 2<sup>o</sup> de tous les volumes des Recueils ou réunions d'ouvrages *reliés ensemble*.

Par son moyen, un opuscule renfermé dans une Collection ou dans un Recueil pourrait être facilement trouvé, sans entraîner l'obligation de faire des milliers de cartes, soit principales, soit supplémentaires, et de les inscrire convenablement.

Les Tables de chaque volume des Recueils contiendront : d'abord le chiffre ou numéro de la pièce, puis le nom de l'auteur au nominatif, si cet auteur est connu, puis le titre exact de la pièce ou opuscule, et enfin l'année de l'impression.

## ONZIÈME SECTION.

### *De la Reliure des Catalogues.*

On aura soin de ne livrer au relieur les catalogues que quand ils seront écrits en entier ; on recommandera de ne pas les battre et de les relier à dos brisé, très-solides et s'ouvrant largement.

On les fera couvrir en basane verte, non polie, avec des coins en parchemin bien confectionnés, mais sans aucun luxe, puisqu'ils sont livrés à une destruction plus ou moins prochaine, mais toujours inévitable.

Les cuivres sont un luxe peu utile, car les catalogues une fois posés sur des pupitres spéciaux, restent toujours ouverts; et d'ailleurs on peut leur donner moins de soins qu'aux cartes.

On aura l'attention de désigner, par des couleurs sur la tranche, les diverses matières et les principales divisions des catalogues, comme on le fait pour les Codes, sans recourir aux petits morceaux de parchemin ou aux entailles dans la tranche antérieure.

Le catalogue des matières aura sept couleurs différentes, dont la première pour la table, la préface et la pantographie; et la dernière, pour la polygraphie et le supplément extraordinaire; les parties intermédiaires auront chacune leur couleur spéciale.

Les deux autres catalogues auront 2 couleurs ou 26, suivant qu'ils seront petits ou gros. Dans le premier cas, on prendra une couleur pour la partie écrite et pour le supplément final; dans le second cas, on prendra une couleur pour chaque lettre et une dernière pour le supplément final. On conçoit d'ailleurs facilement qu'il n'est pas ici question de 26 nuances diverses, mais de couleurs qui ne se confondent pas : 4 ou 5 couleurs peuvent donc suffire, quand on les combine sagement.

Si un supplément final avait besoin d'être augmenté et recopié, on relierait de nouveau le catalogue, et l'on ferait, du supplément, un volume séparé.

## DEUXIÈME PARTIE.

DIVISIONS DES SCIENCES HUMAINES POUR UNE BIBLIOTHÈQUE CONSIDÉRABLE.



### DIVISION PREMIÈRE.

#### PANTOGRAPHIE,

OU ENSEMBLE DES CONNAISSANCES HUMAINES; ENCYCLOPÉDIES.

##### SECTION I.

###### PANTOGRAPHIE PRÉLIMINAIRE.

Ouvrages de direction pour l'étude et l'enseignement des sciences humaines. — Répertoires généraux soit alphabétiques soit périodiques, renfermant toutes les sciences, ou en associant la plus grande partie, par exemple les Dictionnaires encyclopédiques, etc.

##### SECTION II.

###### PANTOGRAPHIE MÉTHODIQUE.

Ouvrages systématiques embrassant toutes les connaissances humaines, ou en associant la plus grande partie, par exemple les encyclopédies non alphabétiques, les Cours de sciences et Cours d'études spécialement destinés à la jeunesse.

### DIVISION DEUXIÈME.

#### THÉOLOGIE.

##### SECTION I.

###### THÉOLOGIE SOIT PRÉLIMINAIRE SOIT UNIVERSELLE.

Introduction à l'étude de la Théologie en général, c'est-à-dire, ouvrages de direction pour l'étude et l'enseignement

de la Théologie prise dans le sens bibliographique le plus étendu, et répertoires universels de Théologie. — Ouvrages méthodiques embrassant tout l'ensemble de la Science de Dieu, ou en associant plusieurs parties. — Mélanges de ce genre.

## SECTION II.

### THÉOLOGIE BIBLIQUE, OU ÉCRITURE SAINTE.

#### CHAPITRE I.

##### INTRODUCTION A L'ÉCRITURE SAINTE.

Ouvrages de direction et répertoires de textes, spécialement les Concordances.

*Nota.* 1<sup>o</sup> On aura soin de ne pas confondre cette introduction avec celle du chapitre III suivant, article 1<sup>er</sup>, laquelle concerne l'explication de l'Écriture sainte.

2<sup>o</sup> Il y a des répertoires de textes qui pourraient aussi se placer aux mélanges ci-après, chapitre IV, page 63, parce qu'ils ne sont que des extraits; les dispositions du local décident ordinairement la question.

#### CHAPITRE II.

##### TEXTES ET VERSIONS DE L'ÉCRITURE SAINTE, MÊME EN VERS, SANS AUCUNE NOTE SÉPARÉE DU TEXTE.

Bibles entières. — Ancien Testament et ses livres séparés. — Nouveau Testament et ses livres séparés. — Livres apocryphes (s'ils sont en petit nombre.)

*Nota.* 1<sup>o</sup> Il est aisé de voir comment on partagerait ce chapitre en trois ou quatre articles, si les livres étaient nombreux. — Cette remarque convient à la plupart des subdivisions suivantes.

2<sup>o</sup> On ne regardera pas comme formant un commentaire quelques mots servant de liaison et mis en italiques.

#### CHAPITRE III.

##### EXPLICATION DE L'ÉCRITURE SAINTE.

###### ARTICLE I.

##### *Explication de toute la Bible.*

Introduction, ouvrages de direction et répertoires relatifs à l'explication de toute la Bible, spécialement les Herméneutiques et les ouvrages de Philologie et d'Archéologie concernant

la Bible entière. — Ouvrages embrassant l'explication de toute la Bible ou de plusieurs parties associées de l'ancien et du nouveau Testament. — Mélanges de ce genre.

*Nota.* 1° On aura grand soin ne pas placer ici des ouvrages qui conviendraient exclusivement aux deux articles suivants, c'est-à-dire à l'ancien Testament ou au nouveau.

2° La défense des Livres saints aura un article spécial dans la Théologie polémique.

3° Certains ouvrages biblico-littéraires peuvent être placés à la Littérature, par exemple, les Grammaires et Racines hébraïques, les Lexiques hébraïques, et en général la Glossologie hébraïque, même les ouvrages sur la poésie des Hébreux et tous ceux qui sont plutôt littéraires que bibliques. On ne pourrait faire d'exception qu'à l'égard de ceux qui concerneraient exclusivement le Texte sacré; et même alors il serait à craindre qu'on ne dégarnît trop l'article de la Glossologie hébraïque et qu'on ne rendit fort difficile le discernement entre l'Interprétation et la Glossologie.

#### ARTICLE 2 (1).

*Explication de l'ancien Testament et de ses livres séparés, et même des apocryphes.*

Introduction, et spécialement Philologie et Archéologie de l'ancien Testament, c'est-à-dire, recherches littéraires et historiques concernant l'ancien Testament et le peuple Juif. — Traités généraux. — Traités particuliers. — Mélanges d'explication de l'ancien Testament.

#### ARTICLE 3.

*Explication du nouveau Testament et de ses livres séparés et même des apocryphes.*

Introduction, et spécialement Philologie et Archéologie du nouveau Testament. — Traités généraux. — Traités particuliers — Mélanges d'explication du nouveau Testament.

### CHAPITRE IV.

EXTRAITS DE L'ÉCRITURE SAINTE SCIENTIFIQUES, THÉOLOGIQUES, HISTORIQUES, ARTISTIQUES.

*Nota.* On mettra ici les Vies de N. S. J.-C., parce qu'elles diffèrent

---

(1) En copiant cet article sur les papiers indicateurs dont il a été question dans la première partie de cette Méthode, page 54, on aura soin de mettre avant ces mots *article* 2°, les mots *chapitre* 3°, au-dessous du titre courant qui exprimera la section; on fera de même pour les autres articles; et si un article était divisé en paragraphes, on ferait précéder les mots *paragraphe* 2°, 3°, 4°, des mots *article*... et *chapitre*...

peu de la Concorde évangélique; mais on pourra renvoyer à la Biographie sacrée, ou autres places convenables, les Vies des personnages bibliques, comme s'éloignant davantage du texte sacré, du moins ordinairement.

## CHAPITRE V.

OUVRAGES BIBLIQUES DES RABBINS, LE TALMUD ET AUTRES, AUXQUELS ON POURRA ASSOCIER TOUS LES APOCRYPHES ET LEURS EXPLICATIONS.

## SECTION III.

THÉOLOGIE LITURGIQUE, OU LITURGIE.

*Nota.* 1° Plusieurs Traités de liturgie romaine qui, pour le fond, sont généraux, trouveront place ici, excepté quand cette qualification sera formellement exprimée dans le titre, car alors on les placera au chapitre suivant.

2° On pourra mettre ici les Liturgies anciennes plutôt qu'à la Pastorale.

### CHAPITRE I.

INTRODUCTION A L'ÉTUDE DE LA LITURGIE. — TRAITÉS DE LITURGIE NON RESTREINTS A DES ÉGLISES OU A DES CORPORATIONS SPÉCIALES.

### CHAPITRE II.

LITURGIES ORIENTALES.

### CHAPITRE III.

LITURGIE DE L'ÉGLISE ROMAINE.

*Nota.* 1° Les Eucologes, les Heures, les Journées du chrétien, et autres livres de ce genre, composés de prières et de pratiques de piété, et spécialement destinés aux Fidèles, seront renvoyés à la Théologie ascétique. Si l'on veut faire une exception, on ne le pourra que pour quelques-uns d'entre eux qui sont presque uniquement liturgiques, par exemple, les *Semaines saintes*, etc., et qui peuvent convenir au Clergé comme aux Fidèles.

2° On pourra mettre plusieurs ouvrages concernant la Liturgie romaine dans le chapitre I. ci-dessus, parce que leur titre est général.

#### ARTICLE 1.

*Liturgie romaine exclusivement.*

#### ARTICLE 2.

*Liturgie des diverses Églises de France.*

ARTICLE 3.

*Liturgie des Églises situées hors de France et soumises au rit latin.*

(Voyez le nota page 64 du chapitre précédent.)

CHAPITRE IV.

LITURGIE PROPRE A UNE CORPORATION RELIGIEUSE. — MÉLANGES LITURGIQUES. — LITURGIE DES HÉTÉRODOXES.

SECTION IV.

THÉOLOGIE SYNODIQUE, OU CONCILES ET SYNODES.

CHAPITRE I.

INTRODUCTION ET MÉLANGES.—COLLECTIONS.—CONCILS GÉNÉRAUX.

Introduction à l'étude des Conciles.— Collections de Conciles tenus en divers pays et à diverses époques. — Ouvrages textuels ou autres non historiques, relatifs aux Conciles généraux.

*Nota.* 1° On pourra placer parmi les Conciles des ouvrages qui paraîtraient appartenir à la Patristique, par exemple, ceux qui regardent les premiers Conciles.

2° On met quelquefois parmi les Conciles tous les décrets des Papes, tous les Bullaires généraux et particuliers ; mais l'usage place ordinairement ces ouvrages au Droit Canon.

3° On met encore au Droit Canon les Statuts synodaux des Diocèses, parce qu'ils ne sont pas des actes de Conciles, mais des décisions et ordonnances Épiscopales.

4° Les histoires des Conciles sont renvoyées dans l'Histoire ecclésiastique.

CHAPITRE II.

CONCILS DE FRANCE ET DE CONTRÉES SPÉCIALES.

Ouvrages, textuels ou autres non historiques, relatifs aux Conciles et aux Assemblées diverses du Clergé de France et de diverses contrées spéciales.

*Nota.* On renverra à l'histoire des Hérésies les conciliabules des hétérodoxes comme peu nombreux.

## SECTION V.

### THÉOLOGIE PATRISTIQUE, OU SS. PÈRES ET ANCIENS AUTEURS ECCLÉSIASTIQUES.

*Nota.* 1<sup>o</sup> Par anciens auteurs ecclésiastiques, on pourra entendre tous ceux qui ont existé avant l'époque dite de la Renaissance (1515); parce que cette limite concorde avec les Collections de SS. Pères : on en éloigne seulement les ouvrages théologico-didactiques. Toutefois plusieurs bibliographes préfèrent s'arrêter à l'année 1200, époque de saint Bernard, époque où apparaissent les Ordres mendiants et où la Théologie scolastique se présente sous sa dernière forme et dans son parfait développement; par là, les Scolastiques ascétiques sont moins mêlés avec les SS. Pères, ce qui est un avantage bien capable de contrebalancer le défaut d'accord avec les Collections des SS. Pères. Enfin d'autres Bibliographes, pour obtenir complètement cet avantage de séparer les SS. Pères des Théologiens scolastiques, s'arrêtent à la naissance même de la Scolastique, c'est-à-dire en 1100, époque de saint Anselme.

2<sup>o</sup> Le système adopté dans ce Catalogue demanderait qu'on n'inscrivit ici que les ouvrages polygraphes des SS. Pères; mais on a préféré suivre un usage qui consiste à réunir dans cette section toutes les productions principalement religieuses des SS. Pères et anciens auteurs ecclésiastiques, quel qu'en soit le sujet. On ne fera d'exception que pour les règles monastiques de saint Basile, de saint Benoît, de saint Augustin et pour quelques ouvrages qui ont une catégorie toute spéciale, par exemple : 1<sup>o</sup> la *Glossa ordinaria*, 2<sup>o</sup> les Liturgies anciennes principalement des Orientaux et leurs Conciles, 3<sup>o</sup> les vieux auteurs de Droit canon, 4<sup>o</sup> les Poètes grecs et latins des premiers siècles chrétiens, 5<sup>o</sup> les Martyrologes et Ménologes anciens. Toutefois l'usage permet pour plusieurs de ces cinq articles de ne pas profiter de l'exception.

3<sup>o</sup> On aura soin de ne pas inscrire ici les ouvrages qui concerneraient l'histoire littéraire des SS. Pères, pour laquelle il existe aussi une catégorie spéciale dans l'histoire littéraire.

## CHAPITRE I.

### INTRODUCTION. — COLLECTIONS.

Introduction à l'étude des SS. Pères, et spécialement défense, critique, explication... des SS. Pères en général ou de plusieurs. — Collections d'œuvres des SS. Pères, d'un seul idiome ou de plusieurs. — Collections d'opuscules inédits de SS. Pères.

## CHAPITRE II.

### SS. PÈRES GRECS.

Ouvrages isolés des SS. Pères et des anciens auteurs ecclésiastiques grecs et orientaux.

### CHAPITRE III.

#### SS. PÈRES LATINS.

Ouvrages isolés des SS. Pères et des anciens auteurs ecclésiastiques latins et occidentaux.

### CHAPITRE IV.

#### MÉLANGES PATRISTIQUES.

Extraits et Mélanges tirés des ouvrages des SS. Pères et des anciens auteurs ecclésiastiques publiés anciennement. — Opuscules réunis de plusieurs SS. Pères, passages ou sentences pris dans plusieurs SS. Pères.

## SECTION VI.

THÉOLOGIE DIDACTIQUE, C'EST-A-DIRE, OBJET DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE.

### CHAPITRE I.

#### THÉOLOGIE DOGMATIQUE ET THÉOLOGIE MORALE RÉUNIES.

Ouvrages de Théologie, soit positive soit scolastique, traitant à la fois le Dogme et la Morale : Introduction. — Traités généraux. — Traités particuliers. — Mélanges.

*Nota.* 1<sup>o</sup> Les Œuvres réunies de Théologiens dogmatico-moralistes seront placées ici, malgré leur genre polygraphe.

2<sup>o</sup> Nous ne donnons pas d'article spécial pour la Théologie scolastique, d'abord parce qu'il faudrait en donner un autre pour son pendant, savoir la Théologie positive, et retomber ainsi dans la Patristique; en second lieu, parce qu'il nous paraît fort difficile de savoir à quels théologiens scolastiques on se bornera; les listes qu'on en a données sont insignifiantes. Si cependant on tenait à isoler les anciens scolastiques, on pourrait déclarer dans le titre de l'article, qu'on entendra par anciens scolastiques tous ceux qui ont précédé la fin du Concile de Trente, c'est-à-dire l'année 1564. Cette époque est la plus convenable.

### CHAPITRE II.

#### THÉOLOGIE DOGMATIQUE SEULE.

Introduction. — Traités généraux. — Traités particuliers. — Mélanges.

## CHAPITRE III.

### THÉOLOGIE MORALE SEULE.

#### ARTICLE 1.

##### *Introduction. — Traités généraux.*

Introduction, et spécialement les Dictionnaires de cas de conscience. — Ouvrages abrégés ou développés, embrassant la totalité ou plusieurs parties associées de la Théologie morale.

#### ARTICLE 2.

##### *Traités préliminaires.*

Ouvrages qui, dans les Cours de Théologie morale, précèdent ordinairement les Commandements et les Sacrements, par exemple : Traités sur les Actes humains, les Lois, les Péchés, la Conscience, etc.

*Nota.* Si l'on n'a que peu d'ouvrages pour cet article, ou pour un des suivants, ils entreront dans le dernier article 5.

#### ARTICLE 3.

##### *Commandements de Dieu et de l'Église.*

Traités particuliers de Théologie morale concernant les Commandements de Dieu et de l'Église, soit en totalité soit en partie.

*Nota.* Si l'on a beaucoup d'ouvrages sur un point particulier, par exemple sur l'usure et les contrats, on en fera un deuxième paragraphe spécial, en indiquant l'exception dans le titre du premier.

#### ARTICLE 4.

##### *Sacrements.*

Traités particuliers de Théologie morale concernant les Sacrements, non compris les ouvrages spécialement ascétiques sur ce sujet.

*Nota.* Si l'on avait un grand nombre d'ouvrages sur un sacrement, par exemple sur la Pénitence, on en ferait un deuxième paragraphe spécial, en indiquant l'exception dans le titre du premier.

**ARTICLE 5.**

*Traité particuliers de théologie morale non compris sous les chefs précédents. — Mélanges de théologie morale.*

**SECTION VII.**

**THÉOLOGIE POLÉMIQUE, OU CONTROVERSE; — DÉFENSE DE LA RELIGION CHRÉTIENNE ET CATHOLIQUE.**

*Nota.* 1<sup>o</sup> Relativement à Dieu et à la loi naturelle sous le point de vue purement philosophique, et relativement à la religion en général, on renverra à la Philosophie.

2<sup>o</sup> Les hétérodoxes qui soutiennent la vraie doctrine comme Abbadie, Grotius, etc., seront inscrits parmi les auteurs catholiques. Ceux qui l'attaquent seront renvoyés à la fin de la section dans un chapitre appendice spécial.

3<sup>o</sup> Les réfutations d'ouvrages spéciaux seront inscrites sous le nom du réfuteur et non sous celui de l'auteur, parce que l'un et l'autre ont une catégorie spéciale dans la présente section, qu'il vaut mieux ne pas les assimiler à des commentateurs, et que les cartes ont dû être faites dans ce but. Voyez page 30.

**CHAPITRE I.**

**INTRODUCTION. — TRAITÉS GÉNÉRAUX. — MÉLANGES.**

Introduction à l'étude de la controverse, et spécialement répertoires attaquant toutes les erreurs. — Ouvrages méthodiques réfutant l'ensemble ou plusieurs points associés des doctrines antichrétiennes et anticatholiques. — Mélanges de ce genre.

**CHAPITRE II.**

**PAGANISME. — JUDAÏSME. — MAHOMÉTISME. — PHILOSOPHISME.**

Réfutation des doctrines du Paganisme, du Judaïsme, du Mahométisme, du Philosophisme soit ancien soit moderne, et en général des systèmes qui rejettent la Révélation.

**ARTICLE I.**

*Introduction. — Traités généraux.*

Introduction spéciale contre les doctrines antichrétiennes. — Traités généraux apologétiques réfutant une ou plusieurs des

quatre sectes ci-dessus nommées, ou diverses erreurs anti-chrétiennes, et embrassant l'ensemble de la doctrine de l'Église, abstraction faite du catholicisme.

**ARTICLE 2.**

*Action morale du Christianisme.*

Ouvrages apologétiques considérant l'action morale et surtout l'action sociale de la doctrine chrétienne.

**ARTICLE 3.**

*Réfutations d'ouvrages.*

Réfutations d'ouvrages antichrétiens spéciaux.

**ARTICLE 4.**

*Défense des saintes Écritures.*

Ouvrages apologétiques relatifs aux saintes Écritures directement ou indirectement.

**ARTICLE 5.**

*Traité particuliers apologétiques non compris sous les chefs précédents. — Mélanges.*

Ouvrages qui se bornent à défendre un seul point doctrinal contre le Paganisme, le Mahométisme et le Philosophisme. — Mélanges spéciaux, récits de conversions, recueils de pièces.

**CHAPITRE III.**

**PHOTIANISME ET ANCIENNES ERREURS.**

Réfutations des doctrines de Photius et des diverses erreurs des Grecs et des Orientaux.

**CHAPITRE IV.**

**PROTESTANTISME.**

Réfutation des doctrines protestantes et de celles qui s'y rattachent, particulièrement du Socinianisme : Introduction. — Traités généraux. — Traités particuliers. — Mélanges, et spécialement récits de conversions de Protestants.

*Nota.* On peut aussi mettre les récits de conversions à l'histoire des Hérésies.

## CHAPITRE V.

### JANSÉNISME.

Réfutation des doctrines jansénistes, y compris le Baïanisme : Introduction. — Traités généraux. — Traités particuliers. — Mélanges.

*Nota.* Par rapport aux événements du cimetière St-Médard et autres faits du Jansénisme, on mettra ici les ouvrages qui les condamnent, et on renverra à la fin de cette section ceux qui les défendent. Les uns et les autres, quand ils sont principalement historiques, doivent se placer à l'histoire des Hérésies.

## CHAPITRE VI.

### QUIÉTISME. — ERREURS DIVERSES.

Réfutation du Quiétisme. — Réfutations diverses d'erreurs non récentes qu'on ne pourrait pas placer sous les titres précédents.

## CHAPITRE VII.

### DROITS DU PAPE ET DE L'ÉGLISE.

Ouvrages concernant les droits du Pape et de l'Église. — Controverse gallicane pour et contre.

*Nota.* 1<sup>o</sup> Certains ouvrages de ce genre conviennent mieux au droit ecclésiastique français, et d'autres à l'histoire ecclésiastiques de France.

2<sup>o</sup> Il paraît convenable de placer ici la question gallicane des quatre articles, et de renvoyer au Droit ecclésiastique français tous les ouvrages qui concernent les serments constitutionnels, à moins qu'on n'aime mieux placer ces ouvrages avec l'histoire ecclésiastique de France.

## CHAPITRE VIII.

### ERREURS MODERNES.

Réfutation des doctrines de Lamennais, des divers Panthéistes, de Ventras, etc., etc.

## CHAPITRE IX. (Appendice.)

### MÉLANGES HÉTÉRODOXES.

Ouvrages doctrinaux soutenant des opinions contraires à l'enseignement de l'Église, non compris le Gallicanisme.

*Nota.* Ce chapitre est destiné aux livres doctrinaux erronés, non inscrits ailleurs. S'ils sont nombreux, on les divisera d'une manière analogue aux apologies ci-dessus.

## SECTION VIII.

### THÉOLOGIE CATÉCHÉTIQUE, OU CATÉCHISMES.

*Nota.* Les Catéchismes des hétérodoxes seront renvoyés au chapitre VII précédent, de la Polémique, ou bien on en formera un chapitre spécial, à la fin de la présente section, si on en a beaucoup.

#### CHAPITRE I.

##### INTRODUCTION. — RECUEILS. — MÉLANGES.

Introduction à la science du Catéchisme. — Recueils formés de Catéchismes divers, généraux ou particuliers. — Mélanges catéchétiques.

#### CHAPITRE II.

##### CATÉCHISMES GÉNÉRAUX.

Catéchismes abrégés ou développés sur tous les points ou l'ensemble de la doctrine chrétienne et catholique.

#### CHAPITRE III.

##### CATÉCHISMES SPÉCIAUX.

Explications, détails élémentaires sur des points particuliers de la doctrine chrétienne.

#### CHAPITRE IV.

##### CATÉCHISMES HISTORIQUES.

Recueils d'histoires édifiantes à l'usage des Catéchistes.

*Nota.* 1° On pourra réunir ici beaucoup de petits ouvrages historiques dont le titre n'exprime pas qu'ils sont destinés aux catéchistes, mais qui paraissent cependant leur convenir, comme les *Anecdotes chrétiennes de l'abbé Reyre, etc., etc.*

2° Les Recueils de cantiques, quoiqu'on s'en serve dans tous les Catéchismes, ne seront point placés ici mais avec la poésie française sacrée.

## SECTION IX.

### THÉOLOGIE PARÉNÉTIQUE, OU SERMONS.

*Nota.* Par sermon, nous entendrons tout discours prononcé dans une cérémonie religieuse.

## CHAPITRE I.

### INTRODUCTION A LA PRÉDICATION. — COLLECTIONS DE SERMONS.

Ouvrages de direction ; art des missions ; répertoires concernant la chaire chrétienne, ou : dictionnaires apostoliques, plans de Sermons, matériaux réunis, Sermons commencés ou ébauchés, etc. — Collections de Sermons de divers auteurs, et recueils parénétiqes.

*Nota.* Les ouvrages traitant de l'éloquence de la chaire, seront placés dans la Littérature, avec les principes d'éloquence en général.

## CHAPITRE II.

### SERMONS DE MEMBRES DU CLERGÉ SÉCULIER : ÉVÊQUES, PRÊTRES, ETC.

## CHAPITRE III.

### SERMONS DE RELIGIEUX.

*Nota.* 1<sup>o</sup> Par religieux, nous entendons tout membre d'une corporation religieuse quelconque.

2<sup>o</sup> Si l'on a un grand nombre de sermons de religieux appartenant à une corporation spéciale, par exemple, de Bénédictins, de Capucins, de Jésuites..., on les mettra séparément et on en composera le chapitre IV ; on indiquera alors cette exception dans le titre du chapitre III.

## CHAPITRE IV.

### SERMONS ANONYMES.

Sermons qui ne portent pas imprimé au frontispice le nom de leur auteur, quoiqu'il soit d'ailleurs connu, non compris les hétérodoxes.

## CHAPITRE V.

### SERMONS HÉTÉRODOXES.

Sermons de Pasteurs protestants et d'autres hétérodoxes quelconques, soit avec nom d'auteur soit sans nom d'auteur.

## SECTION X.

### THÉOLOGIE ASCÉTIQUE, OU MYSTICITÉ.

*Nota.* On pourra se dispenser, pour cette section, de placer ici le chapitre préliminaire destiné aux ouvrages d'introduction, parce que beau-

coup de ces ouvrages rentrent dans les catégories suivantes, et qu'il serait difficile de les isoler.

## CHAPITRE I.

### DE L'ORAISON.

#### ARTICLE 1.

##### *Science de l'Oraison.*

Traité divers sur l'Oraison, la Prière, la Méditation, y compris, si l'on veut, les ouvrages concernant l'union avec Dieu et la haute spiritualité.

*Nota.* On pourra placer ici les ouvrages de *Théologie mystique*, quand ils ne rentreront pas dans la classe des livres de direction, d'avis aux confesseurs et par conséquent dans la Théologie morale, ce qui arrive souvent.

#### ARTICLE 2.

##### *Méditations pour les fidèles.*

Cours de Méditations, Considérations, Entretiens spirituels destinés aux fidèles.

*Nota.* On renverra à la place qui leur convient les livres d'oraison qui seraient écrits dans un but ou sur un sujet tout particulier mentionné ailleurs, par exemple, les Méditations pour les Ecclésiastiques, pour les Religieux, sur la Passion, sur le Rosaire, sur le Sacré-Cœur, etc.

#### ARTICLE 3.

##### *Retraites pour les fidèles.*

Ouvrages concernant les Exercices spirituels des Retraites et destinés aux simples fidèles.

*Nota.* 1<sup>o</sup> On renverra à la place qui leur convient les Retraites spirituelles écrites dans un but ou sur un sujet tout particulier mentionné ailleurs, par exemple, les Retraites pour les Ecclésiastiques, pour les Religieux, sur le Sacré-Cœur, sur l'Amour de Dieu, etc.

2<sup>o</sup> Pour mettre plus d'ordre et de précision, on ne regardera comme de vrais commentaires des Exercices spirituels de saint Ignace, et en conséquence on n'inscrira sous le nom de ce saint, que les Retraites où son nom sera formellement exprimé dans le frontispice.

#### ARTICLE 4.

##### *Des grandes vérités.*

Traité particuliers sur la Mort, le Jugement, l'Enfer, l'Éternité, les Fins dernières, le Ciel, le Salut, etc.

## CHAPITRE II.

### DES VERTUS ET DES VICES.

Traités, soit généraux soit particuliers, sur les vertus et les vices, non compris les ouvrages qui conviendraient spécialement au chapitre v. ci-après, page 76.

*Nota.* Si l'on voulait subdiviser ce chapitre, on le ferait en quatre articles :

1<sup>o</sup> Traités généraux sur plusieurs vertus ou vices.

2<sup>o</sup> Traités sur l'Amour de Dieu et du prochain, ou sur l'Amour de Dieu seul y compris la dévotion à la sainte Trinité et au Saint-Esprit.

3<sup>o</sup> Traités sur l'Amour du prochain seul, y compris la dévotion aux âmes du Purgatoire, à moins qu'on ne la mette au chapitre v, article 5.

4<sup>o</sup> Traités divers particuliers concernant une vertu ou un vice et non compris sous les chefs précédents.

## CHAPITRE III.

### DES SACREMENTS.

Ouvrages sur les sacrements traités ascétiquement, et principalement sur la Confession et sur la Communion.

*Nota.* 1<sup>o</sup> Les ouvrages concernant le sacrement de l'Ordre et celui du Mariage seront mieux placés au chapitre v, ci-après.

2<sup>o</sup> Les instructions ascétiques concernant les Indulgences et le Jubilé, pourront être placées ici comme relatives au sacrement de Pénitence ou même former un chapitre isolé et appendice pour les faire trouver plus facilement.

3<sup>o</sup> Si les ouvrages sont très-nombreux en ce genre, on fera de ce chapitre III quatre articles.

1<sup>o</sup> Ouvrages ascétiques qui traitent simultanément de plusieurs sacrements et principalement de la Confession et de la Communion.

2<sup>o</sup> Ouvrages ascétiques qui traitent de la Confession seule.

3<sup>o</sup> Ouvrages ascétiques qui traitent de la Communion seule et de la dévotion au Saint-Sacrement.

4<sup>o</sup> Ouvrages ascétiques qui traitent des Sacrements autres que la Confession et la Communion.

## CHAPITRE IV.

### DE QUELQUES DÉVOTIONS PARTICULIÈRES.

#### ARTICLE I.

#### *Dévotion à N. S. Jésus-Christ.*

Ouvrages concernant des circonstances de la vie de notre

Seigneur Jésus-Christ, non compris sa Passion ; Connaissance et Amour de Jésus-Christ, etc.

**ARTICLE 2.**

*Dévotion à la Passion de N. S. Jésus-Christ.*

Ouvrages relatifs aux dernières souffrances de l'Homme-Dieu.

**ARTICLE 3.**

*Dévotion à la sainte Vierge.*

Ascétiques divers concernant la dévotion à Marie.

*Nota.* Les Histoires de pèlerinages non spécialement destinés au Mois de Marie doivent être placées dans l'Histoire sacrée, chap. v, art. 3, page 97.

**ARTICLE 4.**

*Dévotion aux SS. Cœurs.*

Ouvrages relatifs aux SS. Cœurs de Jésus, de Marie et de Joseph.

**ARTICLE 5.**

*Dévotion aux Anges et aux Saints.*

Pratiques et prières concernant les Anges et les Saints.

**CHAPITRE V.**

OUVRAGES RELATIFS AUX DIVERSES CONDITIONS DE LA SOCIÉTÉ ET A CERTAINES SITUATIONS DE LA VIE.

**ARTICLE 1.**

*Vie ecclésiastique.*

Devoirs et moyens de sanctification pour les Prêtres, les Diacres, les Séminaristes, etc.

*Nota.* On aura soin de ne pas mettre ici les ouvrages qui concerneraient la Théologie morale.

**ARTICLE 2.**

*Vie religieuse.*

Devoirs des Religieux, avantages de leur vocation, etc.

*Nota.* On aura soin de ne pas mettre ici les ouvrages qui ne sont qu'un

texte de Règles, ni en général ceux qui concernent le Droit des Réguliers; mais on pourrait y placer les Commentaires ascétiques et les exhortations sur les Règles.

**ARTICLE 3.**

*Vie de famille.*

Devoirs des gens mariés; devoirs des pères, des mères et des enfants; devoirs des maîtres et des serviteurs; devoirs des instituteurs chrétiens, de leurs disciples, et en général de la jeunesse chrétienne; devoirs des veufs et des célibataires.

**ARTICLE 4.**

*Vie du monde.*

Devoirs des personnes du grand monde; dangers et scandales du siècle, Bals, Théâtres, Parures, etc. — Devoirs des conditions diverses autres que les précédentes: des médecins, des hommes de loi, des militaires, des ouvriers, des gens de la campagne, des marchands, etc.

**ARTICLE 5.**

*Vie de souffrances.*

Devoirs et moyens de consolation dans les maladies, dans les afflictions, et aux approches de la mort.

**CHAPITRE VI.**

PRATIQUES ET PRIÈRES DIVERSES NON COMPRISSES SOUS LES CHEFS PRÉCÉDENTS.

Livres de prières destinés aux fidèles en général et non à une classe ou à une dévotion spéciale: Eucologes.—Journées chrétiennes.—Heures du diocèse, etc.

**CHAPITRE VII.**

ASCÉTIQUES MÉLÉS.

Œuvres spirituelles embrassant divers sujets.—Mélanges et Recueils ascétiques.—Traité ascétiques non compris sous les chefs précédents.

## DIVISION TROISIÈME.

### LÉGISLATION.

#### SECTION I.

LÉGISLATION SOIT PRÉLÉMINAIRE SOIT UNIVERSELLE. —  
MÉLANGES.

Introduction à l'étude générale des lois. — Droit naturel. —  
Droit des gens ou international. — Ouvrages embrassant à la  
fois la Législation séculière et la Législation ecclésiastique. —  
Mélanges sur toute la Législation.

#### SECTION II.

LÉGISLATION SÉCULIÈRE.

##### CHAPITRE I.

INTRODUCTION. — TRAITÉS GÉNÉRAUX. — MÉLANGES.

Ouvrages de direction et répertoires relatifs aux lois sé-  
culières en général. — Droit politique ou national, réglant les  
relations du pouvoir avec ses sujets et celles des sujets entre  
eux. — Art politique, police, diplomatie, économie sociale et  
socialisme. — Mélanges sur la Législation séculière.

*Nota.* — Les ouvrages qui traitent spécialement des Sociétés secrètes  
au point de vue socialiste, seront renvoyés, avec tous les autres ouvrages  
concernant les Sociétés secrètes, à l'archéologie des temps païens, où se  
trouvent les Sociétés secrètes de l'antiquité dont les Francs-Maçons se  
font honneur de descendre.

##### CHAPITRE II.

LOIS ROMAINES. — LOIS DES ANCIENS PEUPLES.

##### CHAPITRE III.

LOIS FRANÇAISES.

###### ARTICLE I.

*Lois françaises avant 1789.*

Introduction. — Institutions. — Traités généraux de Droit  
français ancien et corps de Lois anciennes. — Traités particu-

liers et Textes de Lois particulières. — Coutumes, Ordonnances, Décrets. — OEuvres de Jurisconsultes, et Mélanges sur les Lois françaises avant 1789.

ARTICLE 2.

*Lois françaises depuis 1789.*

Introduction. — Institutions. — Traités généraux de Droit français moderne, corps de Lois et Codes. — Traités particuliers et Textes de Lois particulières. — Coutumes, Ordonnances, Décrets. — OEuvres de Jurisconsultes, et Mélanges sur les Lois françaises depuis 1789.

CHAPITRE IV.

LOIS SÉCULIÈRES DES PEUPLES MODERNES AUTRES QUE LES FRANÇAIS.

SECTION III.

LÉGISLATION ECCLÉSIASTIQUE.

CHAPITRE I.

LOIS ECCLÉSIASTIQUES CONCERNANT L'ÉGLISE EN GÉNÉRAL.

Introduction. — Institutions. — Traités généraux de droit canon et corps de Lois ecclésiastiques. — Traités particuliers, et lois particulières, sans restriction à un pays ou aux corporations religieuses. — Actes de l'autorité ecclésiastique supérieure non synodale, et regardant l'Église universelle. — OEuvres de Jurisconsultes ecclésiastiques, et Mélanges de Droit canonique général.

*Nota.* 1<sup>o</sup> Certains Traités de Droit canonique paraissent généraux ; mais, en les étudiant, on voit qu'ils appartiennent au Droit canonique de France ; c'est donc là qu'on les mettra.

2<sup>o</sup> On mettra ici, plutôt qu'à la Théologie patristique, les anciens canonistes, d'après l'usage.

CHAPITRE II.

LOIS ECCLÉSIASTIQUES PROPRES A LA FRANCE.

Introduction. — Institutions. — Traités généraux de Droit canonique français et corps de Lois ecclésiastiques françaises. — Traités particuliers et Lois particulières. — Prétentions gal-

licanes des Jurisconsultes. — Actes de l'autorité ecclésiastique française non synodale : Concordats, Mandements, etc. — OEuvres de Jurisconsultes, et Mélanges concernant le Droit ecclésiastique français.

*Nota.* 1<sup>o</sup> Si les ouvrages étaient nombreux, on partagerait ce chapitre en deux articles *Lois... avant 1789, Lois... après 1789.*

2<sup>o</sup> Les ouvrages principalement historiques sur ces matières seront renvoyés à l'histoire de l'Église de France.

3<sup>o</sup> Les Actes des assemblées du clergé de France, et tous ceux des Conciles et Synodes provinciaux quelconques, sont mis à la Théologie synodique, page 63. Mais l'histoire de toutes ces réunions se met à l'histoire des Conciles, avant celle des Missions, page 98.

### CHAPITRE III.

LOIS ECCLÉSIASTIQUES DES CONTRÉES AUTRES QUE LA FRANCE.

### CHAPITRE IV.

LOIS DES CORPORATIONS RELIGIEUSES, OU DROIT DES RÉGULIERS.

*Nota.* 1<sup>o</sup> Les règles et même l'histoire des pieuses confréries de fidèles, pourront se placer parmi les ouvrages ascétiques analogues à leur but.

2<sup>o</sup> La défense et la critique de corporations spéciales pourront être renvoyées à l'histoire de ces corporations.

3<sup>o</sup> Les Commentaires purement ascétiques ou parénétiqes des règles d'une corporation religieuse pourront se mettre ici, ou à l'article de la *Vie religieuse*, page 76, ou à la Théologie parénétiqes.

#### ARTICLE 1.

*Lois propres aux diverses corporations religieuses en général.*

Introduction. — Ouvrages canoniques sur la vie régulière. — Collections associant les règles de plusieurs corporations religieuses. — Mélanges sur le droit des Réguliers, et Recueils analogues.

#### ARTICLE 2.

*Lois propres aux corporations religieuses d'hommes.*

Textes ou développements des Règles et ouvrages analogues, pour des corporations particulières d'hommes.

*Nota.* Si l'on avait un grand nombre de règles d'un ordre religieux particulier, par exemple, des Bénédictins, des Capucins, des Jésuites... on en composerait l'article 3, et on indiquerait l'exception dans le titre de l'article deuxième.

**ARTICLE 3.**

*Lois propres aux corporations religieuses de femmes.*

Textes ou développement des Règles, et ouvrages analogues, pour des corporations de femmes.

**DIVISION QUATRIÈME.**

**PHILOSOPHIE.**

**SECTION I.**

**PHILOSOPHIE SOIT PRÉLIMINAIRE SOIT UNIVERSELLE.**

Introduction et Mélanges sur toute la Philosophie. — Ouvrages des anciens ou des modernes, didactiques ou non didactiques, embrassant la totalité ou plusieurs parties associées de la Science de la nature intellectuelle et matérielle (quatre ou cinq parties.)

**SECTION II.**

**PHILOSOPHIE PSYCHOGNOSTIQUE, OU PSYCHOGNOSIE.**

Ensemble des connaissances relatives à la nature spirituelle, étudiée : soit dans les fondements de l'étude philosophique (*Logique*) ; soit dans les objets dont l'idée en nous précède et domine toute étude, par exemple, les Êtres, les Esprits, Dieu, le Monde, etc. (*Métaphysique*) ; soit dans les droits et les devoirs de l'homme (*Morale*).

**CHAPITRE I.**

**INTRODUCTION ET MÉLANGES. — TRAITÉS GÉNÉRAUX.**

Introduction et Mélanges psychognostiques. — Ouvrages des anciens et des modernes, didactiques ou non didactiques, embrassant la totalité ou plusieurs parties associées de la philosophie psychognostique (*Logique, Métaphysique, Morale*).

**CHAPITRE II.**

**LOGIQUE SEULE.**

Introduction. — Traités généraux. — Traités particuliers. — Mélanges.

### CHAPITRE III.

#### MÉTAPHYSIQUE SEULE.

Introduction et Mélanges. — Traités généraux. — Traités particuliers, savoir : ontologie, pneumatologie, théodicée, psychologie, idéologie, visions, apparitions d'esprits, magie, cabale, possessions, etc., âme des bêtes, cosmologie.

*Nota.* 1<sup>o</sup> On placera ici la Démoniologie, et en général les sciences occultes, soit conjointement, soit dans un article séparé désigné comme Appendice, et l'on y fera entrer même des ouvrages qui paraîtraient appartenir à la Théologie morale, afin de ne pas disséminer les livres sur les sciences occultes.

2<sup>o</sup> Les ouvrages concernant le Magnétisme animal ou le Somnambulisme, qu'on place ordinairement à la Physiologie médicale, pourraient aussi se placer ici et on leur adjoindrait les phénomènes des Tables parlantes.

### CHAPITRE IV.

#### MORALE SEULE.

*Nota.* Quand on aura un grand nombre de Fabulistes, soit anciens soit modernes, soit en prose soit en vers, on pourra en former une subdivision spéciale qu'il convient de placer dans la Littérature mêlée, après les Romans, Contes, Nouvelles...

#### ARTICLE 1.

##### *Moralistes anciens. — Collections et Recueils.*

Ouvrages des anciens, relatifs à la philosophie morale. — Ouvrages de philosophie morale qui joindraient aux anciens plusieurs modernes.

#### ARTICLE 2.

##### *Moralistes modernes.*

Ouvrages des modernes relatifs à la philosophie morale : Introduction. — Traités généraux ou particuliers, didactiques ou non didactiques. — Mélanges.

#### ARTICLE 3 (Appendice).

*Morale philosophique appliquée à l'éducation des enfants. — Instruction de la jeunesse.*

Introduction et Mélanges. — Principes sur l'éducation en général. — Principes sur l'éducation dans des circonstances

spéciales, par exemple, pour les nobles, les sourds-muets, les aveugles, etc. — Recueil de traits historiques exposés dans un but moral, comme la *Morale en action*, etc. — Ouvrages ayant spécialement pour but l'instruction. — Pièces pédagogiques, ne renfermant pas de préceptes : Thèses de Collèges, Prospectus, Programmes, etc.

*Nota.* 1<sup>o</sup> Aux livres d'éducation purement morale, on pourra joindre ici ceux d'éducation à la fois morale et chrétienne, mais non pas les livres de piété, qui ont trouvé place dans la Théologie catéchétique ou ascétique, pages 72 et 77.

2<sup>o</sup> Les romans moraux seront renvoyés à la Littérature, parmi les romans ordinaires.

3<sup>o</sup> Si les pièces pédagogiques étaient nombreuses, on aurait soin d'en faire un article séparé.

### SECTION III.

#### PHILOSOPHIE PHYSIOGNOSTIQUE, OU PHYSIOGNOSIE.

Ensemble des connaissances relatives à la nature matérielle, étudiée soit absolument (*Mathématiques*), soit dans ses phénomènes et dans ses lois (*Physique, Chimie, Histoire naturelle, Médecine*, etc.), soit même dans les diverses applications des principes aux arts (*Arts et Métiers*).

#### CHAPITRE I.

##### INTRODUCTION ET MÉLANGES. — TRAITÉS GÉNÉRAUX.

Introduction et Mélanges physiognostiques. — Ouvrages des anciens ou des modernes, didactiques ou non didactiques, embrassant la totalité ou plusieurs parties associées des sciences physiognostiques, et surtout les Mathématiques pures jointes aux Mathématiques appliquées ou aux sciences physiques.

*Nota.* Les ouvrages contenant plusieurs branches des seules sciences physiques, se placeront avec la physique proprement dite ci-après.

#### CHAPITRE II.

##### MATHÉMATIQUES PURES.

##### ARTICLE I.

*Introduction. — Mélanges. — Traités généraux.*

Introduction et spécialement écrits périodiques purement

mathématiques, mélanges de Mathématiques pures. — Tables de Logarithmes. — Ouvrages embrassant la totalité ou plusieurs parties associées des Mathématiques pures. — Cours de Mathématiques ne renfermant point les sciences physiques ou physico-mathématiques, mais se bornant aux mathématiques pures.

**ARTICLE 2.**

*Arithmétique.*

Introduction. — Traités d'Arithmétique soit théorique, soit usuelle. — Ouvrages concernant l'ensemble ou des parties séparées. — Problèmes et Exercices. — Mélanges.

*Nota.* 1<sup>o</sup> Relativement aux livres d'arithmétique usuelle, on pourra renvoyer aux Arts et Métiers ceux qui paraîtront mieux convenir à cette catégorie.

2<sup>o</sup> Si l'on avait peu d'ouvrages sur l'Arithmétique ou sur l'Algèbre, il faudrait joindre ensemble l'Arithmétique et l'Algèbre, soit élémentaire soit supérieure, l'Algèbre n'étant qu'une généralisation de l'Arithmétique. Il sera facile de composer le titre de cet article unique au moyen des deux que nous donnons ici ; pour éviter de le confondre avec l'article 1 précédent, on prendra une tournure spéciale, par exemple : Arithmétique et Algèbre exclusivement, soit séparées, soit réunies.

**ARTICLE 3,**

*Algèbre.*

Introduction. — Traités d'Algèbre soit élémentaire, soit supérieure, mais non appliquée à la Géométrie. — Ouvrages concernant l'ensemble ou des parties séparées. — Problèmes et Exercices. — Mélanges. — Calcul des probabilités.

**ARTICLE 4.**

*Géométrie.*

Introduction. — Traités de Géométrie soit élémentaire, soit descriptive, soit usuelle. — Ouvrages concernant l'ensemble ou des parties séparées. — Problèmes et exercices. — Mélanges.

*Nota.* 1<sup>o</sup> Relativement aux livres de Géométrie usuelle, on pourra inscrire ici ceux où domine la théorie, et placer aux Arts et Métiers ceux qui sont spécialement pratiques.

2<sup>o</sup> Si l'on avait peu d'ouvrages de Géométrie, on mettrait en un seul les articles 4 et 5,

**ARTICLE 5.**

*Géométrie supérieure, ou application de l'Algèbre à la Géométrie.*

Introduction. — Traités généraux. — Traités particuliers. — Mélanges.

**CHAPITRE III.**

**MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES, OU SCIENCES PHYSICO-MATHÉMATIQUES.**

**ARTICLE 1.**

*Introduction et Mélanges. — Traités généraux.*

Introduction générale, et Mélanges concernant les sciences physico-mathématiques. — Ouvrages embrassant la totalité ou plusieurs parties associées des sciences physico-mathématiques.

**ARTICLE 2.**

*Mécanique.*

Ouvrages de Mécanique théorique ou pratique, mathématique ou physique : Introduction. — Traités généraux. — Traités particuliers. — Mélanges.

**ARTICLE 3.**

*Astronomie.*

Ouvrages d'Astronomie théorique ou pratique, mathématique ou physique : Introduction. — Ouvrages des anciens ou des modernes, didactiques ou non didactiques, embrassant la totalité ou plusieurs parties associées de la science astronomique. — Traités particuliers. — Mélanges.

**ARTICLE 4.**

*Ouvrages physico-mathématiques non compris sous les chefs précédents.*

Traités de mathématiques appliquées, autres que ceux de mécanique et d'astronomie, par exemple : optique mathématique, perspective mathématique, gnomonique, traités généraux ou particuliers de Physique spécialement mathématique

que. — Ouvrages appartenant aux Arts et Métiers, ci-après chapitre VIII, mais traités mathématiquement par de nombreuses applications.

## CHAPITRE IV.

### PHYSIQUE.

Ouvrages qui ajoutent, à la Physique proprement dite, des sciences analogues, soit la chimie, soit une autre science: Introduction. — Ouvrages des anciens ou des modernes, didactiques ou non didactiques, embrassant la totalité ou plusieurs parties associées de la Physique proprement dite. — Traités particuliers. — Mélanges.

## CHAPITRE V.

### CHIMIE.

Introduction. — Traités généraux. — Traités particuliers. — Mélanges.

## CHAPITRE VI.

### SCIENCES NATURELLES PROPREMENT DITES.

#### ARTICLE 1.

*Introduction et Mélanges. — Traités généraux.*

Introduction aux sciences naturelles, spécialement écrits périodiques sur l'Histoire naturelle, et collections d'objets d'Histoire naturelle concernant deux ou trois règnes de la nature. — Mélanges d'Histoire naturelle. — Ouvrages embrassant la totalité ou plusieurs parties associées des Sciences naturelles.

#### ARTICLE 2.

*Zoologie.*

Introduction. — Traités généraux. — Traités particuliers. — Mélanges.

#### ARTICLE 3.

*Botanique.*

Introduction. — Traités généraux. — Traités particuliers. — Mélanges.

**ARTICLE 4.**

*Minéralogie.*

Introduction. — Traités généraux. — Traités particuliers. — Mélanges.

**ARTICLE 5.**

*Géologie.*

Introduction. — Traités généraux. — Traités particuliers. — Mélanges.

**CHAPITRE VII.**

**SCIENCES MÉDICALES.**

Introduction. — Traités généraux. — Traités particuliers. — Mélanges.

*Nota.* 1<sup>o</sup> Par Sciences médicales, on entendra d'abord la Médecine avec ses nombreuses subdivisions, telles qu'elles sont détaillées dans le Dictionnaire de médecine, puis l'anatomie, la physiologie, la pharmacie, la toxicologie, la chirurgie, la médecine dite vétérinaire, etc.

2<sup>o</sup> Si l'on a un grand nombre d'ouvrages sur une de ces branches spéciales, on en composera le chapitre huitième, en indiquant l'exception dans le titre du chapitre septième, ou bien l'on fera différents articles.

**CHAPITRE VIII.**

**ARTS ET MÉTIERS.**

**ARTICLE 1.**

*Introduction et Collections.*

Ouvrages préliminaires pour l'étude des Arts. — Arts et Métiers divers réunis. — Mélanges artistiques.

**ARTICLE 2.**

*Arts physico-mathématiques.*

Ouvrages concernant l'art de la Guerre, le Génie civil, la Marine, le Commerce, l'Agriculture, etc.

*Nota.* 1<sup>o</sup> On entendra par arts physico-mathématiques ceux qui ont plus spécialement recours aux sciences physiques et mathématiques. Toutefois on n'inscrira, dans cet article 2, que les ouvrages renfermant peu ou point d'applications des Mathématiques, parce que ceux qui en contiennent abondamment ont été placés précédemment chap. III, art. 4.

2<sup>o</sup> On renverra à l'Archéologie les ouvrages qui paraîtraient lui convenir plus particulièrement.

**ARTICLE 3.**

*Arts industriels, ou Métiers proprement dits.*

— Art du Teinturier, du Dégraisseur, du Forgeron, etc.

**ARTICLE 4.**

*Beaux-Arts.*

Musique, Dessin, Peinture, Gravure, Sculpture, Arts mineurs, Arts gymnastiques, Arts récréatifs, etc.

**CHAPITRE IX. (Appendice).**

ONTEMPLEMENT DES BEAUTÉS DE LA NATURE ET DES ARTS. —  
TÉRATOLOGIE OU SCIENCE DES ÉCARTS DE LA NATURE.

**DIVISION CINQUIÈME.**

**LITTÉRATURE.**

**SECTION I.**

LITTÉRATURE GÉNÉRALE, OU LANGUES ET BELLES-LETTRES.

Introduction. — Ouvrages embrassant à la fois l'étude des langues, de l'éloquence et de la poésie, ou concernant au moins deux de ces objets. — Ouvrages relatifs à l'esthétique littéraire; sur le beau, le goût, le style, etc. — Cours de Littérature soit théoriques, soit pratiques, formés de critique littéraire générale et coordonnée. — Collections d'orateurs et de poètes réunis.

*Nota.* 1° Les ouvrages de critique littéraire non coordonnés et ne formant pas un Cours de Littérature proprement dit, seront placés à l'Histoire littéraire page 106.

2° Les Mélanges de critique se mettront dans la section v ci-après, à la Littérature mêlée, page 93, ou mieux à l'Histoire littéraire.

3° La critique isolée d'un ouvrage spécial sera placée avec l'ouvrage lui-même plus commodément qu'à l'Histoire littéraire.

4° Les choix de morceaux en prose et en vers, ou même en discours et en vers, et certaines œuvres littéraires qui n'offrent pas clairement un genre dominant, se placeront ci-après, section v, à la littérature mêlée.

## SECTION II.

### LITTÉRATURE GLOSSOLOGIQUE OU ÉTUDE DES LANGUES.

#### CHAPITRE I.

##### DES LANGUES EN GÉNÉRAL.

Introduction (spécialement tous les Dictionnaires polyglottes, c'est-à-dire renfermant plus de deux langues traitées parallèlement et Mélanges). — Théorie générale du langage : origine, formation, parenté des langues. — Grammaires générales. — Ouvrages concernant l'ensemble des langues ou en associant plusieurs.

#### CHAPITRE II.

##### LANGUES D'ASIE.

Ouvrages concernant les langues sémitiques, savoir : les langues hébraïque et punique ; syriaque et chaldaïque ; médique, arabique, abyssinique. — Langues non sémitiques de l'Asie, soit anciennes, soit modernes.

*Nota.* On peut mettre à l'Explication de l'ancien Testament, page 63, les Dictionnaires qui concernent exclusivement cet ouvrage et non pas l'Hébreu en général. Cependant il vaudrait mieux mettre ici ces dictionnaires purement philologiques, si l'on craignait de trop restreindre le présent chapitre.

#### CHAPITRE III.

##### LANGUES D'EUROPE.

*Nota.* Les ouvrages qui associeraient plusieurs langues de l'Europe seront placés au chapitre 1. ci-dessus.

##### ARTICLE I.

##### *Langue grecque.*

Introduction. — Grammaires. — Observations. — Exercices. — Mélanges.

*Nota.* Les Dictionnaires grecs qui concerneraient exclusivement les Textes grecs de l'Écriture sainte, pourraient être placés à l'Explication de l'Écriture sainte, page 63, si l'on ne craignait pas de trop dégarnir la Glossologie.

##### ARTICLE 2.

##### *Langue latine.*

Introduction. — Grammaires. — Observations. — Exercices. — Mélanges.

**ARTICLE 3.**

*Langue française.*

Introduction. — Grammaires. — Observations. — Exercices.  
— Mélanges. — Patois et idiomes divers usités en France.

**ARTICLE 4.**

*Langues italienne, espagnole et portugaise.*

Introduction. — Grammaires. — Observations. — Exercices.  
— Mélanges.

**ARTICLE 5.**

*Langues allemande, flamande, hollandaise, et idiomes germaniques quelconques, non compris l'anglais.*

Introduction. — Grammaires. — Observations. — Exercices.  
— Mélanges.

**ARTICLE 6.**

*Langue anglaise et langues diverses des Iles Britanniques.*

Introduction. — Grammaires. — Observations. — Exercices.  
— Mélanges.

**ARTICLE 7.**

*Langues vivantes ou mortes de l'Europe non comprises sous les chefs précédents, par exemple : Langues des peuples du Nord, des Scandinaves, des Slaves, etc.*

**CHAPITRE IV.**

LANGUES D'AFRIQUE, D'AMÉRIQUE ET D'OCÉANIE.

**SECTION III.**

**LITTÉRATURE ORATOIRE, ART DE LA PAROLE, ÉLOQUENCE.**

*Nota.* On se souviendra que les Orateurs sacrés sont placés dans la Théologie parénétiqne.

**CHAPITRE I.**

INTRODUCTION ET MÉLANGES. — PRINCIPES. — COLLECTIONS.

Introduction à l'éloquence, et Mélanges oratoires en plusieurs

langues. — Principes d'éloquence, soit sacrée soit profane. —  
Principes de narration, de lecture en public et de déclamation.  
— Rhéteurs anciens et modernes, quel que soit leur idiome.  
— Collections de discours profanes en plusieurs langues. —  
Exercices oratoires et Exercices narratifs.

## CHAPITRE II.

ORATEURS GRECS, RÉUNIS OU SÉPARÉS.

## CHAPITRE III.

ORATEURS LATINS, SOIT ANCIENS, SOIT MODERNES, RÉUNIS OU  
SÉPARÉS.

## CHAPITRE IV.

ORATEURS FRANÇAIS ET AUTRES DANS LES LANGUES VIVANTES,  
RÉUNIS OU SÉPARÉS.

## SECTION IV.

LITTÉRATURE POÉTIQUE, ART DES VERS, POÉSIE.

*Nota.* 1<sup>o</sup> Les Drames en prose seront regardés comme ouvrages de poésie. On fera aussi cet honneur à quelques productions en prose dite poétique, en se décidant, soit d'après l'usage, soit d'après un examen sérieux du livre.

2<sup>o</sup> Si l'on avait des Drames en grand nombre, il conviendrait de leur donner un article à part dans chaque langue, ou de les mettre tous ensemble à la fin de la section, en les subdivisant convenablement.

3<sup>o</sup> Les œuvres des poètes, par exemple de Racine, de Corneille, de Boileau, etc., dans lesquelles la poésie serait accompagnée de quelques opuscules accessoires en prose, seront néanmoins inscrites parmi les poètes et non dans la Littérature mêlée.

## CHAPITRE I.

INTRODUCTION ET MÉLANGES. — PRINCIPES. — COLLECTIONS.

Introduction à la poésie et mélanges poétiques en plusieurs langues. — Principes de poésie dans les différentes langues, soit anciennes, soit modernes. — Études sur l'art poétique, soit en général, soit pour un idiome ou pour un genre spécial. — Collections de poètes en plusieurs langues.

## CHAPITRE II.

POETES ORIENTAUX DES DIFFÉRENTS GENRES... RÉUNIS OU SÉPARÉS,  
ET CHOIX DE MORCEAUX.

*Nota.* 1<sup>o</sup> Dans ce chapitre et dans les suivants, par ces différents genres, on entendra : d'abord les genres sacré et profane, puis les genres : lyrique, héroïque, dramatique, érotique, satirique, épigrammatique, descriptif, narratif, pastoral, didactique, etc. Chacun d'eux pourra donner naissance à une subdivision.

2<sup>o</sup> L'apologue qui s'offre tantôt en prose, tantôt en vers et dans beaucoup de langues, pourra former un article spécial après les Romains.

3<sup>o</sup> Dans ce chapitre et dans les suivants on mettra avec les auteurs certains ouvrages destinés à les expliquer ou à les faire apprécier, par exemple avec Homère : *Clavis Homerica*, *Homerus ἑρμῆζων*, etc., etc.

## CHAPITRE III.

POETES GRECS DES DIFFÉRENTS GENRES.... RÉUNIS OU SÉPARÉS; ET  
CHOIX DE MORCEAUX.

## CHAPITRE IV.

POETES LATINS.

### ARTICLE 1.

*Poètes latins anciens et des différents genres, réunis ou séparés, et choix de morceaux, y compris les Recueils qui joindraient aux poètes latins anciens quelques poètes latins modernes.*

*Nota.* Les poètes païens de l'ère chrétienne seront comptés parmi les poètes anciens.

### ARTICLE 2.

*Poètes latins modernes des différents genres, réunis ou séparés, et choix de morceaux.*

*Nota.* 1<sup>o</sup> Les poètes chrétiens des premiers temps de notre ère seront comptés parmi les poètes modernes, et s'ils traitent des sujets religieux ils pourront appartenir à la subdivision des SS. PP., page 66.

2<sup>o</sup> On n'admettra pas ici les traductions en vers latins; elles seront, sans exception, placées au lieu où doit se trouver l'auteur traduit, comme toute espèce de traduction. La même observation concerne les poètes français et autres, ci-après.

## CHAPITRE V.

POETES FRANÇAIS.

### ARTICLE 1.

*Poètes Français, réunis ou séparés, traitant des sujets religieux.*  
— *Recueils de Cantiques, soit d'un même auteur, soit de plusieurs.* — *Cantiques en patois et dans les idiomes divers usités en France.*

**ARTICLE 2.**

*Poètes français, réunis ou séparés, traitant les différents genres, non compris la poésie sacrée ; choix de morceaux.*

**CHAPITRE VI.**

POETES ITALIENS, ESPAGNOLS ET PORTUGAIS, DES DIFFÉRENTS GENRES, RÉUNIS OU SÉPARÉS, ET CHOIX DE MORCEAUX.

**CHAPITRE VII.**

POETES ALLEMANDS ET POETES DU NORD, DES DIFFÉRENTS GENRES, RÉUNIS OU SÉPARÉS, ET CHOIX DE MORCEAUX.

**CHAPITRE VIII.**

POETES ANGLAIS ET AUTRES DES ÎLES BRITANNIQUES, DES DIFFÉRENTS GENRES, RÉUNIS OU SÉPARÉS, ET CHOIX DE MORCEAUX.

**SECTION V.**

LITTÉRATURE MÉLÉE, ET OUVRAGES QUI N'APPARTIENNENT NI A L'ÉLOQUENCE NI A LA POÉSIE.

**CHAPITRE I.**

LETTRES ET DIALOGUES.

Genre épistolaire : ouvrages didactiques et Recueils épistolaires en prose, sur des sujets divers, en langues anciennes ou en langues modernes. — Dialogues ou Entretiens en prose sur diverses matières.

*Nota.* Si les Dialogues étaient nombreux on en ferait un chapitre séparé.

**CHAPITRE II.**

ROMANS.

Ouvrages romanesques, Contes, Nouvelles.... et autres écrits de ce genre, en prose seulement, quel que soit l'idiome.

**CHAPITRE III.**

APOLOGUES ANCIENS OU MODERNES, SOIT EN PROSE SOIT EN VERS ET DANS QUELQUE IDIOME QUE CE SOIT.

## CHAPITRE IV.

### DESCRIPTIONS ET NARRATIONS NON DIDACTIQUES.

Descriptions élégantes et pittoresques. — Récits piquants. — Peintures de mœurs, en prose, du genre des feuilletons.

*Nota.* De ce genre sont : les œuvres de M. de Jouy et celles qu'il a adoptées, celles de M. Colnet et autres. Si cependant on avait peu de ces livres on les disséminerait, les uns parmi les Moralistes modernes, les autres avec les Mélanges littéraires ci-après.

## CHAPITRE V.

### MÉLANGES LITTÉRAIRES.

Œuvres mêlées en prose et en poésie. — Recueils d'opuscules ou de morceaux choisis en prose et en vers, comme les *Leçons de Noël et la Place*. — Satires, invectives, apologies non biographiques. — Facéties, paradoxes, jeux d'esprit, bons mots, sentences non relatives à la Philosophie morale. — Philologie. — Dissertations académiques. — Ouvrages qui n'auraient pas, dans cette division, une place suffisamment désignée.

## DIVISION SIXIÈME.

### HISTOIRE.

#### SECTION I.

HISTOIRE PRÉLIMINAIRE, SCIENCES AUXILIAIRES DE L'HISTOIRE.

#### CHAPITRE I.

##### GÉOGRAPHIE.

##### ARTICLE 1.

*Introduction purement graphique à la Géographie.*

Atlas généraux et particuliers, avec peu ou point de texte. — Cartes séparées. — Plans de villes. — Vues sans texte, etc.

##### ARTICLE 2.

*Introduction textuelle à la Géographie.*

Ouvrages d'introduction autres que les Atlas, etc., ci-dessus, savoir : les Dictionnaires généraux et particuliers, et tout ce

qui est rédigé dans l'ordre alphabétique, puis les mémoires et les écrits périodiques, etc....

*Nota.* Tous les ouvrages composés principalement de détails isolés qu'on n'aura point astreints à l'ordre alphabétique appartiendront aux mélanges ci-après.

### ARTICLE 3.

*Géographie méthodique générale et particulière.*

Traité généraux et particuliers de Géographie non alphabétiques et Mélanges géographiques.

## CHAPITRE II.

### VOYAGES.

Introduction.—Collections et extraits de Voyages.—Voyages dans les diverses parties du monde ou dans des contrées spéciales. — Mélanges.

*Nota.* Si l'on avait un grand nombre de Voyages, on mettrait d'abord ensemble l'Introduction et les Mélanges, les Collections et les Extraits, puis les Voyages autour du monde ou dans plus d'une partie du monde, ensuite les Voyages en Europe, en Asie, en Afrique, en Amérique, en Océanie, agglomérés ou subdivisés.

## CHAPITRE III.

### CHRONOLOGIE.

Introduction.—Ouvrages théoriques sur la science chronologique.—Analyses chronologiques de l'Histoire générale ou particulière, sacrée ou profane, en tableaux synoptiques ou en phrases détachées.—Mélanges chronologiques.

*Nota.* Les ouvrages qu'on met à la Chronologie, et non aux histoires spéciales, sont ceux qui affectent de donner la suite exacte des époques, et qui offrent une sèche exposition de faits sans les enchaîner par un récit suivi

## SECTION II.

### HISTOIRE UNIVERSELLE.

Introduction, et spécialement Philosophie de l'Histoire universelle, Critique historique envisagée comme étude spéciale, Répertoires historiques généraux.—Ouvrages non chronologi-

ques embrassant toute l'Histoire sacrée et profane, ancienne et moderne, ou associant les histoires particulières de plusieurs peuples divers, anciens et modernes.

*Nota.* 1° Si l'on avait peu de Mélanges historiques généraux, on les mettrait ici; sinon, on en formerait ci-après une VIII<sup>e</sup> section.

2° Une histoire limitée aux temps modernes et concernant plusieurs peuples divers, se placerait ci-après à l'Histoire moderne, page 103, ch. 1.

## SECTION III.

### HISTOIRE SACRÉE.

Histoire du peuple juif et du peuple chrétien, de la Synagogue et de l'Église.

### CHAPITRE I.

INTRODUCTION ET MÉLANGES.— TRAITÉS GÉNÉRAUX.— CULTES DIVERS.

Introduction à toute l'histoire sacrée, et Mélanges analogues. — Ouvrages historiques, abrégés ou développés, embrassant à la fois l'Histoire synagogique et l'Histoire ecclésiastique non bornée au nouveau Testament. — (*Appendice.*) Ouvrages historiques embrassant tous les cultes ou en associant plusieurs.

*Nota.* Les histoires spéciales des différents cultes païens ou hérétiques trouveront leur place à l'Archéologie et à l'Histoire des Hérésies.

### CHAPITRE II.

HISTOIRE SYNAGOGIQUE.

Ouvrages historiques, abrégés ou développés, embrassant exclusivement l'Histoire de la synagogue, ou n'y associant que celle du nouveau Testament.

*Nota.* 1° On renverra à la Théologie biblique, chapitre v, les histoires de l'ancien Testament, extraites littéralement de la Bible ou accompagnées de réflexions et d'explications.

2° L'Histoire synagogique, augmentée de celle des Juifs modernes, se placerait dans l'Histoire ancienne, avec celle de Josèphe.

### CHAPITRE III.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE GÉNÉRALE.

Histoire universelle de l'Église, embrassant tous les temps et tous les lieux où son action s'est exercée, et commençant à

Notre Seigneur Jésus-Christ. — Introduction et Mélanges concernant l'Histoire universelle de l'Église. — Points particuliers de l'Histoire ecclésiastique qui n'appartiendraient pas spécialement à quelqu'une des classes suivantes.

#### CHAPITRE IV.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE LIMITÉE A CERTAINS TEMPS.

Histoire des hérésies et des schismes. — Époques spéciales.

*Nota.* Ce chapitre comprendra l'Histoire des hérésies, des schismes, des différentes sectes anticatholiques, et même celle des superstitions, si elle n'était pas principalement théologique.

#### CHAPITRE V.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE LIMITÉE A CERTAINS LIEUX.

##### ARTICLE 1.

*Histoire ecclésiastique de France.*

Introduction. — Traités généraux. — Traités particuliers. — Mélanges.

*Nota.* Si l'on cherchait des ouvrages relatifs à l'Histoire de l'Église de France, on en trouverait encore dans la Théologie synodique, dans la Théologie polémique, dans le Droit ecclésiastique français, dans l'Histoire des Conciles, dans la Vie de cardinaux, dans la Biographie sacrée, dans l'Histoire de France, etc.

##### ARTICLE 2.

*Histoire ecclésiastique concernant des contrées spéciales, autres que la France, que les lieux de dévotion et que les pays de Missions.*

##### ARTICLE 3.

*Histoire des lieux et des objets consacrés par la piété des fidèles. — Récits de faits merveilleux locaux ou personnels.*

*Nota.* On ne comprendra pas dans cet article les ouvrages qui conviendraient à la Théologie morale, à la Psychologie, ou à l'Histoire des Hérésies.

#### CHAPITRE VI.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE LIMITÉE A CERTAINS ORDRES DE FAITS.

ARTICLE 1.

*Histoire des Conciles, soit généraux, soit particuliers. — Histoire de la Papauté, des Papes (même les saints), des Conclaves, des Cardinaux (même les saints). — Histoire des Congrégations romaines, spécialement des Inquisitions.*

ARTICLE 2.

*Histoire des Missions étrangères catholiques.*

*Nota.* 1<sup>o</sup> Si on voulait subdiviser cet article, on le ferait d'après les contrées du globe, en commençant par les collections et les ouvrages qui embrassent le plus de contrées, puis en venant aux contrées spéciales.

2<sup>o</sup> On pourrait en supprimant le mot *étrangères*, mettre ici toutes les Missions catholiques. En supprimant encore le mot *catholiques*, on pourrait introduire dans ce chapitre les missions des Hétérodoxes et faire deux paragraphes; mais il est facile de placer ces dernières dans l'Histoire des Hérésies.

CHAPITRE VII.

HISTOIRE DES CORPORATIONS RELIGIEUSES.

ARTICLE 1.

*Histoire des Corporations religieuses en général.*

Introduction. — Histories générales. — Mélanges.

*Nota.* 1<sup>o</sup> Les Recueils biographiques appartiendront à l'Histoire des Ordres religieux, et seront placés ici : 1<sup>o</sup> quand ils contiendront des Vies de religieux mêlées avec des Vies de religieux, surtout si ce mélange est annoncé dans le titre. — 2<sup>o</sup> Quand ils seront écrits comme annales d'un Ordre religieux, et non pas spécialement pour l'édification des Fidèles.

2<sup>o</sup> Les ermites, les anciens solitaires seront regardés comme des religieux. Il en sera de même pour tous les membres des simples corporations ou associations religieuses.

3<sup>o</sup> Si l'on a beaucoup d'ouvrages concernant une corporation spéciale, par exemple les Bénédictins, les Dominicains, les Jésuites, etc., on en composera un article spécial, partagé en trois paragraphes : 1<sup>o</sup> ouvrages historiques, histoires générales et particulières, collections biographiques en forme d'annales; 2<sup>o</sup> ouvrages apologétiques concernant...; 3<sup>o</sup> ouvrages critiques concernant..., et ici l'on inscrira les réfutations sous le nom du réfuteur, comme dans la Théologie polémique. Enfin, on fera un renvoi à l'Histoire des Missions, quand cette corporation aura exercé le ministère apostolique.

**ARTICLE 2.**

*Histoire des corporations religieuses d'Hommes, étrangères au métier des armes, c'est-à-dire : contemplatives, apostoliques, hospitalières, mendiantes, etc.*

**ARTICLE 3.**

*Histoire des Ordres militaires.*

**ARTICLE 4.**

*Histoire des corporations religieuses de Femmes.*

**CHAPITRE VIII.**

**BIOGRAPHIE SACRÉE.**

**ARTICLE 1.**

*Introduction et Mélanges hagiographiques. — Martyrologes. — Recueils hagiographiques concernant les deux sexes ou plus d'une des classifications suivantes.*

*Nota.* Si un ouvrage ne concernait que deux des classifications suivantes, on pourrait aussi le placer dans celle qui y domine si le titre ne s'y opposait pas.

2<sup>o</sup> Sous le titre de saints et de saintes, nous comprendrons toutes les personnes qui ont brillé par leur piété.

3<sup>o</sup> Les saints personnages bibliques pourront entrer dans cet article et dans les suivants.

4<sup>o</sup> La condition des saints est celle où ils sont morts.

**ARTICLE 2.**

*Vies des saints hommes.*

§ 1.

Vies, soit isolées, soit réunies, de saints hommes dans le clergé séculier : évêques, prêtres, diacres....

§ 2.

Vies, soit isolées soit réunies, de saints hommes dans l'état religieux, non compris celles qui appartiendraient à l'histoire des Ordres religieux.

*Nota.* 1<sup>o</sup> On regardera comme religieux les membres des simples congrégations ou agrégations, comme les Oratoriens, les Lazaristes, etc...

2° Les Vies, soit isolées, soit réunies, de solitaires-hommes, pourront se mettre ici; et les Vies de solitaires-femmes, avec les Vies de religieuses: mais les Vies de solitaires réunis, hommes et femmes, surtout si le titre constate la réunion, seront placées à l'histoire des Ordres religieux en général.

3° Si l'on a un grand nombre de Vies concernant une corporation spéciale, et non réunies en annales, par exemple de Bénédictins, de Franciscains, de Jésuites, etc., on fera ici un paragraphe 3, et l'on indiquera cette exception dans le titre du paragraphe 2.

### § 3.

Vies, soit isolées soit réunies, de saints hommes dans l'état laïque.

#### ARTICLE 3.

*Vies de saintes femmes.*

### § 1.

Vies, soit isolées soit réunies, de saintes femmes dans l'état religieux, non compris celles qui appartiendraient à l'histoire des Ordres religieux. — Collections de vies de saintes femmes dont les unes appartiendraient à l'état religieux et les autres à l'état séculier.

### § 2.

Vies, soit isolées soit réunies, de saintes femmes dans l'état séculier.

## SECTION IV.

### HISTOIRE ANCIENNE.

#### CHAPITRE I.

##### HISTOIRE ANCIENNE PROPREMENT DITE.

Introduction à l'Histoire profane ancienne, et Mélanges analogues. — Ouvrages embrassant l'histoire de tous les anciens États, ou associant plusieurs Histoires particulières des anciens peuples, autres que les Romains.

*Nota.* 1° Si l'on voulait subdiviser ce chapitre, on ferait un premier article de l'Histoire profane ancienne, écrite par des anciens; et un 2° de l'Histoire profane ancienne, écrite par des modernes.

2° Dans toute l'Histoire profane, ancienne ou moderne, les seules biographies des souverains et souveraines, régents et régentes, et autres dépositaires du pouvoir suprême, pourront entrer dans l'histoire d'un pays; les autres biographies seront renvoyées à la Biographie profane ou ailleurs, à moins qu'elles ne soient rédigées sous forme de Mémoires du temps.

## CHAPITRE II.

### HISTOIRE ROMAINE.

Ouvrages divers concernant l'Histoire romaine, depuis Romulus jusqu'à Augustule (en 476), non compris l'Histoire byzantine.

*Nota.* 1° Si on voulait subdiviser ce chapitre, on le ferait comme dans le chapitre précédent : article 1<sup>er</sup>, Histoire romaine écrite par des anciens; article 2<sup>e</sup>, Histoire romaine écrite par des modernes.

2° L'Histoire de l'Italie, avant les Romains, pourrait entrer dans ce chapitre comme Introduction, à moins qu'elle ne fût principalement archéologique.

## SECTION V.

### HISTOIRE ARCHÉOLOGIQUE, OU ARCHÉOLOGIE.

Recherches sur les origines et les matériaux de l'Histoire ancienne et moderne, sur les monuments artistiques ou littéraires et sur les coutumes des peuples.

*Nota.* L'Archéologie hébraïque a trouvé place dans la Théologie biblique.

## CHAPITRE I.

### ARCHÉOLOGIE GÉNÉRALE.

Ouvrages associant les temps païens et les temps chrétiens ou même l'époque synagogique : Introduction. — Traités généraux. — Traités particuliers. — Mélanges.

## CHAPITRE II.

### ARCHÉOLOGIE DES TEMPS PAÏENS.

#### ARTICLE I.

#### *Archéologie étrangère au culte, ou mêlée.*

Ouvrages quelconques d'antiquité païenne, non compris ceux qui regarderaient exclusivement le culte. — Introduction. — Traités généraux. — Traités particuliers. — Mélanges.

ARTICLE 2.

*Culte public des anciens.*

Ouvrages d'antiquité païenne concernant le culte public, spécialement l'idolâtrie, le paganisme, la mythologie, les doctrines religieuses non secrètes des anciens.

ARTICLE 3.

*Culte secret des anciens.*

Ouvrages d'antiquité païenne concernant le culte secret et mystérieux des anciens : initiations, sociétés et doctrines secrètes de l'antiquité, auxquelles on associera, comme par appendice, celles des temps modernes, qui se glorifient d'en descendre, la franc-maçonnerie, l'illuminisme, le carbonarisme... quels que soient le but et la nature de l'ouvrage (comme on l'a annoncé dans la Législation, section II, chapitre I, page 78) pour ne pas les disséminer.

CHAPITRE III.

ARCHÉOLOGIE DES TEMPS CHRÉTIENS.

Introduction. — Traités généraux. — Traités particuliers. — Mélanges.

*Nota.* 1<sup>o</sup> Voici, en général, de quelle nature seront les ouvrages placés ici : Ouvrages concernant les formes extérieures de la vie chrétienne et les objets qui ont quelque relation au culte dans l'Eglise ; on pourra néanmoins inscrire à la Liturgie les ouvrages sur les Rites chrétiens qui paraîtraient mieux placés dans cette catégorie. — Ouvrages concernant les monuments écrits ou non écrits du moyen âge, la Diplomatique, la Numismatique spéciale, l'Architecture, etc. — Ouvrages concernant les mœurs et coutumes du moyen âge, la chevalerie, le blason, les fêtes, etc.

2<sup>o</sup> Si les ouvrages abondaient dans quelque genre, on en ferait un article spécial, par exemple pour la Diplomatique, la Numismatique, le Blason, etc.

3<sup>o</sup> Les ouvrages où l'on ne traiterait pas de coutumes ni de monuments artistiques ou littéraires, mais qui seraient purement historiques, se placeraient ailleurs dans les subdivisions de l'histoire qui paraîtraient leur convenir : telles sont beaucoup de dissertations sur les faits de l'Histoire ecclésiastique.

## SECTION VI.

HISTOIRE PROFANE MODERNE DEPUIS AUGUSTULE (en 476).

### CHAPITRE I.

HISTOIRE MODERNE VOISINE DES TEMPS ANCIENS , OU DESCENDANT  
JUSQU'À L'ÉPOQUE ACTUELLE ; HISTOIRE EUROPÉENNE.

Introduction et Mélanges. — Ouvrages embrassant l'Histoire moderne dans sa totalité ou dans plusieurs de ses parties. — Histoire byzantine, depuis Constantin le Grand jusqu'à la prise de Constantinople (en 1453). — Histoire du moyen âge. — Histoire des Croisades. — Histoire de l'Europe moderne.

### CHAPITRE II.

HISTOIRE DE FRANCE.

#### ARTICLE 1.

*Histoire des premiers temps de la France.*

Introduction à l'histoire de France en général. — Histoire des Francs, des Gaulois et des anciens habitants de la France. — Histoire de l'époque gauloise exclusivement.

#### ARTICLE 2.

*Histoire générale de France, abrégée ou développée, embrassant toutes les époques et tous les lieux, depuis l'origine de la Monarchie. — Collections de Mémoires renfermant l'époque gauloise et les époques suivantes ou du moins plusieurs mémoires particuliers non relatifs à un seul des paragraphes suivants.*

Nota. 1<sup>o</sup> On aura soin de ne placer ici ni ouvrages d'Introduction, ni Mélanges, et de se borner rigoureusement au titre.

2<sup>o</sup> Il pourra se faire qu'une Histoire générale s'arrête bien avant l'époque actuelle ; il suffira néanmoins qu'elle soit générale , pour être mise ici.

#### ARTICLE 3.

*Histoire de France, limitée à certaines époques.*

#### § 1.

Histoire de France depuis l'origine de la Monarchie jusqu'à l'avènement de Louis XVI (en 1774).

*Nota.* 1° On fera entrer dans ce paragraphe les Biographies des souverains et souveraines, des régens et régentes, les Traités historiques spéciaux, les Mémoires et pièces diverses.

2° Si les ouvrages étaient nombreux, on ferait une 1<sup>re</sup> subdivision s'arrêtant plus tôt, par exemple à François 1<sup>er</sup> (en 1515).

3° Quand des Mémoires s'étendent au delà de l'époque où ils paraîtraient devoir finir, par exemple ici 1774; on peut cependant les placer avec les livres de cette époque, à moins qu'ils ne concernent plus spécialement la suivante.

## § 2.

Histoire de France, depuis l'avènement de Louis XVI (en 1774).  
jusqu'à la Révolution de Juillet (en 1830).

*Nota.* 1° Voyez le nota 1° du paragraphe précédent.

2° Si l'on avait beaucoup d'ouvrages de ce genre, on pourrait faire une 1<sup>re</sup> subdivision, en s'arrêtant à 1814, époque de la Restauration.

3° Si l'on avait beaucoup de pièces sur des sujets discutés dans les assemblées législatives, on en formerait l'article 4<sup>e</sup> sous le titre : *Histoire de France limitée à des discussions parlementaires*, ou sous un titre semblable.

## § 3.

Histoire particulière de France, depuis la Révolution de Juillet 1830 jusqu'à nos jours.

*Nota.* Voyez le nota 1° du paragraphe 1<sup>er</sup>.

### ARTICLE 4.

*Histoire de France, limitée à certaines parties du territoire ou à des localités : histoires des provinces, des villes, etc.*

## CHAPITRE III.

HISTOIRE DE LA PRESQU'ÎLE ITALIENNE ET DE SES DIFFÉRENTS ÉTATS.  
HISTOIRE DES CONTRÉES ET DES ÎLES QUI L'AVOISINENT.

## CHAPITRE IV.

HISTOIRE D'ESPAGNE ET DE PORTUGAL.

## CHAPITRE V.

HISTOIRE DE LA BELGIQUE, DE LA HOLLANDE, DE LA SUISSE, DE  
L'AUTRICHE ET DE TOUTE L'ALLEMAGNE.

## CHAPITRE VI.

HISTOIRE D'ANGLETERRE, D'ÉCOSSE ET D'IRLANDE.

## CHAPITRE VII.

HISTOIRE DE RUSSIE, DE POLOGNE, DE SUÈDE,  
DE NORWÈGE ET DES DIFFÉRENTS PEUPLES DU NORD. — HISTOIRE  
PARTICULIÈRE DE LA TURQUIE D'EUROPE.

*Nota.* Les histoires concernant la Turquie en général, c'est-à-dire la  
Turquie d'Europe et la Turquie d'Asie, seront placées ci-après dans l'His-  
toire d'Asie.

## CHAPITRE VIII.

HISTOIRE D'ASIE ET D'OcéANIE.

## CHAPITRE IX.

HISTOIRE D'AFRIQUE.

## CHAPITRE X.

HISTOIRE D'AMÉRIQUE, SOIT GÉNÉRALE, SOIT PARTICULIÈRE.

## CHAPITRE XI (Appendice).

BIOGRAPHIE PROFANE, ANCIENNE ET MODERNE.

### ARTICLE 1.

*Introduction.* — *Collections de biographies.*

Dictionnaires biographiques et collections méthodiques de  
biographies d'hommes et de femmes célèbres, non compris les  
collections contenant exclusivement des écrivains et des artistes.

### ARTICLE 2.

*Biographies spéciales.*

Biographies isolées d'hommes et de femmes appartenant aux  
temps anciens et aux temps modernes, mais non compris les  
écrivains et les artistes.

## SECTION VII.

HISTOIRE LITTÉRAIRE ET BIBLIOGRAPHIE.

Connaissance des lettres, des sciences et des arts, dans les  
sociétés et les individus, et art spécial du bibliographe.

*Nota.* 1<sup>o</sup> Comme on l'a fait précédemment observer, les ouvrages de critique générale ou Traités généraux de critique qui ne forment pas un Cours de littérature proprement dit, seront insérés à l'Histoire littéraire ; en outre toute critique d'un ouvrage spécial sera placée plus commodément avec cet ouvrage ou dans l'Introduction particulière à sa subdivision, ou même à l'Histoire littéraire biographique, chapitre IV.

2<sup>o</sup> Voici comment, selon notre manière de voir, on discernera si un ouvrage appartient à l'Histoire littéraire ou à la Bibliographie. L'Histoire littéraire contient ordinairement trois articles : d'abord un abrégé de la vie de l'auteur, puis un jugement détaillé sur un ou plusieurs de ses ouvrages, et enfin la liste plus ou moins complète de ses productions avec l'exposé des diverses éditions et du mérite de ces éditions. Un livre qui ne comprendrait que le troisième article, appartiendrait à la Bibliographie ; s'il contenait au moins deux de ces trois articles, il devrait être mis à l'Histoire littéraire.

## CHAPITRE I.

HISTOIRE LITTÉRAIRE SACRÉE ET PROFANE Y COMPRIS LES HISTOIRES D'ÉPOQUES SPÉCIALES, DE CONTRÉES OU DE CORPORATIONS SPÉCIALES, ET BIOGRAPHIES RÉUNIES D'ÉCRIVAINS ET D'ARTISTES DIVERS IMPRIMÉES ENSEMBLE.

## CHAPITRE II.

HISTOIRE LITTÉRAIRE SACRÉE, C'EST-A-DIRE CONCERNANT DES OUVRAGES RELIGIEUX.

## CHAPITRE III.

HISTOIRE LITTÉRAIRE PROFANE, C'EST-A-DIRE CONCERNANT DES OUVRAGES QUI, DE LEUR NATURE, SONT PROFANES, ET QUI NE TRAITENT LES MATIÈRES RELIGIEUSES QU'ACCIDENTELLEMENT.

## CHAPITRE IV.

HISTOIRE LITTÉRAIRE BIOGRAPHIQUE, SOIT SACRÉE, SOIT PROFANE.

Vies et critique d'écrivains et d'artistes, soit séparées, soit reliées ensemble. (Si elles étaient imprimées ensemble, elles appartiendraient à l'un des trois chapitres précédents.)

*Nota.* On ne mettra pas ici les collections Biographiques formant un même ouvrage et imprimées ensemble, parce qu'en cet état elles concerneraient une époque ou une contrée ou une corporation et appartiendraient en conséquence au Chapitre 1<sup>er</sup> ci-dessus ; mais elles perdent naturellement ce caractère quand elles ne sont que des recueils ou réunions de pièces reliées ensemble.

## CHAPITRE V.

HISTOIRE LITTÉRAIRE BIBLIOGRAPHIQUE, OU BIBLIOGRAPHIE.

### ARTICLE 1.

*Bibliographie théorique ou Bibliothéconomie, Science du bibliothécaire. — Bibliographie critique.*

*Nota.* La Bibliographie critique contient les Catalogues dans lesquels les ouvrages sont accompagnés d'observations autres que la critique littéraire, ou disposés d'après un point de vue spécial. On en fera un article à part si les ouvrages sont nombreux.

### ARTICLE 2.

*Bibliographie catalogique.*

Catalogues contenant de sèches nomenclatures, de simples listes d'ouvrages; par exemple : Catalogues de libraires, Catalogues de ventes, Catalogues (sans notes) de bibliothèques célèbres.

## DIVISION SEPTIÈME.

### POLYGRAPHIE.

#### SECTION I.

POLYGRAPHIE ERGATIQUE.

Œuvres diverses mélangées, c'est-à-dire concernant au moins deux divisions du présent Catalogue.

*Nota.* La Polygraphie ergatique contient principalement les auteurs modernes, parce que les anciens trouvent presque tous une place dans les diverses divisions précédentes. Si les ouvrages sont nombreux, on en fera un premier article pour les polygraphes anciens, et un second pour les polygraphes modernes.

#### SECTION II.

POLYGRAPHIE SYLLOGIQUE.

Recueils divers mélangés, c'est-à-dire concernant au moins deux divisions du présent Catalogue.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.

**Les pages intermédiaires sont blanches**

# TABLE

## ET PLAN SYNOPTIQUE QUI SERVIRA A FORMER LA TABLE DU CATALOGUE DES MATIÈRES.

Méthode de classement et d'organisation . . . . . 5

### PREMIÈRE PARTIE.

#### Du matériel d'une Bibliothèque considérable.

De la disposition du local . . . . .	7
De la boîte aux cartes. . . . .	13
Du triage et du placement des livres. . . . .	17
De la petite bibliothèque et du magasin . . . . .	21
Des étiquettes. . . . .	23
Des cartes bibliothéconomiques . . . . .	25
Nom de l'auteur . . . . .	27
Titre de l'ouvrage . . . . .	36
Nombre des volumes et chiffre du format . . . . .	39
Lieu de l'impression . . . . .	40
Date de l'impression . . . . .	41
Indication de la place des livres . . . . .	»
Des catalogues en général et spécialement de celui des matières.	43
Du catalogue des auteurs. . . . .	54
Du catalogue des titres. . . . .	57
Du catalogue des collections et des recueils. . . . .	59
De la reliure des catalogues . . . . .	»

### DEUXIÈME PARTIE.

#### Division des Sciences humaines.

DIVISION PREMIÈRE. — PANTOGRAPHIE. . . . .	61
Pantographie préliminaire. . . . .	»
Pantographie méthodique. . . . .	»
DIVISION DEUXIÈME. — THÉOLOGIE . . . . .	»
Théologie soit préliminaire soit universelle. . . . .	»
Théologie biblique ou Écriture sainte. . . . .	62
Introduction à l'Écriture sainte . . . . .	»
Textes et versions. . . . .	»
Explication : de toute la Bible. . . . .	»
— de l'ancien Testament. . . . .	»
— du nouveau Testament . . . . .	»
Extraits et mélanges. . . . .	63
Ouvrages bibliques des Rabbins, et Apocryphes . . . . .	64

Théologie liturgique ou liturgie. . . . .	64
Introduction. — Traités généraux. . . . .	»
Liturgie orientale . . . . .	»
Liturgie de l'Église romaine . . . . .	»
Liturgie romaine exclusivement . . . . .	»
Liturgie des diverses Églises de France. . . . .	»
Liturgie des Églises situées hors de France. . . . .	»
Liturgie monastique. — Mélanges. . . . .	65
Théologie synodique ou Conciles et Synodes . . . . .	»
Introduction et mélanges.—Collections.—Conciles génér.	»
Conciles de France et de contrées spéciales. . . . .	»
Théologie patristique . . . . .	66
Introduction. — Collections. . . . .	»
SS. Pères grecs. . . . .	»
SS. Pères latins. . . . .	67
Mélanges patristiques. . . . .	»
Théologie didactique . . . . .	»
Théologie dogmatique et théologie morale réunies. . . . .	»
Théologie dogmatique seule . . . . .	»
Théologie morale seule. . . . .	68
Introduction. — Traités généraux. . . . .	»
Traités préliminaires . . . . .	»
Commandements . . . . .	»
Sacraments . . . . .	»
Traité non compris sous les chefs précéd. — Mélanges.	»
Théologie polémique. — Défense de la Religion. . . . .	69
Introduction. — Traités généraux. — Mélanges. . . . .	»
Paganisme. Judaïsme. Mahométisme. Philosophisme . . . . .	»
Introduction. — Traités généraux. . . . .	»
Action morale du christianisme . . . . .	70
Réfutation d'ouvrages . . . . .	»
Défense des saintes Écritures . . . . .	»
Traité non compris sous les chefs précéd.—Mélanges.	»
Protestantisme . . . . .	»
Jansénisme . . . . .	71
Quiétisme. — Erreurs diverses. . . . .	»
Droits du Pape et de l'Église. . . . .	»
Erreurs modernes . . . . .	»
Appendice : Mélanges hétérodoxes . . . . .	»
Théologie catéchétique, ou catéchismes. . . . .	72
Introduction. — Recueils. — Mélanges. . . . .	»
Catéchismes généraux . . . . .	»
Catéchismes spéciaux. . . . .	»
Catéchismes historiques. . . . .	»
Théologie parénétiq.ue, ou Sermons. . . . .	»
Introduction. — Collections de Sermons . . . . .	73
Sermons de membres du Clergé séculier : Évêques,	
Prêtres, etc . . . . .	»
Sermons de religieux. . . . .	»
Sermons anonymes. . . . .	»
Sermons hétérodoxes. . . . .	»
Théologie ascétique, ou Mysticité. . . . .	»

De l'Oraison . . . . .	74
Science de l'Oraison . . . . .	»
Méditations pour les Fidèles . . . . .	»
Retraites pour les Fidèles . . . . .	»
Des grandes Vérités . . . . .	»
Des vertus et des vices. . . . .	75
Des Sacrements. . . . .	»
De quelques dévotions particulières. . . . .	»
Dévotion à N. S. Jésus-Christ . . . . .	»
Dévotion à la Passion de N. S. Jésus-Christ. . . . .	76
Dévotion à la sainte Vierge. . . . .	»
Dévotion aux SS. Cœurs. . . . .	»
Dévotion aux Anges et aux Saints . . . . .	»
Ouvrages relatifs aux diverses conditions de la Société et à certaines situations de la vie. . . . .	»
Vie ecclésiastique . . . . .	»
Vie religieuse . . . . .	»
Vie de famille. . . . .	77
Vie du monde. . . . .	»
Vie de souffrances . . . . .	»
Ascétiques mêlés . . . . .	»
<b>DIVISION TROISIÈME. — LÉGISLATION . . . . .</b>	<b>78</b>
Législation, soit préliminaire, soit universelle. — Mélanges . . . . .	»
Législation séculière . . . . .	»
Introduction. — Traités généraux. — Mélanges. . . . .	»
Lois romaines. — Lois des anciens peuples. . . . .	»
Lois françaises : Lois françaises avant 1789. . . . .	»
Lois françaises après 1789. . . . .	79
Lois séculières des peuples modernes autres que les Français . . . . .	»
Législation ecclésiastique. . . . .	»
Lois ecclésiastiques concernant l'Église en général. . . . .	»
Lois ecclésiastiques propres à la France . . . . .	»
Lois ecclésiastiques des contrées autres que la France . . . . .	80
Lois des corporations religieuses, ou Droit de Réguliers. . . . .	»
Lois propres aux diverses corporations relig. en génér. . . . .	»
Lois propres aux corporations religieuses d'hommes. . . . .	»
Lois propres aux corporations religieuses de femmes. . . . .	81
<b>DIVISION QUATRIÈME. — PHILOSOPHIE. . . . .</b>	<b>»</b>
Philosophie, soit préliminaire, soit universelle . . . . .	»
Philosophie psychognostique, ou Psychognosie . . . . .	»
Introduction et mélanges. — Traités généraux . . . . .	»
Logique seule . . . . .	»
Métaphysique seule . . . . .	82
Morale seule. . . . .	»
Moralistes anciens. — Collections et Recueils. . . . .	»
Moralistes modernes. . . . .	»
Appendice : Morale... appliquée à l'éducation.... Instruction . . . . .	»
Philosophie physiognostique, ou Physiognosie. . . . .	83
Introduction et mélanges. — Traités généraux. . . . .	»
Mathématiques pures. . . . .	»

Introduction. — Mélanges. — Traités généraux . . .	83
Arithmétique . . . . .	84
Algèbre. . . . .	»
Géométrie élémentaire. . . . .	»
Géométrie supérieure ou application de l'Algèbre à la Géométrie. . . . .	85
Mathématiques appliquées ou Sciences physico-mathé- matiques . . . . .	»
Introduction et mélanges. — Traités généraux. . . .	»
Mécanique . . . . .	»
Astronomie. . . . .	»
Ouvrages physico-mathématiques non compris sous les chefs précédents. . . . .	»
Physique. . . . .	86
Chimie. . . . .	»
Sciences naturelles proprement dites . . . . .	»
Introduction et mélanges. — Traités généraux. . . .	»
Zoologie. . . . .	»
Botanique . . . . .	»
Minéralogie. . . . .	87
Géologie. . . . .	»
Sciences médicales. . . . .	»
Arts et Métiers : Introduction et Collections. . . . .	»
— Arts physico-mathématiques . . . . .	»
— Arts industriels ou Métiers propr. dits. . . . .	88
— Beaux-Arts . . . . .	»
Appendice : Contemplation des beautés de la nature et des arts. — Tératologie . . . . .	»
<b>DIVISION CINQUIÈME. — LITTÉRATURE.</b> . . . .	»
Littérature générale, ou langues et belles-lettres. . . .	»
Littérature glossologique, ou étude des langues . . . .	89
Des langues en général. . . . .	»
Langues d'Asie. . . . .	»
Langues d'Europe. . . . .	»
Langue grecque . . . . .	»
Langue latine. . . . .	»
Langue française. . . . .	90
Langues italienne, espagnole et portugaise. . . . .	»
Langues allemande, flamande, hollandaise et idiomes germaniques queleonques non compris l'anglais. . . .	»
Langue anglaise et langues diverses des Iles Britan- niques. . . . .	»
Langues vivantes ou mortes de l'Europe non comprises sous les chefs précédents, etc. . . . .	»
Langues d'Afrique, d'Amérique et d'Océanie. . . . .	»
Littérature oratoire, Art de la parole, Eloquence. . . .	»
Introduction et mélanges. — Principes. — Collections. .	»
Orateurs grecs réunis ou séparés. . . . .	91
Orateurs latins, soit anciens soit modernes, réunis ou séparés . . . . .	»
Orateurs français et autres dans les langues vivantes, réunis ou séparés. . . . .	»

Littérature poétique, Art des vers, Poésie. . . . .	91
Introduction et mélanges. — Principes. — Collections. . . . .	»
Poètes orientaux des différents genres, réunis ou séparés et choix de morceaux. . . . .	92
Poètes grecs . . . . . id. . . . . id. . . . .	»
Poètes latins : Poètes latins anciens et Recueils. . . . .	»
Poètes latins modernes. . . . .	»
Poètes français : Poètes franç. traitant des sujets religieux Poètes franç. traitant des différ. genres. . . . .	93
Poètes italiens, espagnols et portugais, réunis ou séparés, et choix de morceaux. . . . .	»
Poètes allemands et poètes du nord, réunis ou séparés, etc. . . . .	»
Poètes anglais et autres des Iles Britanniques. . . . . id. . . . .	»
Littérature mêlée, et ouvrages qui n'appartiennent ni à l'élo- quence ni à la poésie. . . . .	»
Lettres et dialogues . . . . .	»
Romans . . . . .	»
Apologues anciens ou modernes, soit en prose soit en vers. . . . .	»
Descriptions et narrations non didactiques . . . . .	94
Mélanges littéraires . . . . .	»
<b>DIVISION SIXIÈME. — HISTOIRE . . . . .</b>	»
Histoire préliminaire, sciences auxiliaires de l'histoire. . . . .	»
Géographie : Introduction purement graphique à la géo- graphie . . . . .	»
Introduction textuelle à la géographie . . . . .	»
Géographie méthodique générale et particulière. . . . .	95
Voyages . . . . .	»
Chronologie . . . . .	»
Histoire universelle . . . . .	»
Histoire sacrée . . . . .	96
Introduction et mélanges. — Traités génér. — Cultes divers. . . . .	»
Histoire synagogique . . . . .	»
Histoire ecclésiastique générale . . . . .	»
Histoire ecclésiastique limitée à certains temps. . . . .	97
Histoire ecclésiastique limitée à certains lieux . . . . .	»
Histoire ecclésiastique de France . . . . .	»
Histoire ecclésiastique concernant des contrées spé- ciales autres que la France, etc. . . . .	»
Histoire de lieux et des objets consacrés par la piété des fidèles. — Récits de faits merveilleux. . . . .	»
Histoire ecclésiastique limitée à certains ordres de faits. . . . .	»
Histoire des Conciles... Papauté... Cardinaux... In- quisition, etc. . . . .	98
Histoire des Missions étrangères catholiques . . . . .	»
Histoire des corporations religieuses. . . . .	»
Histoire des corporations religieuses en général. . . . .	»
Histoire des corporations religieuses d'hommes étran- gères au métier des armes. . . . .	99
Histoire des ordres militaires . . . . .	»
Histoire des corporations religieuses de femmes . . . . .	»
Biographie sacrée. . . . .	»
Introduction et mélanges... Recueils hagiographiques. . . . .	»

Vies de saints hommes : 1 <sup>o</sup> Clergé, 2 <sup>o</sup> Religieux, 3 <sup>o</sup> Laïques. . . . .	99
Vies de saintes femmes : 1 <sup>o</sup> Religieuses, 2 <sup>o</sup> Laïques .	100
Histoire ancienne . . . . .	»
Histoire ancienne proprement dite . . . . .	»
Histoire romaine . . . . .	101
Histoire archéologique, ou Archéologie . . . . .	»
Archéologie générale. . . . .	»
Archéologie des temps païens. . . . .	»
Archéologie étrangère au culte ou mêlée. . . . .	»
Culte public des anciens. . . . .	102
Culte secret des anciens. . . . .	»
Archéologie des temps chrétiens. . . . .	»
Histoire profane moderne depuis Augustule (en 476). . . . .	103
Histoire moderne voisine des temps anciens... Histoire européenne . . . . .	»
Histoire de France. . . . .	»
Histoire des premiers temps de la France . . . . .	»
Histoire génér. de France... Collections de Mémoires. . . . .	»
Histoire de France limitée à certaines époques, etc. . . . .	»
Histoire de France limitée à certaines parties du territoire : Provinces, Villes. . . . .	104
Histoire de la Presqu'île italienne... des contrées et des îles qui l'avoisinent. . . . .	»
Histoire d'Espagne et de Portugal . . . . .	»
Histoire de la Belgique, de la Hollande, de la Suisse, de l'Autriche et de toute l'Allemagne. . . . .	»
Histoire d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. . . . .	»
Histoire de Russie... et des différents peuples du Nord.— Histoire de la Turquie d'Europe. . . . .	105
Histoire d'Asie et d'Océanie. . . . .	»
Histoire d'Afrique. . . . .	»
Histoire d'Amérique . . . . .	»
Appendice : Biographie profane, ancienne et moderne . . . . .	»
Introduction. — Collections de Biographies. . . . .	»
Biographies spéciales non littéraires . . . . .	»
Histoire littéraire et Bibliographie. . . . .	»
Histoire littéraire sacrée et profane... Biographies réunies d'Écrivains et d'Artistes. . . . .	106
Histoire littéraire sacrée, etc. . . . .	»
Histoire littéraire profane . . . . .	»
Histoire littéraire biographique, soit sacrée soit profane. . . . .	»
Histoire littéraire bibliographique, ou Bibliographie. . . . .	107
Bibliographie théorique... Bibliographie critique. . . . .	»
Bibliographie catalogique. . . . .	»
<b>DIVISION SEPTIÈME. — POLYGRAPHIE . . . . .</b>	»
Polygraphie ergatique. . . . .	»
Polygraphie sylogique. . . . .	»

**Les pages intermédiaires sont blanches**

**Les pages intermédiaires sont blanches**

